GROUPE PARTOUCHE

RAPPORT ANNUEL 2012





2012, OUVERTURE DU PASINO DE LA GRANDE-MOTTE

LE MOT DU FONDATEUR
LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
RAPPORT FINANCIER 2012



LE MOT DU FONDATEUR

40 ans.

40 ans de construction, faite de joies, de grandes satisfactions, de bonheur. Mais aussi parsemée d'embûches, de combats à mener sans relâche pour faire évoluer un tant soit peu les mentalités et les règlements appliqués à notre métier.

40 ans aussi de grands bouleversements. Le paysage mondial des casinos a fondamentalement changé au cours de ces années. Mais ce dont je suis sûr, c'est que ce métier est intemporel. Et même s'il lui arrive d'avoir à traverser des crises ou des moments de doutes, il existera toujours.

Ces 40 ans sont aussi pour moi le souvenir de nombreuses rencontres et du partage sans faille d'une passion commune pour notre métier avec les milliers de collaborateurs qui m'ont accompagné.

Alors oui, la période est difficile, mais elle est difficile pour tout le monde et mon désormais grand âge me permet de dire que la vie est faite de ces hauts et bas. Et que lorsqu'on a à vivre un plus bas, c'est l'optimisme qui doit l'emporter car devant nous se profile forcément un plus haut !

Je souhaite sincèrement à tous mes partenaires, amis, collaborateurs, clients et actionnaires, que les 40 années à venir soient au moins aussi belles à vivre que celles que nous venons de passer.

Isidore Partouche



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Groupe Partouche est avant tout une aventure humaine et ce depuis maintenant 40 ans !
40 ans voués à la satisfaction de la clientèle, mais avant tout au respect de certaines valeurs...

En ces temps troubles, aussi bien pour notre métier historique, que pour tous les joueurs, il est bon de rappeler ce qu'est le Groupe Partouche.

C'est une affaire de famille composée d'hommes et de femmes commerçants dans l'âme.

Mais plus que tout ce sont des hommes et des femmes, qui sont propriétaires de ce magnifique ensemble, et ces hommes-là, à l'image de notre fondateur Isidore Partouche sont libres, ne sont apparentés à aucun réseau.

Ces hommes dont je fus, se sont battus, contre la concurrence, qui établie depuis de longues années, a cru que les réseaux et l'entregent suffisaient pour faire évoluer le métier au même rythme que les mentalités et les envies de ses clients...

Des monopoles, qui n'ont de cesse de bafouer les valeurs auxquelles nous croyons, concernant les jeux d'argent et dont la tutelle ne cesse de nous dire « faites ce que je dis, pas ce que je fais ! »...

Et l'État qui a oublié que ces casinos, travaillaient pour lui, à hauteur de plus de 50 % et que cette industrie, surtaxée aujourd'hui faisait vivre bien plus de gens que la famille Partouche...

Les temps sont difficiles, depuis quelques temps, le Groupe Partouche est attaqué. Dans ces attaques je vois plus de passion que de raison...

À notre président, à tous nos collaborateurs, je ne dis qu'une chose, continuez l'énorme chantier que vous avez entrepris depuis trois ans, n'écoutez pas ceux qui hurlent avec les loups...

Comme beaucoup le Groupe dépassera sa crise de la quarantaine, pour se projeter vers la cinquantaine !

Après la fougue et la passion, l'ère de la maturité et des arbitrages...

Ce sera douloureux, mais il faut en passer par là...

Courage à tous, et joyeux anniversaire !

Patrick Partouche



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

L'année qui vient de s'écouler s'est révélée délicate, particulièrement au cours du second semestre, qui a révélé l'importance de la crise qui sévit dans notre pays. Cela fait cinq ans, cinq longues années, que toutes les équipes du Groupe s'efforcent au quotidien d'adapter les exploitations à un nouvel environnement. Ce nouveau paysage modelé au fil de perturbations majeures, allant de l'interdiction du tabac, à la crise de confiance et de consommation qui frappe nos clients aujourd'hui

Durant ce temps, il a fallu continuer à promouvoir nos activités, maintenir et embellir nos installations, tout en respectant nos engagements financiers. Et nous y sommes parvenus.

Nous n'avons, aussi, jamais cessé de réclamer à nos tutelles un espace de Liberté plus grand. Espace nécessaire pour entreprendre et adapter plus rapidement notre offre à une clientèle de plus en plus en attente de nouveauté.

Dans un monde qui change de plus en plus vite, comment est-il possible d'attendre des mois que les pouvoirs publics veuillent bien autoriser les casinos à exploiter un jeu comme la Bataille, expérimenté avec succès par le Groupe Partouche pendant six mois, et retiré en avril 2012 en attente d'un agrément imminent ? Ce jeu créait de l'emploi, apportait des recettes nouvelles au budget de l'État et surtout avait trouvé son public en participant à la rénovation de l'offre de jeu…

Rappelons-nous d'ailleurs que la dernière grande innovation était le poker et qu'elle date déjà de l'été 2007 ! Depuis, il aura été donné à exploiter en ligne par n'importe quel opérateur permettant finalement qu'une jurisprudence récente le condamne à disparaître d'ici peu en le banalisant de la pire manière !

Nous nous battons également pour une plus grande Égalité dans le paysage du jeu en France, condition indispensable pour que notre métier, qui compte plus de 15 500 collaborateurs dans les 197 casinos français, puisse faire face à la concurrence de plus en plus agressive, et libérée de tous tabous, que nous opposent les deux monopoles : Française des Jeux et PMU.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils laisser perdurer une situation d'iniquité flagrante avec ces deux autres opérateurs qui ne sont toujours pas soumis, comme les casinos, aux mesures de contrôle d'identité, qui semblait si nécessaires à la protection des mineurs et des « interdits volontaires de jeu ». Toujours ni prévention, ni information efficace sur l'abus de jeu dans leurs milliers de points de vente, ni même de formation obligatoire des personnels en contact avec les joueurs, alors que nous sommes tenus à tout cela depuis de nombreuses années ?

Comment se fait-il encore, alors que les casinos doivent faire état et enregistrer toute transaction supérieure à 2 000 euros dans le cadre des lois strictes anti-blanchiment, qu'il soit possible de jouer toutes sommes, sans aucun contrôle, sur les points de vente de la FDJ et du PMU ?

Notre métier souffre de plus en plus de cette indispensable dose de **Liberté** nécessaire pour se développer et a besoin d'une plus grande **Égalité** par rapport aux autres monopoles de jeu. Mais heureusement, pour ce qui est de la **Fraternité**, c'est au quotidien que nous l'entretenons avec nos clients, car nous sommes, et restons le seul métier du jeu en France à offrir un réel environnement de sécurité, de convivialité et de lien social pour les joueurs.

Nous espérons que les pouvoirs publics sauront entendre cet appel, celui de la filière des casinos que je porte au nom du Groupe Partouche, acteurs économiques majeurs en France pour le développement du territoire, de l'emploi, et incluant de nombreux autres métiers comme la restauration, l'hôtellerie et le spectacle vivant.

Fabrice Paire



SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	08
2	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	10
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	11
4	FACTEURS DE RISQUES	14
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	32
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	37
7	ORGANIGRAMME	47
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	52
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	56
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	66
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	68
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	69
13	PRÉVISIONS ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ	71
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	72
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	90
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	97
17	SALARIÉS	108
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	114
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	118
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	198
22	CONTRATS IMPORTANTS	210
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	211
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	212
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	213
26	TABLE DE RÉCONCILIATION	214



01 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Fabrice Paire, président du directoire.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf. Table de réconciliation en page 214 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2012 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 193 du document de référence.

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2012 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 193 du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2011 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 196 du document de référence, déposé à l'AMF le 28 février 2012 sous le n° D12-0112, qui contient deux observations :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe », qui expose au paragraphe « Jugements et estimations comptables » :*
>
> *- La correction d'erreur relative au traitement comptable de la contribution économique territoriale, en application de la norme IAS 12, Impôts sur le résultat ;*
>
> *- Le changement d'estimation comptable comptabilisé en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition. »*

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2011 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 197 du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2010 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 194 du document de référence, déposé à l'AMF le 25 février 2011 sous le n° D11-0081, qui contient une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (paragraphe « Jugements et estimations comptables »), qui expose un changement d'estimation relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition. »*

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2010 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 195 du document de référence.

Paris le 26 février 2013

Fabrice Paire

Président du directoire



02 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

IDENTITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	ORGANISME PROFESSIONNEL	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	FIN DU MANDAT
TITULAIRE				
MCR Baker Tilly 232 avenue du Prado 13008 Marseille	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France	AGO du 20 avril 2010	AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
TITULAIRE				
France Audit Expertise 148 boulevard Malesherbes 75017 Paris			AGO du 20 avril 2010	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
SUPPLÉANT				
Orfis Le Palais d'Hiver 149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France	AGO du 20 avril 2010	AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
SUPPLÉANT				
M. José David 47 avenue du Président Franklin Roosevelt 92330 Sceaux			AGO du 20 avril 2010	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

03



Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2010, 2011 et 2012, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

ACTIVITÉ

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Casinos	407 981	417 710	431 557
Hôtels	33 325	34 593	31 917
Pôle Interactive	6 204	6 932	7 579
Autres activités	3 440	5 070	7 123
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**450 951**	**464 304**	**478 126**

CASINOS EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Produit brut des jeux de contrepartie et de cercle	80 644	79 777	88 226
Produit brut des jeux des machines à sous	592 448	616 577	613 531
TOTAL PRODUIT BRUT DES JEUX	**673 092**	**696 354**	**701 757**
Prélèvements	342 692	356 863	360 216
En % du PBJ	50,9 %	51,2 %	51,3 %
PRODUIT NET DES JEUX	**330 400**	**339 491**	**341 542**
Nombre de machines à sous en France	5 601	5 607	5 743

HÔTELS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Nombre d'hôtels	19	19	19
Nombre de chambres	1 244	1 245	1251
Taux d'occupation	60,89 %	58,27 %	54,36 %

RENTABILITÉ

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Chiffre d'affaires	450 951	464 304	478 126
Résultat opérationnel courant	26 717	40 076	50 731
Résultat opérationnel	9 137	28 942	(23 036)
Résultat net total	**(8 609)**	**2 036**	**(52 385)**
Dont part du Groupe	(17 114)	(6 953)	(60 398)
Résultat net par action part du Groupe	(0,177)	(0,078)	(1,173)
Dividende distribué par action	-	-	-

EBITDA EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Ebitda consolidé	**73 937**	**88 566**	**98 395**
En % du chiffre d'affaires	16,40 %	19,08 %	20,57 %

BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Actifs non courants	670 449	696 030	727 459
Actifs courants	170 086	176 579	152 242
Actifs destinés à être cédés	4 500	2 768	1 245
TOTAL ACTIF	**845 035**	**875 376**	**881 246**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Capitaux propres du Groupe	316 150	335 466	312 558
Intérêts minoritaires	30 531	32 128	29 961
Total capitaux propres	346 681	367 594	342 519
Total passifs non courants	300 854	338 819	250 816
Total passifs courants	197 500	166 304	287 003
Passifs destinés à être cédés	-	2 660	907
TOTAL PASSIF	**845 035**	**875 376**	**881 246**

TRÉSORERIE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 141	132 029	107 611
- Prélèvements jeux	(30 629)	(34 157)	(32 929)
= TRÉSORERIE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS	**95 513**	**97 872**	**74 682**

ENDETTEMENT ET RATIOS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Capitaux propres	346 681	367 594	342 519
Ebitda consolidé	73 937	88 566	98 395
Endettement brut (*)	280 697	303 188	329 569
Trésorerie disponible nette des prélèvements (**)	87 513	97 872	74 682
Endettement net	193 184	205 316	254 887
Ratio endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,6	0,56	0,74
Ratio endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	2,6x	2,3x	2,6x

() cf. chapitre 9.1.2.*

*(**) cf. chapitre 9.1.2 et chapitre 20 note 17.*

TABLEAU DE FINANCEMENT

TABLEAU DE FLUX EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Flux de trésorerie lies aux activités opérationnelles	58 107	57 384	66 522
Flux de trésorerie lies aux activités d'investissement	(36 981)	(26 505)	(24 825)
Flux de trésorerie lies aux activités de financement	(26 356)	(7 594)	(13 857)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	**126 057**	**131 970**	**107 596**

() Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ont été retraités conformément à la norme IAS 8 suite au changement de traitement comptable de la contribution économique territoriale décrit au chapitre 20.2.1, note 2 « Jugements et estimations comptables ».*



04 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion et le contrôle de ces risques sont développés au chapitre 16.5. Elle a notamment analysé le risque de liquidité attaché au remboursement du crédit syndiqué, au respect des ratios financiers et au programme d'investissements des Pasinos de La Ciotat et La Grande-Motte *(cf. chapitre 5.2.3)*, dont l'ampleur a été réduite. Compte tenu notamment des aménagements apportés au crédit syndiqué dans le cadre des avenants signés le 25 janvier 2011 et le 19 décembre 2011, et de la révision des ratios financiers à respecter évoqués ci-dessous, la société considère à l'issue de cette revue être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze prochains mois.

4.1 RISQUES FINANCIERS

Les données chiffrées présentes dans ce paragraphe ont été auditées.

4.1.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité, tel que la société l'analyse, couvre l'intégralité de la dette financière.

La répartition par nature et par échéance des dettes financières figure dans la note 17 du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés » au 31 octobre 2012. Il est également utile de se référer à la note 13 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés au 31 octobre 2012 ».

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Un crédit syndiqué constitue la plus grande part de cette dette financière ; il a fait l'objet d'une première restructuration au cours de l'exercice 2009.

Puis, début 2011, dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir d'une augmentation de capital de 30 M€, garantie par Butler Capital Partners (BCP), intégrant l'entrée de BCP au capital de Groupe Partouche.

Un avenant a ainsi été signé le 25 janvier 2011 pour modifier le profil d'amortissement de la Tranche A, les marges applicables et les modalités d'application de la clause de cash flow excédentaire.

De plus, comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2010, Groupe Partouche et son pool bancaire étaient convenus de revoir les ratios financiers du crédit syndiqué afin de tenir compte de l'amélioration de la situation financière du Groupe.

Cette discussion s'est concrétisée par un nouvel avenant signé le 19 décembre 2011 apportant les modifications suivantes au contrat :

Indicateurs financiers trimestriels

Des écarts mesurés par rapport à des prévisions, sur des indicateurs d'activité (PBJ en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels) étaient jusqu'alors susceptibles de provoquer une exigibilité anticipée du crédit syndiqué. Cette disposition a été supprimée.

Ratios financiers

Les niveaux des deux ratios financiers à respecter, R1 (ratio de couverture des frais financiers) et R3 (ratio d'endettement), ont été modifiés pour tenir compte des nouvelles prévisions d'activité à l'horizon 2015 et de l'amélioration de la situation financière.

La définition du R2 a par ailleurs été modifiée, dans un sens favorable à la société.

Par ailleurs, deux sociétés du groupe Butler Capital Partners ont conclu un contrat de sous-participation avec une banque partie au crédit syndiqué, portant sur une créance que la banque détient au titre dudit crédit syndiqué, d'un montant en principal de 3,1 millions.

Le groupe Butler Capital Partners s'est engagé (i) à ne pas accroître, sans l'accord de la société et de Financière Partouche, y compris via une sous-participation, la quote-part dudit crédit syndiqué qu'il détient via le contrat de sous-participation visé ci-dessus et (ii) à ne pas prendre, sans l'accord de la société et de Financière Partouche, y compris via une sous-participation, une quote-part du prêt conclu par Financière Partouche en qualité d'emprunteur le 27 septembre 2005 (et amendé le 31 décembre 2009).

Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

1. Modalités de remboursement

Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 euros

Capital restant dû à la clôture : 245 228 000 euros

Modalités de remboursement : L'encours de capital restant dû est divisé en trois tranches ; le produit net des cessions d'actifs vient rembourser par anticipation prioritairement la tranche A, pour son échéance la plus proche.

L'échéancier de remboursement annuel à la clôture de l'exercice est le suivant :

ECHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TOTAL
31/10/2013	15 000 000	20 000 000	1 320 000	36 320 000
31/10/2014	25 000 000	20 000 000	-	45 000 000
31/10/2015	55 083 000	20 000 000	88 825 000	163 908 000
TOTAL	95 083 000	60 000 000	90 145 000	245 228 000

Taux d'intérêts

Les taux d'intérêt annuels distingués par tranche sont les suivants :

Tranche A : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque, égale à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros ;

Tranche B : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,0 % l'an ;

Tranche C : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,25 % l'an.

2. COVENANTS

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois.

À noter que depuis l'exercice 2011 est appliqué dans les comptes du Groupe le reclassement de la charge de CVAE d'Ebitda à « Impôts sur les bénéfices », tel que décrit en chapitre 20.2.1, note 2, paragraphe « Jugements et estimations comptables ».

DÉFINITIONS

R1 RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,9x au 31 octobre 2012
- 4,0x au 30 avril 2013
- 4,0x au 31 octobre 2013

R2 RATIO DE COUVERTURE DES CHARGES FIXES :

Le ratio financier Cash flow retraité / Service de la dette consolidé doit être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2012
- 1x au 30 avril 2013
- 1x au 31 octobre 2013

R3 RATIO D'ENDETTEMENT :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 3,1x au 31 octobre 2012
- 3,1x au 30 avril 2013
- 3,0x au 31 octobre 2013

CALCUL DES RATIOS AU 31 OCTOBRE 2012

CALCUL DU R1 :

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

	EBITDA GROUPE	MINORITAIRES FORGES	MINORITAIRES MEYRIN	MINORITAIRES CRANS	EBITDA RETRAITÉ
% des minoritaires		40,51 %	60,00 %	43,00 %	
en millions d'euros	73,9	1,2	9,1	2,6	61,1

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

Coût de l'endettement	-12,1 M€
+ Coût de la couverture	-2,9 M€
+ Produit des placements	1,2 M€
= Frais financiers nets consolidés	-13,8 M€

R1 : 61,1 / 13,8 = 4,44

CALCUL DU R2 :

Service de la dette consolidé signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés et (b) de l'amortissement net de l'endettement du Groupe.

Frais financiers nets consolidés : 13,8 M€

Dette bancaire 2012: 246,9 M€

- Dette bancaire 2011: 270,5 M€

= Variation de l'endettement : 23,6 M€

Service de la dette consolidé : 37,3 M€

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie nette à l'ouverture de la période semestrielle (30 avril 2012) : 86,9 M€

Trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle (30 avril 2012) : 12,1 M€

Cash flow retraité signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidé et majorée de la trésorerie nette hors trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle.

Variation de la trésorerie : -5,9 M€

+ Service de la dette consolidé : 37,3 M€

+ Trésorerie nette à l'ouverture de la période semestrielle : 86,9 M€

- Trésorerie Nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle : 12,1 M€

= Cash Flow Retraité = 106,2 M€

R2 : 106,2 / 37,3 = 2,84

CALCUL DU R3 :

Endettement du Groupe signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (ce qui correspond à la notion d'emprunts bancaires telle que définie dans les états financiers consolidés semestriels et annuels de Groupe Partouche), puis diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Emprunts bancaires : 246,9 M€

- Emprunts bancaires revenant aux minoritaires : 0 M€

= Endettement du Groupe : 246,9 M€

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux » figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie : 126,1 M€

- Prélèvements jeux : 30,6 M€

= Trésorerie nette : 95,5 M€

Trésorerie nette retraitée signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers consolidés semestriels et annuels de Groupe Partouche)

Trésorerie Nette : 95,5 M€

- Trésorerie nette des sociétés Casino du Lac Meyrin et Casino Crans-Montana : 19,2 M€

- Caisse : 9,9 M€

- Autre trésorerie non disponible (trésorerie sous conditions suspensives) : 8,0 M€

= Trésorerie nette retraitée: 58,5 M€

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette retraitée.

Endettement du Groupe : 246,9 M€

- Trésorerie nette retraitée : 58,5 M€

= Endettement net consolidé : 188,4 M€

R3 : 188,4 / 61,1 = 3,08

À la clôture de l'exercice 2012, l'ensemble des ratios financiers étaient donc respectés avec les valeurs suivantes :

R1 : ratio de couverture des frais financiers égal à 4,44 devant être supérieur ou égal à 3,9.

R2 : ratio de couverture des charges fixes égal à 2,84 devant être supérieur ou égal à 1,0.

R3 : ratio d'endettement égal à 3,08 devant être inférieur ou égal à 3,1.

3. LIMITE D'INVESTISSEMENTS

La limite des investissements annuels autofinancés, hors franchise exceptionnelle évoquée ci-dessous, s'élève à 30 M€.

Au titre de l'exercice 2012, cette limite a été respectée avec un montant mesuré de 23,4 M€.

4. LIMITE D'ENDETTEMENT

L'endettement du Groupe, tel que ce dernier est défini dans le calcul du ratio R3, doit rester inférieur aux limites suivantes :

- 267 M€ au 31 octobre 2012
- 257 M€ au 30 avril 2013
- 231 M€ au 31 octobre 2013

Le non-respect des covenants, des limites d'investissements ou d'endettement prévus aux points 2, 3 et 4 ci-dessus entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

5. REVERSEMENT DU CASH FLOW EXCÉDENTAIRE

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

5.1 DÉFINITION

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent de la trésorerie nette retraitée, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers consolidés semestriels et annuels du Groupe Partouche), au-delà d'un seuil de 15 000 000 € majoré (i) du montant non utilisé de l'apport investisseur (produit des deux augmentations de capital réalisées en mai 2011) et (ii) de la portion non utilisée de la franchise exceptionnelle définie ci-dessous.

Franchise exceptionnelle signifie la somme de 26 000 000 € permettant le financement des Pasinos de La Grande-Motte La Ciotat et Bandol étant entendu que la franchise exceptionnelle sera ramenée à zéro au 31 octobre 2014.

Seul le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle au terme des exercices 2011, 2012 et 2013 est soustrait du montant du cash flow excédentaire consolidé.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une partie, soit 20 % est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la Tranche B ;

- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

5.2 CALCUL AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Trésorerie Nette Retraitée	58,5 M€
- Concours bancaires créditeurs	-0,1 M€
- Seuil contractuel	-15,0 M€
- Apport investisseur	-30,6 M€
- Montant non utilisé de la Franchise exceptionnelle	-10,7 M€
Soit un solde de	2,1 M€

La quote-part du cash flow excédentaire à reverser au pool bancaire au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 320 K€, affecté en remboursement de la tranche C.

330K€ seront affectés au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

5.3 INTÉRÊTS DÛS À FINANCIÈRE PARTOUCHE

Au 31/10/2012, les intérêts dus à Financière Partouche s'élevaient à 5 918 894 €

Ces intérêts sont accumulés sans contrainte de calendrier pour leur règlement et génèrent des intérêts en fin d'exercice au taux Euribor +0,25 %.

Le paiement des intérêts dus à Financière Partouche ne peut se faire que par le canal du cash flow excédentaire.

LIGNES DE CRÉDIT

Il n'existe pas de lignes bancaires de crédit court terme à disposition de Groupe Partouche.

4.1.2 RISQUE DE TAUX

Les taux d'intérêt applicables aux différentes tranches du crédit syndiqué, qui représente l'essentiel de la dette financière du Groupe, sont constitués d'un taux de référence variable (Euribor 1 mois, 2 mois ou 3 mois) majoré d'une marge.

Ainsi exposé au risque d'évolution du taux de référence, le Groupe est amené à utiliser des instruments de couverture dans le but de réduire cette exposition. La position nette à la clôture de l'exercice 2012 est la suivante :

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	245 228	-	36 320	-	208 908	-	-
Emprunts bancaires	1 601	0	1601	-	0	-	-
Découverts	85	-	85	-	-	-	-
Compte courant Financière Partouche	31 327	-	330	-	30 997	-	-
TOTAL	278 241	0	38 336	0	239 905	0	0

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	72 600	-	72 600	-	-	-	-
Placements	22 913	20 000	2 913	-	-	-	-
TOTAL	95 513	20 000	75 513	0	0	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**182 728**	**(20 000)**	**(37 177)**	**0**	**239 905**	**0**	**0**
Couverture de taux	-	70 000	(70 000)	80 000	(80 000)	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**182 728**	**50 000**	**(107 177)**	**80 000**	**159 905**	**0**	**0**

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La politique de gestion des taux a pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. La mise en œuvre des options retenues est assurée de manière centralisée par la direction financière. Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux, notamment des contrats d'échange de taux ou de fixation de taux futurs (« swaps ») ou des options de taux (« caps » ou tunnel) correspondent à des risques identifiés, liés aux flux financiers futurs de la société, le Groupe ne prenant aucune position spéculative.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 53 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 527 K€.

Pour rappel, position nette à la clôture de l'exercice précédent :

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	TOTAL	-1 AN		1 À 5 ANS		+5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	267 168	-	21 940	-	245 228	-	-
Emprunts bancaires	3 255	31	1 623	-	1 601	-	-
Découverts	59		59	-		-	-
Compte courant Financière Partouche	30 504	-	-	-	30 504	-	-
TOTAL	300 986	31	23 622	-	277 333	-	-

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	TOTAL	-1 AN		1 À 5 ANS		+5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	55 223		55 223	-	-	-	-
Placements	42 649	40 000	2 649	-	-	-	-
TOTAL	97 872	40 000	57 872	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**203 114**	**(39 969)**	**(34 250)**	**0**	**277 333**	**0**	**0**
Couverture de taux	-	160 000	(160 000)	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**203 114**	**120 031**	**(194 250)**	**0**	**277 333**	**0**	**0**

4.1.3 RISQUE DE CHANGE

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de savoir que les activités de Groupe Partouche à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 22 sociétés étrangères dont 9 se situant hors zone Euro. L'exposition au risque de change demeure compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse et égyptienne. Il est à noter que les sociétés gibraltaises sont comptabilisées depuis le 1er novembre 2009 en euro. L'ensemble, hors zone euro, représente moins de 10 % du chiffre d'affaires total consolidé. Les opérations réalisées par ces filiales hors zone euro sont engagées en devises locales. Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de 1 % de chaque parité sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe au 31 octobre 2012 :

IMPACT D'UNE VARIATION DE +/- 1 % DU TAUX DE CHANGE

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
CHF	0,39	0,09 %	0,19	0,72 %
USD	0,00	0,00 %	0,00	-0,01 %
TND	0,02	0,00 %	0,00	0,02 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de 1 % de chaque parité sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe au 31 octobre 2011 :

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
CHF	0,40	0,09 %	0,19	0,56 %
USD	0,00	0,00 %	0,00	-0,01 %
TND	0,01	0,00 %	0,00	0,00 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le tableau ci-dessous présente les positions en K devises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2012 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP ROYAUME-UNI	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	668,5	1,5	20,4	948,2	Mise en équivalence
PASSIFS	8 090,2	5,9	1,5	1 360,7	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-7 421,7	-4,4	18,8	-412,5	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-7 421,7	-4,4	18,8	-412,5	Mise en équivalence

Le tableau ci-dessous présente les positions en K devises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2011 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP ROYAUME-UNI	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	1 884,2	1,9	16,9	1 474,0	Mise en équivalence
PASSIFS	9 787,9	6,3	4,3	1 201,8	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-7 903,7	-4,4	12,6	272,2	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-7 903,7	-4,4	12,6	272,2	Mise en équivalence

4.1.4 RISQUE DE CONVERSION

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un impact dans les comptes consolidés du Groupe.

En raison du caractère long terme de ces participations, Groupe Partouche ne procède pas à la couverture de cette exposition.

4.1.5 RISQUE SUR ACTIONS

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires et des comptes à terme. Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

Par ailleurs, Groupe Partouche détient depuis 2000, 19 166 de ses propres actions et détenait au 31 octobre 2012, dans le cadre d'un contrat de liquidité *(cf. paragraphe 21.1.3 Acquisition par la société de ses propres titres)*, 161 100 autres actions.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2012, la société détenait au total en propre 180 266 actions présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 360 532 euros et une valeur nette comptable de 160 436,74 euros.

	NOMBRE DE TITRES	VALEUR COMPTABLE EN €	VALEUR DE MARCHÉ (COURS AU 31.10.12) EN €	MOINS-VALUE POTENTIELLE EN €
Acquisition en 2000	19 166	168 767,00	17 057,74	-151 709,26
Contrat de liquidité 2012	161 100	152 066,93	143 379,00	-8 687,93
TOTAL	**180 266**	**320 833,93**	**160 436,74**	**-160 397,19**

Une baisse de 10 % du cours de l'action Groupe Partouche aurait un impact limité sur les comptes sociaux mais n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés puisque le poste « Actions propres » est présenté en moins des réserves consolidées.

Cette baisse conduirait à constater une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux à hauteur de 16 043,67 €.

4.1.6 RISQUE DE DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux informations mentionnées dans le document de référence 2010 *(cf. en particulier, le paragraphe 9.1.2 « Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 », ainsi que la note 2 « Principes comptables et méthode d'évaluation appliqués par le Groupe » du présent document de référence)*, la société a décidé de ne plus fonder ses tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables) et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés sauf exception justifiée. L'impact de ce changement d'estimation comptable a représenté en 2010 une dépréciation supplémentaire des écarts d'acquisition de 46,8 millions d'euros, comprise dans la dépréciation globale de 71,2 millions d'euros comptabilisée au titre de l'exercice 2010, le solde s'inscrivant dans la continuité de l'application de la méthodologie utilisée jusqu'alors. Une dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition a été comptabilisée au cours des exercices ultérieurs à ce changement, à hauteur de :

- 7 843 K€ supplémentaires au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2011 ;
- 10 406 K€ supplémentaires au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2012.

La société considère que la mise en œuvre de la valeur d'utilité lui permet de disposer d'une estimation de la valeur recouvrable de ses écarts d'acquisition plus proche de l'évolution de son activité.

Toutefois, compte tenu, d'une part du montant net total des écarts d'acquisition (318 453 milliers d'euros) au regard du montant des capitaux propres consolidés de la société (346 681 milliers d'euros) et, d'autre part des difficultés que le secteur d'activité du Groupe connaît depuis quelques années, il n'est pas exclu que la société soit conduite à l'avenir, en cas de nouveau contexte défavorable, à procéder à de nouvelles dépréciations de ses écarts d'acquisition. De telles dépréciations pourraient avoir un impact significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1.7 NANTISSEMENTS

Le 21 octobre 2009, Groupe Partouche, Financière Partouche et le pool bancaire mené par Natixis ont convenu de la restructuration de l'endettement de Groupe Partouche.

Le protocole d'accord intervenu entre les parties à cette date fixe les termes et conditions de cette restructuration et en particulier les conditions de substitution d'un nouveau contrat de crédit à celui intervenu le 30 septembre 2005.

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par Groupe Partouche aux banques au titre du contrat de crédit du 30 septembre 2005, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, Groupe Partouche a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après :

- **Bénéficiaire** : le pool bancaire mené par Natixis est composé des banques suivantes : The Governor and Company of the Bank of Ireland, ARKEA Banque, Banque Populaire Loire et Lyonnais, Bred Banque Populaire, CIC Lyonnaise de Banque, Commerzbank International SA, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Deutsche Bank London Branch, IKB Deutsche Industriebank, Natixis, Scotiabank Europe PLC, West LB AG ;
- **Condition de levée du nantissement** : remboursement de l'emprunt ;
- **Date de départ du nantissement** : 30 septembre 2005 ; la date d'échéance du nantissement, suite à l'accord du 21 octobre 2009 a été portée du 30 septembre 2012 au 31 octobre 2015.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %	FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND SAS	116 250	100,00 %	HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %	GROUPE DE DIVONNE SA	2 659 969	99,99 %
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %	CASINOS DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %	ELYSÉE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %	CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES	9 950	99,90 %	NUMA SAS	5 000	100,00 %
SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %	SOCIETÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES SA	178 000	76,17 %
SOCIÉTÉ DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXÉVILLE SAS	4 950	99,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %	JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %	CANNES BALNÉAIRES PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %

Il est précisé en outre que Financière Partouche, qui avait consenti à son pool bancaire le 30 septembre 2005 un nantissement de ses 26 848 500 titres Groupe Partouche, a procédé conformément aux dispositions du protocole du 31 octobre 2009, au nantissement complémentaire des 1 991 500 actions issue de la fusion avec Sogesic intervenue postérieurement à la signature du prêt initial. À l'issue de l'augmentation de capital de Groupe Partouche en 2010, les nouveaux titres souscrits par Financière Partouche, soit 37 295 843 titres, ont été également apportés en garantie au pool bancaire de Financière Partouche. Par la suite, le 19 novembre 2011, Financière Partouche a cédé 1 800 000 titres à la société Ispar SA.

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF PUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES DE L'ÉMETTEUR	% DU CAPITAL NANTI DE L'ÉMETTEUR
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natixis	30 sept 2005	31 décembre 2015	Rembourse-ment d'emprunt	64 335 843	66,45 %

4.2 RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION

4.2.1 L'ADDICTION AUX JEUX

La pratique abusive du jeu peut générer chez certaines personnes des phénomènes d'addiction, les conduisant à y consacrer des montants supérieurs à leurs ressources financières. Cette dérive est préjudiciable tant à la clientèle, qui n'y trouve plus le plaisir issu d'une pratique modérée et qui peut mettre en péril sa situation personnelle, voire celle de ses proches, qu'au casino dont l'image de marque peut s'en trouver indirectement altérée.

Afin que le jeu demeure un plaisir et un loisir à consommer avec modération, le Groupe s'est de longue date préoccupé

de la mise en application au sein de ses établissements d'un « jeu responsable », qu'il promeut aujourd'hui en partenariat avec la société Addictel.

Groupe Partouche accorde ainsi une place essentielle à la formation continue des cadres et des collaborateurs en contact avec la clientèle afin de pouvoir toujours proposer l'information, l'écoute et l'assistance nécessaires aux joueurs en difficulté. Par ailleurs, des affichages et des brochures sont disposés aux endroits névralgiques des casinos afin de rappeler aux clients les dangers d'un jeu excessif.

Toutefois, si le Groupe ne peut mesurer avec certitude les effets du développement de l'addiction aux jeux des clients de ses casinos, il ne peut exclure que celui-ci entraîne directement ou indirectement (par l'adoption de mesures réglementaires de santé publique notamment) un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.2 LES RISQUES ÉTHIQUES ET DE COMPORTEMENT

La nature même des activités exercées par le Groupe, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux de la part des salariés ou de personnes externes à l'entreprise.

L'activité casino doit ainsi faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment. Le blanchiment consistant à recycler des petites sommes à travers le jeu lui-même n'est ni organisé ni massif. Selon les instructions des autorités de tutelle, en cas de doute ou de suspicion, les représentants légaux et directeurs responsables des établissements du Groupe ont l'obligation (et s'y conforment) de communiquer l'identité du joueur à la cellule « Tracfin ». Le défaut de respect de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment pourrait entraîner des sanctions et avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.3 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De par son activité fortement développée dans la restauration, Groupe Partouche se doit d'assurer un niveau élevé en termes de sécurité alimentaire. L'objectif visé est bien évidemment la satisfaction de la clientèle et sa fidélisation ; au-delà, en cas de manquement avéré lors d'un contrôle opéré par les services officiels (tels la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, la Direction départementale des services vétérinaires ou la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), la fermeture de l'exploitation concernée peut être décidée, avec ses conséquences préjudiciables sur l'image de l'établissement et sa rentabilité. De telles fermetures, notamment si elles se multipliaient (dans le temps ou en nombre) pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Afin de prévenir ces risques, l'ensemble des établissements du Groupe Partouche est contrôlé très régulièrement par Silliker, organisme extérieur agréé.

4.2.4 L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Groupe Partouche se doit, à l'instar de tous les établissements recevant du public (ERP), d'assurer des conditions maximales de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les établissements du Groupe respectent ainsi un ensemble de consignes d'hygiène et de sécurité relatives, notamment, aux risques d'accidents, aux risques sanitaires, aux risques d'incendie et aux risques écologiques, et s'inscrivent dans une démarche préventive de l'évaluation des risques en milieu professionnel.

Les établissements du Groupe sont par ailleurs très régulièrement contrôlés par des commissions d'hygiène et de sécurité agréées, telles l'Apave ou le bureau Veritas, qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

En cas d'infraction relative à la réglementation concernant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ou à l'accessibilité aux personnes handicapées, l'autorité administrative compétente pourrait enjoindre à l'établissement concerné de réaliser des aménagements et travaux, voire de fermer. Une telle situation, notamment si elle se multipliait (dans le temps ou en nombre), pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.5 LA SÛRETÉ

Les casinos sont dotés de moyens techniques et humains dont la combinaison permet d'assurer efficacement la sécurité des personnes et des biens. Les modalités de leur mise en œuvre sont naturellement liées aux particularités attachées à l'environnement des casinos, à leur taille ainsi qu'à leur configuration.

Sont notamment en place dans les établissements du Groupe, les dispositifs suivants :

- Un système de vidéosurveillance permettant de contrôler tous les secteurs sensibles des établissements, tels que parking, voies d'accès, hall, salles de jeux, salles de coffres, caisses, tables de jeux, machines à sous.

 En cas d'incident, un opérateur assurant une veille en régie peut alerter le service de sécurité, les responsables de la salle de jeux et, si nécessaire, les services de police, de gendarmerie ou de lutte contre l'incendie ;
- Un système de télésurveillance basé sur le concept classique de radars volumétriques reliés à une centrale permettant de détecter d'éventuelles intrusions dans l'établissement aux heures de fermeture ;
- L'installation de coffres tirelires et de coffres tampons auto-recyclants avec information du public par affiches apposées aux caisses permettant de réduire sensiblement l'exposition à des vols qualifiés. Ces dispositifs interdisent toute remise de clés aux malfaiteurs, car elles sont détenues par les seuls agents chargés de la collecte des fonds. Ne sont conservées dans les caisses et coffres classiques que les sommes nécessaires à la couverture des opérations courantes (changes et paiements en espèces) ;
- La gestion informatisée du contrôle d'accès au moyen de badges ou codes procurant une traçabilité des mouvements de personnels et visiteurs à l'intérieur des bâtiments ;
- Un service de sécurité assurant un pré-filtrage du public à l'entrée des établissements et, durant les heures de fermeture, des maîtres-chiens assurent le gardiennage de l'immeuble.

Au cours de l'exercice 2012, les Pasinos ont en outre été équipés d'un système de protection des biens de haute technologie dénommé « Smart Water ». Il s'agit d'un dispositif aérien qui, installé en couverture des points sensibles du casino (les caisses et certains points de passage) vaporise un liquide incolore et indélébile sur les malfaiteurs potentiels lorsqu'il est activé soit automatiquement via un faisceau laser, soit manuellement. Le marqueur chimique, encore appelé ADN artificiel ainsi projeté, est invisible à la lumière du jour. Il reste détectable sur la peau pendant au moins 6 mois au moyen d'un matériel spécifique dont disposent les services de l'identité judiciaire ce qui permet aux forces de l'ordre d'identifier aisément les délinquants et de produire devant la justice des éléments de preuve très fiables.

Toutefois, malgré les nombreux systèmes et dispositifs de sécurité mis en place par le Groupe, ceux-ci pourraient connaître des défaillances ou être totalement ou partiellement contournés, ce qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.6 LES RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe peut être victime d'attaques informatiques (virus, déni de service, etc.), de pannes techniques entrainant l'indisponibilité des outils informatiques ou le vol de données.

Au sein de Groupe Partouche, la direction des systèmes d'information est une direction chargée de la sécurisation des réseaux et des systèmes informatiques du Groupe. Elle met également en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la continuité de l'activité du Groupe.

Cette DSI mène depuis 2011 une refonte globale du réseau interne de l'entreprise afin de sécuriser ce dernier au mieux. 2012 a vu la mise en place d'une centaine d'équipements de sécurité réseau dans les établissements de jeux du Groupe.

Par ailleurs, suite à une première phase d'analyse de risques Ebios réalisée en 2012, des tests de pénétration poussés vont être réalisés au premier trimestre 2013 afin de confirmer le haut degré de sécurisation de notre réseau.

Toutefois, malgré la sécurisation recherchée par le Groupe, les systèmes d'information pourraient connaître des défaillances ou être totalement ou partiellement contournés, ce qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.7 LES RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS

Les performances et le succès du Groupe dépendent en grande partie de la qualité, de l'expérience et de l'implication des membres de son équipe de direction (parmi lesquels les fondateurs et les membres du directoire et du conseil de surveillance de Groupe Partouche) et de certains collaborateurs clés. Le Groupe s'est, en particulier, largement appuyé sur ses fondateurs pour le développement de son activité, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

L'équipe dirigeante bénéficie d'une connaissance et d'une expérience approfondie des particularités du marché dans lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut garantir que les membres clés de ses équipes de direction et ses cadres clés poursuivront leur collaboration au sein du Groupe.

La perte d'un ou de plusieurs membres clés des équipes de direction ou d'un ou de plusieurs collaborateurs clés serait susceptible d'entraîner la perte d'un savoir-faire spécifique et d'une connaissance approfondie du secteur, ce qui pourrait, dans l'hypothèse où de telles personnes ne pourraient pas être remplacées rapidement par des personnes de compétences équivalentes, avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à attirer, former, retenir, motiver des collaborateurs compétents et des dirigeants hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.8 LES CONFLITS SOCIAUX

Des conflits sociaux ou revendications des salariés prenant différentes formes, inhérents à tout type d'activité, et leurs effets potentiels sur le fonctionnement opérationnel d'un établissement, l'image de cet établissement et du Groupe ne peuvent être écartés par principe. Ainsi, si à ce jour aucun élément ne nous permet de supposer de tels mouvements, leur survenance pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.9 LE RISQUE CLIENT

Comme tous les établissements commerciaux, le Groupe est confronté au risque client, c'est-à-dire à d'éventuels impayés. Pourtant, et compte tenu de l'activité principale du Groupe, ce risque s'avère en pratique très limité. En effet, au niveau des jeux, la plus grande partie des règlements clients s'effectue en espèces, contrôlables par détecteur de faux billets, ou par carte bancaire. Pour certains règlements s'effectuant par chèque, le risque est généralement supporté par des organismes de couverture.

Malgré la relative faiblesse de ce risque et les mécanismes de couverture mis en place par le Groupe, la multiplication des défauts de paiement, notamment si elle devenait habituelle, pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.10 LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le PBJ du Groupe est issu, à hauteur d'environ 12 % du total, des jeux traditionnels où existe un risque significatif de perte pour l'établissement. C'est notamment le cas au Palm Beach de Cannes qui reçoit une clientèle de joueurs aux moyens financiers importants et qui peut enregistrer pour un joueur une perte de plusieurs millions d'euros, qui impactera significativement les comptes de cet établissement, voire du Groupe.

Même s'il faut mettre en regard des potentiels gains équivalents, le Groupe reste structurellement exposé à ce risque qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité de la filiale et du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.11 LES RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE CASINOS ET DES AUTORISATIONS DE JEUX

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé. L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi n° 93–122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'Intérieur après avis de la Commission consultative des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Au chapitre 6.1.1 e), figure un échéancier des concessions.

Les casinos exploités par le Groupe sont soumis à l'aléa du non-renouvellement de la délégation de service public à l'échéance de ces délégations et autorisations. La loi Sapin exige en effet que, lors du renouvellement, la commune réalise un appel d'offre, mettant en concurrence plusieurs acteurs du marché. Des concurrents peuvent ainsi se positionner pour

concourir à l'appel d'offres et, en cas de succès, ravir l'exploitation concernée.

Dans une telle hypothèse, le renouvellement du contrat de DSP (cahier des charges pour l'exploitation des activités de casino) peut générer des charges accrues pour les filiales concernées. En effet, lors du renouvellement d'une concession, l'offre présentée par l'entité candidate peut se traduire par une majoration du taux de prélèvement au profit de la commune et/ou par un accroissement des engagements contractuels complémentaires (effort touristique et vie associative) pris envers la collectivité et, ainsi, affecter négativement ses résultats futurs.

Tout au long de la concession, les directeurs responsables des casinos doivent respecter strictement les clauses du cahier des charges et les prescriptions de la réglementation des jeux.

Les engagements pris dans ce cahier des charges peuvent impliquer des investissements d'importance variable, allant de simples aménagements de l'existant à la construction de nouveaux immeubles *(voir le chapitre 5.2.3 « Investissements significatifs planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction »)*.

Les cahiers des charges relatifs ne peuvent être modifiés que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Étant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge. En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aurait droit à une indemnité permettant la réparation intégrale de son préjudice, dont la fixation du montant serait également soumise au contrôle a posteriori du juge administratif.

Les communes, en leur qualité de délégant, pourraient également prononcer la déchéance de délégation, de même que le ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement, au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

Ainsi, un manquement aux dispositions du cahier des charges ou de la réglementation des jeux peut se traduire par une sanction allant de la suspension partielle et temporaire des jeux jusqu'à la perte de l'autorisation d'exploitation, accompagnée, le cas échéant, de pénalités ; le risque majeur auquel est exposé l'exploitant est ainsi la cessation brutale de son activité.

Compte tenu de son savoir-faire dans les métiers du jeu et de l'animation, le Groupe n'a, à ce jour, jamais perdu le renouvellement d'une de ses concessions et conserve toutes ses chances de réussite en cas de renouvellement.

Toutefois, la perte ou le non-renouvellement d'une délégation de service public ou d'une autorisation de jeux pourrait, si elle devait intervenir, avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.12 LES RISQUES CONCURRENTIELS

Le Groupe subit la concurrence active d'autres sociétés, telle que la concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (la Française des Jeux, les courses hippiques notamment), la concurrence des jeux en ligne *(cf. chapitre 4.2.14)*, la concurrence de destination (Monaco, Las Vegas) et la concurrence d'établissements, dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale. Par ailleurs, sur certaines zones géographiques, le Groupe est en situation de concurrence directe avec d'autres exploitations casinotières ; c'est notamment le cas sur le littoral où se concentrent de nombreux établissements. Ainsi, parmi les casinos du Groupe les plus exposés à cette concurrence figurent les casinos de Cannes, Juan-les-Pins, Nice, Hyères, Bandol, La Ciotat, Cabourg et Le Havre.

La création d'un nouveau casino dans une zone de chalandise où le Groupe est implanté est un autre risque potentiel de concurrence. Ce risque est plus ou moins élevé en fonction de la pertinence du choix d'implantation géographique et de la taille du nouvel établissement. Un tel « télescopage » s'est produit cette année dans le Var, où l'ouverture du Casino de la Seyne-sur-Mer a lourdement pénalisé les Casinos de Bandol et d'Hyères. À terme, l'ouverture des Casinos de Larmor Plage et de Vannes dans le Morbihan et de Fort-Mahon dans la Somme impactera inévitablement les résultats des casinos de la Trinité-sur-Mer et de Berck. Le risque s'avère plus aigu encore dans le cas de création d'un casino dans une grande ville, dans le cadre réglementaire de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, quand une zone de chalandise bénéficiant historiquement d'une agglomération de plus de 500 000 habitants s'en voit ainsi soudainement privée : ce fut le cas pour les casinos d'Andernos et d'Arcachon lors de la création du casino de Bordeaux. Ce risque est néanmoins atténué par le nombre absolu déjà très élevé des casinos en France et la situation actuelle du secteur, qui connait quelques difficultés. L'implantation de nouveaux casinos dans les zones de chalandise de ceux du Groupe, comme le développement de nouvelles activités (tels les jeux d'argent en ligne par exemple, légalisés en France en 2010 et aujourd'hui limités au poker et aux paris sportifs), pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.13 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de la réglementation applicable soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public (ERP) –au titre, notamment, de la sécurité des personnes, du maniement d'espèces et de la sécurité des convoyeurs de fonds– pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement l'activité ou les résultats.

Comme présenté dans le chapitre 6.1.1 du présent document, l'activité casinotière est fortement encadrée sur le plan règlementaire. La fiscalité attachée à ce secteur est une composante clé de rentabilité du Groupe, qui reste exposé à toute évolution pénalisante de cette fiscalité *(cf. l'accroissement des ponctions fiscales sur les casinos au titre de la CRDS et de la CSG)*. Il est à noter en parallèle qu'une évolution favorable, telle que l'actualisation et la séparation des barèmes de prélèvements progressifs, vient contribuer à la rentabilité du Groupe.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle « fumeurs ». L'entrée en vigueur du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, pris en application de la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 (dite « loi Evin ») à compter du 1er janvier 2008 dans les casinos du Groupe a entrainé une modification des habitudes de fréquentation de leur clientèle. Le Groupe a engagé des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs (cabines équipées d'un système d'extraction).

Par ailleurs, la publication de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, qui a légalisé les jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs et hippiques, poker), pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur », la clientèle pouvant se déporter sur le jeu en ligne *(voir le chapitre 4.2.14 ci-après pour les risques spécifiques liés à l'activité de poker en ligne)*.

4.2.14 LES RISQUES LIÉS À LA LÉGALISATION DES JEUX EN LIGNE

En avril 2006, Groupe Partouche a constitué une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet. La loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a légalisé les jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs et hippiques, poker).

Le 25 juin 2010, la société Partouche Gaming France SAS, filiale de Groupe Partouche a obtenu une licence d'exploitation de poker, ce qui a permis au Groupe de se positionner sur ce marché et de réduire les risques de concurrence de ce nouveau mode de jeu par rapport à l'activité casinotière traditionnelle.

Même si les conséquences, notamment économiques, de la légalisation des jeux en ligne sont à ce jour encore incertaines (elles seront notamment fonction de l'évolution, le cas échéant, des manières de jouer et de l'autorisation d'un nombre plus ou moins important d'acteurs à proposer de tels jeux en ligne), cette évolution peut être susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur l'activité des casinos physiques autorisés. L'attrait potentiel du marché des jeux de ligne en France a ainsi déjà amené de nombreux opérateurs à solliciter et à obtenir la licence de poker délivrée par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) ; ces acteurs internationaux sont en concurrence directe avec le Groupe.

D'une manière générale, un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet significativement défavorable sur la fréquentation des casinos du Groupe et, en conséquence, sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.15 LE RISQUE D'ALÉA CLIMATIQUE

Depuis quelques années, des phénomènes climatiques hors-norme se manifestent assez fréquemment ; fortes chaleurs estivales, tempêtes de grande intensité, violents coups de mer, crues anormales des cours d'eau et chutes de neige abondantes sont autant d'évènements qui peuvent perturber directement ou indirectement l'activité des casinos, soit en neutralisant leurs voies d'accès, soit en rendant les clients potentiels captifs de leur domicile, et ainsi avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.16 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Le marché des casinos est dépendant d'un certain nombre de facteurs dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et, par voie de conséquence, aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Au sein des casinos, les jeux de table et les machines à sous sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs.

La crise économique et financière de ces dernières années a d'ores et déjà eu un impact défavorable sur l'activité et les performances du Groupe. Une aggravation de cette crise pourrait également avoir des conséquences tant sur la fréquentation des casinos du Groupe que sur la dépense par client au sein de ces derniers et, ainsi, avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.17 LES RISQUES SANITAIRES MONDIAUX

Une épidémie, ou la crainte d'une épidémie, pourrait entraîner une baisse de la fréquentation des lieux publics et donc des casinos du Groupe. Une telle baisse de fréquentation, si elle était importante ou se poursuivait dans le temps, aurait un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives d'avenir. En cas de pandémie mondiale, le Gouvernement ou l'Organisation mondiale de la santé pourrait déclarer un état de crise de haut niveau, ce qui pourrait, dans certaines hypothèses, entrainer la fermeture des sites du Groupe. Une épidémie pourrait également menacer la santé et la sécurité des visiteurs et des employés, ce qui aurait un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives d'avenir.

4.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la « politique environnementale » est intégré dans les dépenses globales :

Ressources en eau, matières premières et énergie ; utilisation des sols ; rejets dans l'air ; l'eau et le sol ; nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Le Groupe Partouche et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO_2 dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Le Groupe Partouche a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des « affaires environnementales ».

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du Groupe Partouche de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du Groupe Partouche n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2012.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

Tous les éléments sur les objectifs que la société a assignés à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus :

Les éléments (éléments d'information et efforts du Groupe) évoqués ci-dessus s'appliquent aux filiales étrangères (en Belgique, Suisse et Tunisie) et il n'y a pas d'éléments environnementaux particuliers s'agissant de ces filiales étrangères.

4.4 GESTION DES RISQUES

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du « tous risques sauf » garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances « multirisques casinos et hôtels » avec pertes d'exploitation, responsabilité civile des exploitations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'art...

Il n'existe pas de mécanisme d'auto-assurance. Le Groupe Partouche n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

À notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2012

CASINOS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
MULTIRISQUES CASINOS	Dommages aux biens & pertes d'exploitation	LCI de 65 M d'€	990 836 €
RESPONSABILITÉ CIVILE Y COMPRIS JEUX VIRTUELS			
Responsabilité civile exploitation :			
	Dommages corporels, matériels et immatériels	20 M€ par sinistre	109 000 €
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre 1 000 000 € par an	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre 500 000 € par an	
Responsabilité civile et professionnelle après livraison :			
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs	10 M€ par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	3 M€ par an	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS		8 M€ par sinistre et par an	14 186 €
TOUS RISQUES EXPOSITION			2 063 €
POLICES ŒUVRES D'ART			15 432 €
AUTOMOBILES	Flotte automobile	Tous risques	64 680 €
	Missions collaborateurs		9 591 €
	Marchandises transportées	Propre compte	1 433 €

HÔTELS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
Multirisques hôteliers	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 6 à 39 M€	113 268 €
Responsabilité civile hôtelière	Comprise dans responsabilité civile Groupe		


40
MEGAPOT



05 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTORIQUE ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

5.1.1 HISTORIQUE

1973 - 1990 UN DÉVELOPPEMENT DANS L'ADVERSITÉ, GRÂCE À UN RÉEL SAVOIR-FAIRE

En 1973, Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le Casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, est assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales », et permet à Isidore Partouche d'initier un développement qui se concrétise par des acquisitions de casinos dans le Nord de la France (Le Touquet en 1976, Forges-les-Eaux en 1986, Dieppe en 1988, Fécamp, Bagnoles et Vichy en 1989) et par une création de casino (Calais en 1982).

L'activité d'un casino se limite à cette époque aux seuls jeux traditionnels et la rentabilité des établissements en souffre, mais convaincu de la nécessaire évolution du secteur à terme, Isidore Partouche tisse sa toile, allant dans cette logique visionnaire jusqu'à vendre ses exploitations d'eau de source pour garder ses casinos.

1991 - 1995 UNE RENTABILITÉ ACCRUE ET UNE RECONNAISSANCE DU MÉTIER EN BOURSE

La rentabilité du Groupe est transformée par l'implantation des machines à sous dans progressivement la totalité des établissements du Groupe. En 1991, le Groupe prend le contrôle du Casino Le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les Casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

Le développement du Groupe se poursuit avec la réouverture des Casinos de Berck (1991) et Royat (1992), les rachats des Casinos d'Aix-en-Provence, La Ciotat et Palavas (1994).

À la recherche d'une reconnaissance du métier, Groupe Partouche est le premier groupe de casinos intégrés à faire la démarche d'une introduction en Bourse en France : le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, par le biais d'une augmentation de capital, qui lui donne les moyens financiers autorisant la consolidation des positions acquises en France et le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

1995 - 2005 DIVERSIFICATION ET CROISSANCE EXTERNE

Fort de cette notoriété nouvelle et d'une rentabilité croissante, le Groupe procèdera à des opérations de diversification, quant à son activité et son implantation.

Des hôtels viennent s'inscrire dans le panorama du Groupe Partouche, avec l'acquisition en 1997 de l'hôtel 4 étoiles de Juan-les-Pins devenu Le Méridien-Garden Beach, les ouvertures en 2000 du Hilton de la Cité internationale de Lyon et de l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence, l'achat en 2001 du Savoy (devenu 3.14) de Cannes.

Et dès septembre 1995, un premier casino à l'étranger intègre le Groupe suite au rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke. S'ensuivent des créations d'établissements : celle en 1996, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un casino à Agadir au Maroc, celle en 1998 du Casino de Djerba en Tunisie sous la forme d'un Pasino, concept original de centre d'animation avec établissement de jeux, et celle en 1999 du Casino de San Roque en Andalousie.

Le cœur de métier, soit l'activité casinotière en France, n'est pas oublié avec notamment l'arrivée dans le périmètre du Groupe des casinos de Cabourg et Beaulieu-sur-Mer (1997), du Carlton Casino Club à Cannes (1998) dont le transfert de licence autorisera la réouverture du prestigieux Casino Palm Beach et du casino de Lyon (1999).

Le Groupe s'attache également à faire évoluer le concept même du casino, comme expérimenté à Djerba, et ouvre en

2001 le Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontrera un grand succès jusqu'à atteindre le second rang français. En 2003, le Casino de Saint-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

En 2002, le Groupe réalise la plus importante acquisition de son histoire. Entre janvier et avril, grâce à une contre OPA victorieuse sur la Compagnie européenne de casinos, le Groupe Partouche accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

Parallèlement à de nouvelles ouvertures d'établissements (Meyrin en Suisse en 2003 et le Palais de la Méditerranée à Nice en 2004), des arbitrages sont opérés dans le parc d'établissements.

Puis en 2005, une seconde opération de croissance externe significative, lors du rachat du Groupe de Divonne comprenant cinq casinos dont celui de Divonne-les-Bains, vient ponctuer cette période faste qui aura vu le marché des casinos gagner sa maturité.

2006 – 2012 L'OUVERTURE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET UN CONTEXTE DIFFICILE

En avril 2006, Groupe Partouche crée une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet, qui obtiendra rapidement une licence du gouvernement de Gibraltar pour l'exploitation de jeux en ligne.

D'importantes modifications vont ensuite intervenir dans le cadre règlementaire d'exploitation des casinos. En 2007 débute l'application de la nouvelle réglementation des jeux incluant notamment la possibilité de mixité des jeux et la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels. En novembre de la même année, le contrôle d'identité aux entrées est rendu obligatoire pour les casinos français. À ce premier frein à la fréquentation des casinos s'ajoute en 2008 l'interdiction de fumer, très pénalisante pour la clientèle des joueurs.

Un contexte de crise économique viendra également impacter le secteur des casinos à travers la fréquentation des établissements et les moyens financiers de leur clientèle ; Groupe Partouche concentre alors ses efforts dans l'optimisation de sa gestion opérationnelle.

En parallèle, le Groupe entend rester à la pointe des évolutions du métier ; du début des tests du Texas hold'em poker à Aix-en-Provence jusqu'au succès du Partouche Poker Tour, Partouche devient un acteur majeur du poker. Et en 2009, il est le premier à lancer son Megapot, un jackpot multi-sites reliant plus de 200 machines à sous dans plus de 45 établissements. Enfin, en 2010, il obtient une licence d'exploitation du poker dans le cadre de l'ouverture légale des jeux en ligne en France ; et la finale (Main Event) du Partouche Poker Tour Saison 3, en septembre, bat tous les records en accueillant à Cannes, au Casino du Palm Beach, 764 joueurs dont les plus grandes stars internationales. Le prizepool (somme des gains remportés par les joueurs finalistes) a été de près de 5,7 M€. L'édition 2011 confirmera le grand succès de ce tournoi.

L'année 2011 voit le déploiement de la solution Pcash (Partouche Cashless), système propriétaire permettant la suppression, à terme, de l'utilisation des jetons dans les machines à sous.

Enfin, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 30,6 M€, lui donnant 12,52 % du capital de Groupe Partouche SA, le groupe Butler Capital Partners devient en mai 2011 un partenaire minoritaire mais actif.

En 2012, Groupe Partouche est de nouveau confronté à un environnement économique difficile (baisse du produit brut des jeux en France entraînant une dégradation sensible de la rentabilité opérationnelle du groupe). Face au recul d'activité du pôle Interactive essentiellement lié à l'inadéquation du modèle économique du poker en ligne français, pour lequel la filiale Partouche Gaming France déploie son activité, Groupe Partouche annonce en septembre 2012 la réorientation stratégique de l'activité poker au sein du Groupe, et partant, la restructuration de l'activité du site de poker en ligne www.partouche.fr.

La construction du Pasino de La Grande-Motte s'achève et ce nouvel établissement ouvre ses portes le 10 juillet 2012.

5.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale « Groupe Partouche » et a pour sigle « GP ».

5.1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464.

Son code NAF est le 7010Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe Partouche initialement dénommée SA Compagnie fermière des eaux et boues de Saint-Amand a été créée par acte reçu par Maître Cartigny, notaire à Valenciennes, le 18 mars 1903.

La durée de la société initialement fixée à 60 ans, a été prorogée en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1994 au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue aux présents statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, EXERCICE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social est situé au 141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0)1 47 64 33 45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1 47 64 19 20

La société est de forme anonyme à directoire et conseil de surveillance. La société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices visait à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe.

L'intégration des établissements de la Compagnie européenne de casinos (CEC) en 2002 et de Groupe de Divonne en 2005 a été accompagnée de cessions de casinos, notamment ceux de Société française de casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle et Agadir) et du Casino de Saint-Julien-en-Genevois, ces établissements présentant un intérêt stratégique moindre au regard du maillage territorial du Groupe.

S'en sont suivis de premiers désinvestissements dans les activités non stratégiques, tels que les établissements thermaux de Vittel et Contrexéville et la participation minoritaire dans SFCMC (Société fermière du casino municipal de Cannes).

Aujourd'hui la politique d'investissements du Groupe est redéfinie à travers les grandes lignes suivantes :

- Arrêt de l'implantation de nouveaux casinos dans la seule optique d'augmenter le maillage territorial ;
- Maintenance et adaptation des actifs existants dans la limite d'un flux brut annuel de 30 M€ (engagement lié au crédit syndiqué) ;
- Limitation des réalisations de nouveaux « Pasinos » aux seuls projets de La Ciotat et La Grande-Motte.

INVESTISSEMENTS 2010 :

Les investissements de l'exercice 2010 se sont élevés à 24,8 M€ et ont été constitués notamment :

- pour 21,4 M€ d'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces investissements sont essentiellement de maintenance et sont répartis sur l'ensemble des établissements. À titre indicatif, les plus importants décaissements ont concerné les travaux d'agrandissement du Casino de Val-André pour 1,9 M€ et des travaux au Casino de Meyrin pour 1,2 M€ ;
- pour 1,8 M€ d'acquisition d'immobilisations incorporelles, ces investissements ont concerné le pôle Interactive pour 1,2 M€ (notamment relatifs au développement des sites Internet et des jeux proposés) ;
- pour 2,6 M€ de rachats de leur participation aux intérêts minoritaires (notamment le Casino de Djerba pour 2,5 M€).

Pour l'exercice 2010, à hauteur de 74 % du total, les investissements opérés ont concerné le territoire français.

INVESTISSEMENTS 2011 :

En 2011, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté un emploi de trésorerie de 26,5 M€, en augmentation par rapport à 2010 (besoin de 24,8 M€), essentiellement constitué par des flux d'acquisitions d'immobilisations corporelles de 28,5 M€, où sont notamment enregistrés :

- les constructions, aménagements et installations techniques pour 10,7 M€, où figurent des travaux de maintenance et rénovation répartis sur l'ensemble du Groupe, parmi lesquels les plus importants concernent l'ensemble Casino-Hôtel de Juan-les-Pins pour 2,2 M€, et les décaissements relatifs à la construction du Pasino de La Grande-Motte pour 1,0 M€ ;
- les achats de machines à sous pour 9,1 M€.

Pour l'exercice 2011, à hauteur de 83 % du total, les investissements opérés ont concerné le territoire français.

INVESTISSEMENTS 2012

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements représentent un emploi de trésorerie de -37,0 M€, en sensible augmentation par rapport à celui de 2011 -26,5 M€, en raison notamment du flux de décaissement relatif à la construction du Pasino de La Grande-Motte (-14,2 M€ sur l'exercice 2012 contre -1,0 M€ sur l'exercice 2011), établissement qui a ouvert ses portes le 10 juillet 2012.

Les flux d'investissements 2012 comprennent principalement un flux d'acquisition d'immobilisations corporelles de -33,6 M€ qui se compose, outre la construction du Pasino de La Grande-Motte, des investissements, en maintenance, rénovation et matériel, relatifs à l'ensemble des sociétés du Groupe.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les immobilisations corporelles en cours, d'une valeur nette de 3,1 M€ à la clôture de l'exercice, concernent principalement Partouche Immobilier pour 1,7 M€ (projet du Pasino de La Ciotat).

5.2.3 INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS PLANIFIÉS OU AYANT FAIT L'OBJET D'ENGAGEMENTS FERMES DE LA PART DES ORGANES DE DIRECTION

Les investissements significatifs faisant l'objet d'engagements au sein du cahier des charges municipal sont :

A) PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DES PASINOS :

Ce programme, initialement chiffré à 56 M€, s'est trouvé réduit dans son ampleur, avec les évolutions par site suivantes :

- La construction du Pasino de La Grande-Motte, s'est achevée comme attendu avant l'été 2012 ; l'édification de cet établissement est revenue à 17,9 M€ pour la construction et les agencements et 3,2 M€ pour le terrain ;
- Le futur Pasino de La Ciotat fait l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire en cours d'instruction devant autoriser une ouverture de l'établissement avant la saison d'été 2014 ; le montant prévisionnel de la construction (Shon de 1 232 m^2 sur une parcelle de 13 003 m^2) s'élève à environ 9 M€ ;
- Le projet de transfert et de création du Pasino à Bandol est abandonné du fait de la déclaration de non-constructibilité du terrain ; par ailleurs la concurrence accrue sur la zone de chalandise du Casino de Bandol (ouverture du Casino de La Seyne-sur-Mer en juillet 2012 et projet de Sanary) a conduit à revoir la planification et le phasage des travaux de rénovation envisagés, qui s'élèveront pour les deux prochains exercices 2013 et 2014 à 2 M€.

B) DES TRAVAUX DE RENOVATION DU CASINO PALM BEACH DE CANNES POUR 17,6 M€

Compte tenu de l'échéance prochaine du bail emphytéotique (2028) et des difficultés économiques rencontrée par l'établissement ces travaux ne sont plus programmés et des discussions ont lieu avec la mairie et le syndicat des copropriétaires en vue de déterminer l'avenir du site qui devra offrir aux opérateurs intéressés une visibilité à long terme permettant l'amortissement de leur investissement.

Les autres investissements significatifs planifiés par le Groupe sont attachés au parc des casinos et hôtels et concernent principalement le Casino de Crans-Montana, pour la construction d'un parking souterrain pour 5,5 M€. Les travaux seront engagés pour une part d'environ 2,7 M€ sur l'exercice 2013 et seront étalés sur un minimum de deux exercices.

5.2.4 PROGRAMME DE DÉSINVESTISSEMENT

Suite aux avenants au crédit syndiqué en date du 25 janvier 2011 et du 19 décembre 2011, le sujet des cessions d'actifs n'a plus la même acuité compte tenu de la suppression de la clause d'exigibilité anticipée en cas d'absence de mise en œuvre du programme de désinvestissement initialement prévu. Le programme de désinvestissement reste néanmoins d'actualité mais il pourra se faire dans de meilleures conditions. À réception d'offres satisfaisantes, il peut concerner des casinos. La société qui, dans sa politique, a toujours recherché la propriété des immeubles pour pérenniser ses exploitations, peut toutefois envisager la cession des murs et fonds d'une entité casinotière. Il peut aussi concerner des hôtels, murs et fonds, constituant une nature de bien plus recherchée par le marché qu'un casino.

Toutefois, dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu entre BCP et Financière Partouche *(voir le chapitre 18.3)*, Financière Partouche s'est engagée à faciliter la mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs dont l'objectif est de permettre la réalisation de cessions d'un montant global minimum de 25 millions d'euros d'ici au 31 décembre 2014.

5.2.5 LIENS ENTRE INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

L'exécution de ces principaux investissements reste conditionnée par une limite d'investissement annuelle *(se référer utilement au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité »)*. La réalisation de ces investissements est assise sur les excédents de trésorerie à venir du Groupe et le recours éventuel à une source de financement extérieur *(se référer utilement au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité » et plus particulièrement aux notions de franchise exceptionnelle et limite d'endettement)*.

S'agissant du financement de ce programme d'investissements évoqué au chapitre 5.2.3, une trésorerie de 26 millions d'euros est affectée contractuellement au programme des Pasinos. Le produit net des augmentations de capital réalisées en mai 2011 pourra, si nécessaire, être utilisé pour le financement des investissements du Groupe. Enfin, dans le cadre du crédit syndiqué, le Groupe est autorisé à investir jusqu'à 30 millions d'euros par an. Cette limite d'investissements contractuellement autorisée, laisse la place, au-delà de la maintenance des actifs d'exploitation, à une quotité d'investissements supplémentaires ; une quotité d'autofinancement peut ainsi être mobilisée sur chaque exercice. L'ensemble de

ces ressources de financement autorisent une absence de recours à un quelconque financement extérieur ou bien à un appel au marché.

La société n'exclut néanmoins pas un recours à un financement immobilier extérieur, de type crédit-bail immobilier, qui se substituerait à la dette bancaire en place, pour des raisons d'optimisation financière quant à la durée du crédit et le niveau des marges appliquées. Un tel dossier est actuellement en préparation de signature chez notaires, pour le refinancement à hauteur de 14,5 M€ du Pasino de La Grande-Motte.

APERÇU DES ACTIVITÉS 06



6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2012

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Groupe Partouche exerce historiquement son activité principale dans le secteur des casinos, établissements de jeux auxquels sont parfois attachées des structures hôtelières. Plus récemment, le Groupe s'est positionné également sur le marché des jeux en ligne.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	%	2011	%	2010 RETRAITÉ	%
Casinos	407 981	90,5 %	417 710	89,9 %	431 557	90,3 %
Hôtels	33 325	7,4 %	34 593	7,5 %	31 917	6,7 %
Pôle Interactive	6 204	1,4 %	6 932	1,5 %	7 529	1,6 %
Autres	3 440	0,7 %	5 070	1,1 %	7 123	1,5 %
TOTAL	**450 951**	**100,0 %**	**464 304**	**100,0 %**	**478 126**	**100,0 %**

Présent depuis son origine sur le marché français des casinos, Groupe Partouche s'est diversifié à l'étranger avec une présence actuelle concentrée sur la Belgique et la Suisse.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	%	2011	%	2010 RETRAITÉ	%
France	380 491	84,4 %	393 682	84,8 %	406 204	85,0 %
Europe (hors France)	68 636	15,2 %	69 114	14,9 %	69 505	14,5 %
Hors Europe	1 823	0,4 %	1 508	0,3 %	2 417	0,5 %
TOTAL	**450 951**	**100,0 %**	**464 304**	**100,0 %**	**478 126**	**100,0 %**

COMMUNICATION ET SPONSORING

Après une année 2011 riche en évolutions majeures (nouvelle identité visuelle, nouveau slogan, et investissements sur les plateformes de marketing relationnel), l'année 2012 fut une année de transition en termes d'opérations de marketing et de communication pour le Groupe Partouche, avec principalement la préparation de la célébration en 2013 des 40 ans du Groupe Partouche.

Parallèlement, le Groupe, déjà investi depuis plus de dix ans dans le sponsoring du football en soutenant en particulier l'équipe de football de Lille (Losc), a poursuivi son partenariat avec l'équipe de football de Valenciennes, et est devenu au cours de l'exercice, partenaire de l'équipe de football de Montpellier, actuelle championne de France en titre.

Groupe Partouche a comme chaque année réalisé des opérations de mécénat, en participant à l'organisation et la tenue de plus d'une centaine d'évènements dans toute la France , auxquels il a consacré un budget total de plus de 10 millions d'euros, se comportant ainsi comme un acteur important de la vie culturelle française.

6.1.1 LES CASINOS

L'activité des casinos représente l'essentiel de l'activité du Groupe. En France, les jeux autorisés sont notamment les suivants :

LES JEUX DE TABLE :

Jeux dits de contrepartie :

- La boule ;
- La roulette anglaise ;
- Le black jack, le stud-poker de casino, le hold'em poker de casino, (jeux de cartes).

Jeu dit de cercle :

Le Texas hold'em poker et le Omaha poker 4 high.

Jeux de table électroniques :

La roulette électronique

LES MACHINES À SOUS :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Le Groupe Partouche dispose d'un parc de 5 601 machines installées en France et 1 104 machines installées à l'étranger au 31 octobre 2012.

A) LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales prévues par loi du 12 juillet 1983. Par dérogation à cette prohibition, la loi du 15 juin 1907, autorise l'ouverture des casinos de jeux dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières. La loi modificative du 14 avril 2006 élargit encore le périmètre des communes éligibles à l'accueil d'un casino aux villes et stations visées à l'article L.161 du Code des communes et à des communes qui étant en cours de classement comme station balnéaire thermale ou climatique avant la promulgation de la loi de 2006, seront dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de cette loi, classées stations de tourisme. Les autorisations de jeux sont accordées par le ministre de l'Intérieur sur avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité au terme de la procédure d'appel d'offres prévue par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin. Elles ont un caractère temporaire, leur durée étant limitée à cinq ans au maximum.

La Commission consultative des jeux instituée au ministère de l'Intérieur est composée de 12 membres parmi lesquels figurent 8 hauts fonctionnaires qui représentent les ministères de tutelle, 1 sénateur et 1 député qui assurent la représentation parlementaire et 2 maires qui représentent les stations classées. Elle est présidée par un conseiller d'État en service extraordinaire.

Son champ de compétences porte essentiellement sur les demandes primaires et de renouvellement d'autorisation de jeux, sur les demandes d'augmentation du nombre de tables de jeux autorisées et sur les demandes d'augmentation du nombre de machines autorisées uniquement lorsqu'elles déclenchent le franchissement du seuil de 500 machines. Un décret et un arrêté en date du 29 juillet 2009 ont profondément modifié les critères d'attribution des machines à sous. Le nombre de machines à sous autorisées dans un casino est désormais déterminé en fonction d'un ratio « nombre de machines / nombre de tables » de jeux fixé par la réglementation des jeux dans les casinos. La première table de jeux ouvre droit à 50 machines à sous et chacune des tables suivantes à 25 machines supplémentaires.

Cette réforme constitue une avancée majeure pour les casinos car elle leur procure une meilleure maîtrise de la définition de leur offre de jeux. Par ce truchement, il est maintenant possible d'adapter l'offre de jeux aux spécificités du marché local et aux attentes de la clientèle sans devoir mettre en œuvre une procédure administrative lourde requérant un avis de la Commission consultative des jeux au terme d'un délai d'instruction de quatre ou cinq mois. Les adaptations intervenant en cours d'autorisation sont désormais actées par le ministre de l'Intérieur au terme de procédures déclaratives dont le délai d'instruction est bref, ce qui autorise une meilleure réactivité aux évolutions du marché. Dans un même mouvement réformateur, quelques aménagements complémentaires ont été introduits dans la réglementation par décret et arrêté modificatifs en date du 29 juillet 2010. On retiendra de ces textes qu'ils ajoutent à la liste des jeux de cercle autorisés une nouvelle variante du poker dénommée « Omaha High 4 poker » et que le seuil de 50 machines sous lequel la polyvalence fonctionnelle des employés de jeux était admise est porté à 75 machines. Il en résulte une optimisation de la gestion des effectifs dans les établissements de cette catégorie. L'autorisation de jeux formalisée par un arrêté du ministre de l'Intérieur fixe le nombre et la nature des jeux autorisés (roulette, black jack, etc.), le minimum des mises, ainsi que les horaires limites d'ouverture et de fermeture de la salle de jeux. On notera ici que selon un arrêté modificatif en date du 29 juillet 2011, les horaires d'ouverture des jeux de table et des machines à sous ont pu, à titre expérimental, être dissociés en 2012, ce qui a permis de mieux ajuster l'offre de jeux de table à la demande de la clientèle (tables prioritairement ouvertes aux seules heures d'affluence) et donc de réaliser des gains de productivité. L'évaluation de l'expérimentation par le Service central des courses et jeux ayant été concluante, ce dispositif sera pérennisé à travers la publication d'un nouvel arrêté

ministériel.

Enfin selon ce même arrêté de juillet 2011, la Commission consultative des jeux est désormais habilitée à délivrer des autorisations provisoires pour l'expérimentation de nouveaux jeux ou de dispositifs techniques de ces jeux. Un cadre réglementaire est ainsi fourni à ces expérimentations dont le nombre va croissant au rythme des évolutions des technologies et de l'imagination des concepteurs de jeux. Ainsi, le jeu dit de la Bataille, très en vogue à Las Vegas a été expérimenté avec succès en 2012 dans plusieurs casinos français parmi lesquels deux filiales de Graoupe Partouche. La publication au Journal officiel des textes réglementaires autorisant l'exploitation de ce nouveau jeu dans les casinos du territoire est imminente. De nombreux établissements vont en conséquence avoir la latitude d'étendre, avant la saison d'été, leur offre de jeux de table à ce jeu de cartes apprécié de nombreux joueurs en raison d'une règle de fonctionnement alliant la simplicité à la rapidité du déroulement de la partie. La voie est ainsi ouverte à la mise sur le marché de machines à sous multi-jeux et multi-dénominations répondant davantage aux aspirations de la nouvelle génération de joueurs. Aux jeux de table, la mise en place de tournois de black jack permettra après expérimentation de promouvoir une forme communautaire de jeu déjà très appréciée au poker et qui commence à se manifester sous des formes diverses aux machines à sous.

Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les règles d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation stricte qui a été amplement modernisée au cours des dernières années sous la pression des syndicats représentatifs de la profession. Elle est contenue dans le décret du 22 décembre 1959 modifié et l'arrêté du 14 mai 2007 complété par l'arrêté modificatif du 24 décembre 2008, et les décrets et arrêtés du 29 octobre 2010 et du 29 juillet 2011.

B) LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Ils sont assis sur le « produit brut des jeux » auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le « produit brut des jeux » dans les casinos est le suivant :

PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	87 000 €		
15 % de	87 001 €	à	171 000 €
25 % de	171 001 €	à	507 000 €
35 % de	507 001 €	à	943 500 €
45 % de	943 501 €	à	1 572 000 €
55 % de	1 572 001 €	à	4 716 000 €
60 % de	4 716 001 €	à	7 860 000 €
65 % de	7 860 001 €	à	11 005 500 €
70 % de	11 005 501 €	à	14 149 500 €
80 % au-delà de	14 149 501 €		

Ce barème, inchangé depuis 1986 a, rappelons-le, été révisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et d'une façon rétroactive sur l'intégralité de cet exercice.

Pour mémoire, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, une réforme des modalités de calcul du prélèvement au profit de l'État a été adoptée dans le cadre de dispositions spécifiques figurant dans la loi du 12 mai 2010 sur les jeux en ligne. Elle consiste en une séparation des bases de prélèvement relatives d'une part aux jeux de tables et d'autre part aux machines à sous, en rupture avec un mode de calcul qui agrégeait produit brut des jeux de tables et produit brut des machines à sous. Il résulte de ce double calcul un rééquilibrage du prélèvement en faveur des jeux de table dont le produit brut abattu est désormais soumis aux tranches les moins élevées du barème.

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1er janvier 2005, le taux de la CGS a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002 prévoyait que les divers prélèvements devaient être assis sur la recette réelle des machines à sous à laquelle était appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfac-

tée). Le décret du 28 octobre 2008 a annulé les dispositions énoncées par le décret du 12 avril 2002 concernant le coefficient de réfaction de 15 %.

On notera enfin que, des textes relatifs à la fiscalité des casinos également publiés le 29 octobre 2010, il résulte que les frais de contrôle des jeux de tables et des machines à sous sont supprimés à partir de l'exercice 2009-2010 et que l'obligation d'une mise en réserve ou d'une garantie bancaire correspondant au montant du prélèvement attendu sur le PBJ est également supprimée.

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de Groupe Partouche SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

C) IMPLANTATION DES CASINOS

Groupe Partouche, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 décembre 2012, 50 casinos dont 42 en France et 8 à l'étranger.

73,3 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 50 casinos du Groupe Partouche sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante:

FRANCE - RÉGIONS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
NORD - PAS-DE-CALAIS	SAINT-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE-POSAY, LA TREMBLADE
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, SAINT-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES
AUVERGNE	ÉVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE-MOTTE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, CANNES, JUAN-LES-PINS, NICE

ÉTRANGER PAYS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
BELGIQUE	KNOKKE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE, DINANT
TUNISIE	DJERBA, TABARKA
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

D) CONCESSIONS D'EXPLOITATION DES CASINOS

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 20 ans. Au 31 décembre 2012, le Groupe Partouche compte en France 42 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier visant à la création d'un casino ne fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère. L'appel d'offre est public (loi Sapin), et d'autres opérateurs peuvent concourir lors du renouvellement.

À ce jour, Groupe Partouche n'a jamais perdu d'autorisation d'exploitation sur un site.

E) ÉCHÉANCIER DES CONCESSIONS

ANNÉE	NOMBRE DE CAHIERS DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE
2013	2
2014	0
2015	5
2016	6
2017	6
2018	2
2019	1
2020	3
2021	3
2022	4
2023	2
2024	1
2025	0
2026	0
2027	1
2028	2
2029	2
2030	0
2031	0
2032	2

F) ACTIVITÉS ANNEXES DES CASINOS

Les casinos du Groupe réalisent une part de leur chiffre d'affaires dans des activités complémentaires, comme la restauration et les spectacles, considérés, au-delà de l'obligation contractuelle attachée à la définition même d'un casino, comme un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et de distraction. Certains établissements parmi les plus importants, comme Saint-Amand-les-Eaux, Forges-les-Eaux ou La Roche-Posay, disposent d'une hôtellerie intégrée assurant une plus grande hospitalité. La majorité des établissements propose des espaces réceptifs privés, de taille et de style très variés en fonction des destinations, et des animations sur-mesure et de qualité, pour accompagner les réceptions. Enfin, la présence ponctuelle de spas permet d'offrir à la clientèle des solutions « détente & remise en forme » avec soins bien-être, soins esthétiques et aussi cures thématiques.

Au 31 octobre 2012, les casinos du Groupe disposent ainsi de :

- **12 hôtels allant du 3* au 4*L** avec plus de 530 chambres proposées ;
- **128 restaurants** : de la brasserie au restaurant gastronomique, en passant par des restaurants à thème ;
- **4 spas et 2 golfs**.

Les casinos suivant intègrent un ou plusieurs hôtels dans leur activité :

- le Casino de Forges-les-Eaux ;
- le Casino de Saint-Amand-les-Eaux ;
- le Casino du Havre ;
- le Casino de Divonne-les-Bains ;
- le Casino du Lyon Vert à La Tour de Salvagny ;
- le Casino de Hyères ;
- le Casino de La Roche-Posay ;
- le Casino de Dieppe ;
- le Casino de Salies-de-Béarn ;
- le Casino de La Trinité-sur-Mer.

6.1.2 LES HÔTELS

Au-delà des hôtels intégrés dans les structures casinotières, le Groupe possède 7 hôtels indépendants allant du 3* au 4*L, avec plus de 710 chambres proposées. L'activité de ces hôtels constitue à part entière le chiffre d'affaires du secteur hôtelier du Groupe.

Ces hôtels sont les suivants :

- l'hôtel 3.14 à Cannes ;
- l'hôtel Garden Beach à Juan-les-Pins ;
- l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence ;
- l'hôtel Hilton à Lyon ;
- l'hôtel Cosmos et le Grand hôtel du Parc à Contrexéville ;
- l'hôtel Georges à Pléneuf-Val-André.

6.1.3 LE PÔLE INTERACTIVE

En avril 2006, Groupe Partouche a créé une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

A) LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Le réseau Internet a offert au secteur des jeux de hasard un nouveau moyen de distribution, de même que la téléphonie mobile et la télévision interactive. Une loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 12 mai 2010. Elle prévoit l'ouverture à des opérateurs agréés par une nouvelle autorité dénommée Arjel (Autorité de réglementation des jeux en ligne), des seuls secteurs d'activité suivants : paris hippiques, paris sportifs, poker.

Le Groupe Partouche, à travers sa filiale Partouche Gaming France, s'est porté candidat à l'obtention d'un agrément pour le poker et a obtenu celui-ci le 25 juin 2010. Partouche Gaming France a démarré son activité le 6 juillet 2010. Groupe Partouche examinera dans le futur l'intérêt de solliciter de l'Arjel une autorisation d'exploitation pour les paris sportifs et hippiques et toute évolution règlementaire pouvant améliorer les conditions d'exploitation des licences. Un assouplissement de la loi a été réclamé, et ce sans attendre la clause de révision de la loi précédemment prévue en décembre 2011 et reportée après les élections présidentielles de mai 2012, par de nombreux opérateurs qui soulignent essentiellement l'exclusion des jeux de casino, de grattage et de loterie.

FISCALITÉ DES JEUX EN LIGNE

Les opérateurs sont soumis à une taxation de :

- 7,5 % des mises des joueurs pour les paris hippiques et sportifs ;
- 2 % des mises des joueurs pour le poker.

Concernant le poker en ligne, le produit brut des jeux correspond à la somme perçue par l'opérateur lors de chaque main de cash game jouée (ponction moyenne de 4,35 %) ou sur chaque tournoi joué (ponction équivalente à 10 % du montant de la cave du tournoi). Sur le PBJ de l'exercice 2012, les prélèvements fiscaux ont représenté 32,5 % du PBJ.

En application de l'alinéa VII de l'article 21 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation dans le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, l'Autorité de régulation des jeux en ligne établit et tient à jour la liste des opérateurs agréés et précise les catégories de jeux ou de paris que ceux-ci sont autorisés à proposer. Cette liste est publiée au Journal officiel de la République française.

Au 3 février 2012, les opérateurs agréés par l'Arjel étaient au nombre de 35, dont 23 pour le poker, et au 22 janvier 2013, ces opérateurs n'étaient que 22, dont 16 pour le poker. Ce sont donc 30 % des opérateurs qui se sont retirés du marché.

Ces chiffres sont le reflet d'un marché arrivé très rapidement à maturité et dont le potentiel s'avère finalement être en deçà des attentes des opérateurs et des observateurs.

LE TERRITOIRE BELGE

Ce sujet est développé au paragraphe 6.2.3 « Marché des jeux de hasard et d'argent en Belgique ».

B) LES SOCIÉTÉS

Partouche Interactive propose à travers ses filiales des solutions et services pour le web, le téléphone mobile et la télévision interactive, par l'intermédiaire des principales filiales suivantes :

Partouche Technologies fournit une large gamme de jeux développés dans différents langages de programmation, et développe des applications de jeux en web mobile ;

Partouche Images est une chaîne de télévision de jeux interactifs ;

Partouche Production est une société de production de programmes télévisés et d'événements ;

Partouche Tournois assure la logistique de tournois de poker ;

Quarisma est une plateforme interactive dédiée à la gestion en temps réel de services qualité entre les clients et les opérateurs de casino. Elle a généré en 2012 un chiffre d'affaires consolidé nul ;

Appolonia (Caskno) gère les systèmes d'informations des casinos, ainsi que les matériels et les réseaux de communication de données ;

Partouche Interactive Holdings est une structure de détention de Partouche Interactive Gibraltar qui détient et exploite une licence de jeux à Gibraltar ;

International Gambling Systems est un fournisseur licencié E par la Commission des jeux de hasard belge ;

Partouche Betting Malta dispose d'une licence de jeux à Malte, qu'elle a notamment sous-licenciée à Partouche Interactive Malta ;

Partouche Interactive Malta, société basée à Malte, bénéficie d'une sous-licence de paris sportifs associée à une plateforme technique développée par France Pari et a vocation à exploiter à l'international le site de paris sportifs « livebetting.com » ;

Partouche Gaming France est titulaire de la licence d'exploitation du poker en France, et a démarré son activité le 6 juillet 2010.

Concernant les données chiffrées relatives à ces filiales, se référer aux chapitres 9.1 et 20.2.1 du document de référence.

C) LA STRATÉGIE

La fin d'exercice 2012 a connu l'annonce (communiqué du 14 septembre 2012) d'une réorientation de la stratégie du Groupe au regard de l'inadéquation du modèle économique du poker en ligne français, impactant les activités poker online mais aussi celles des casinos.

Ce changement stratégique du poker au sein du Groupe Partouche porte principalement sur :

- la réduction de l'activité et des moyens en faveur du site partouche.fr, particulièrement au niveau des charges marketing et du service client ;
- la suspension de tous les circuits de tournois « maison » dans les casinos Partouche, dont l'arrêt du circuit du Partouche Poker Tour ;
- l'ouverture d'opportunités pour les opérateurs souhaitant organiser des tournois dans les casinos Partouche ou nouer des partenariats.

Ces actions ont pour objectif double de réduire les charges pesant sur les activités poker en France et de nouer des partenariats plus prometteurs.

Ceci se traduit déjà par des accords de partenariat avec les leaders mondiaux que sont WMS et Bwin.Party en Belgique, où ont aussi été initiés des accords de diffusion télévisée de jeux interactifs.

Par ailleurs, l'indépendance technique demeure un impératif pour le Groupe Partouche et ses filiales. À noter que Partouche Technologies a fourni à ses clients Partouche Gaming France et International Gaming System (Belgique) une nouvelle plateforme de jeu de poker plus efficiente, accompagnée de déclinaison sur mobile.

6.1.4 LES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités présentes dans le chiffre d'affaires du Groupe Partouche sont marginales et représentent moins de deux points du chiffre d'affaires total. Elles comprennent principalement le thermalisme à Aix-en-Provence.

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 MARCHÉ DES JEUX EN FRANCE

LE MARCHÉ DES CASINOS

Concernant les casinos physiques, pour l'exercice 2011/2012, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 275,0 M€ en baisse de -1,81 %. La part des machines à sous y contribue pour 2 054,0 millions d'euros, soit 90,29 % du PBJ total, en baisse de 2,51 %. Les jeux de table connaissent quant à eux une progression de leur PBJ par rapport à l'exercice précèdent de 5,2 %.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 54 % pour l'exercice 2011/2012.

Le secteur des casinos en France compte 196 casinos autorisés sur le territoire national (+1 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

IDENTITÉ DES GROUPES EN FRANCE	NOMBRE DE CASINOS EXPLOITÉS	PRODUIT BRUT DES JEUX RÉEL 2012 (EN M€)
GROUPE PARTOUCHE SA	42	560,6
GROUPE BARRIÈRE SAS	34	741,3
GROUPE JOA	20	179,1
GROUPE TRANCHANT	16	189,7
GROUPE COGIT	9	81,7
GROUPE ÉMERAUDE	8	67,8
SMCFC	2	54,8

Source : Bilan statistique saison 2011-2012 Service central des courses et jeux. Au 31/10/2012

LE MARCHÉ DES JEUX DE CERCLE EN LIGNE

S'agissant du jeu en ligne, l'exercice 2012 a été marqué par un recul du produit brut des jeux impactant les opérateurs de jeux de cercles par rapport à 2011. Ce repli est constaté par l'Autorité de régulation du jeu en ligne dans son bilan 2012 publié le 14 janvier 2013 :

Évolution des mises et droits d'entrée et du produit brut des jeux en jeux de cercle

JEUX DE CERCLE EN LIGNE 2010 À 2012	TOTAL 2010 (*)	TOTAL 2011	TOTAL 2012	ECART 2011/2012
COMPTES JOUEURS ACTIFS	1 188 000	1 686 000	1 713 000	+2 %
MISES DE CASH-GAME	3 705 M€	7 593 M€ 6 534 M€ (**)	6 182 M€	-5 % (**)
DROITS D'ENTRÉE DE TOURNOIS	412 M€	1 159 M€	1 397 M€	+21 %
PRODUIT BRUT DES JEUX	139 M€	314 M€	297 M€	-5 %
TAUX DE RETOUR DE AUX JOUEURS (HORS BONUS)	97 %	96 %	96 %	-

() Six mois.*
*(**) À méthode de comptabilisation comparable.*
Source : ARJEL « Le marché français des jeux d'argent et de hasard en ligne » Bilan 2012

6.2.2 MARCHÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN SUISSE

En 2012, suite à l'ouverture des casinos de Zürich (type A) et de Neuchâtel (type B), la Suisse compte 21 maisons de jeu. Huit d'entre elles sont titulaires d'une concession de type A (casinos de type A ou grands casinos) ; les treize autres possèdent une concession de type B (casinos de type B).

La différence entre les concessions A et B est concrétisée par des restrictions imposées aux casinos B. En effet, ces derniers sont limités à 250 machines à sous dont les mises maximum sont de CHF 25.-, et les gains limités à CHF 25'000.-. Les casinos peuvent être dotés de plusieurs systèmes de jackpot dont le montant maximum est fixé à CHF 200'000.- pour les casinos B. S'agissant des jeux de table, les casinos B ne peuvent proposer que trois types de jeu avec des mises limitées. Seuls les casinos de type A peuvent proposer un jackpot multisite. Le tableau suivant présente les principales différences de réglementation entre les casinos de types A et B :

	SUISSE - PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES CASINOS DE TYPE A ET B	
	CASINO B	CASINO A
Nombre de machines à sous	Limité à 250	illimité
Mise aux machines à sous	Limité à CHF 25	illimité
Gain aux machines à sous	Limité à CHF 25'000	illimité
Plusieurs systèmes de jackpot	Montant limité à CHF 200'000	illimité
Type de jeu de table	Limité à 3 (par exemple : roulette anglaise, black jack, poker)	illimité
Mises aux jeux de table	Roulette anglaise : limité à CHF 200 en plein Black jack : limité à CHF 1'000 Poker : limité à CHF 200	illimité

L'offre de jeux des casinos suisses comprend des jeux de table et des machines à sous servant aux jeux de hasard. Ces dernières peuvent être interconnectées pour former un jackpot. Pour autoriser l'exploitation d'une machine à sous ou d'un système de jackpot, la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) doit disposer d'un rapport d'examen établi par un organisme de certification agréé. Il s'agit d'une condition impérative.

EN MILLIERS DE CHF	2011	2010	VARIATION
Produit brut des jeux	824'789	868'737	-5,1 %
Impôts sur les maisons de jeu	419'363	449'797	-6,8 %
Produit net des jeux	405'426	418'940	-3,2 %

(Source CFMJ rapport 2011)

En 2011, et pour la troisième année consécutive, le secteur des casinos en Suisse a subi une chute du PBJ de -5,1 % (-7,2 % en 2010 et -5,6 % en 2009). Outre le ralentissement conjoncturel, la vigueur du franc suisse a aussi eu des répercussions négatives, notamment pour les maisons de jeu situées dans les régions frontalières. Ces dernières doivent aussi faire face à une concurrence accrue du fait de l'extension de l'offre des jeux dits « terrestres » en Italie et en Allemagne, deux pays avec un nombre relativement faible de casinos mais où se multiplient les salons de jeu dédiés aux machines à sous. À tout cela s'ajoute également la concurrence des jeux exploités via Internet ; la loi suisse interdit en effet l'exploitation de jeux en ligne ; une réflexion est en cours sur l'opportunité de modifier et d'assouplir la loi dans ce domaine ; une éventuelle modification de la loi n'interviendrait pas avant 2 à 3 ans. Il ne faut pas non plus sous-estimer le rôle que jouent dans l'évolution observée les obligations imposées aux maisons de jeu en matière de protection sociale. À la différence des casinos des pays voisins et des exploitants d'autres offres de jeu de hasard, les établissements suisses doivent s'acquitter d'une série d'obligations, dont la CFMJ vérifie de façon rigoureuse le respect. En 2012 enfin, deux nouveaux casinos ont ouvert ; un de type A à Zürich, et un type B à Neuchâtel.

6.2.3 MARCHÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN BELGIQUE

L'autorité de tutelle est la Commission des jeux de hasard belge qui dépend du Ministère de la Justice.

A. LES CASINOS EN DUR

Les jeux autorisés sont les suivants : roulette, blackjack, poker sous toutes les formes et machines à sous.

Le marché belge est constitué de neuf casinos (Knokke, Ostende, Blankenberge, Middelkerke, Bruxelles, Chaudfontaine, Spa, Namur et Dinant).

Le PBJ total des casinos en Belgique a diminué de 4,22 % par rapport à 2011 : PBJ de 40,1 millions d'euros sur l'année civile 2012 contre 41,4 millions d'euros sur l'année civile 2011 (source : communication interne des casinos belges). La principale raison de ce recul est la loi anti-tabac, à la suite de laquelle il a été interdit de fumer dans les casinos depuis l'été 2011.

La part de marché (basée sur le PBJ des jeux traditionnels et des MAS, à l'exception des jeux en ligne) des 4 casinos détenus par le Groupe Partouche (Knokke, Ostende, Chaudfontaine et Dinant) s'élevait à 36,8 % le 31 décembre 2012 ; cela représente une augmentation de 0,50 point par rapport à fin 2011, attribuable à l'augmentation du PBJ des MAS. En effet, le Groupe Partouche est le seul groupe de casinos en Belgique à avoir installé des machines à sous dans des espaces dits fumoirs, où il est autorisé de fumer.

B. LES CASINOS EN LIGNE

En Belgique, les licences d'exploitation d'un casino en ligne (= licence A+) sont uniquement octroyées aux casinos titulaires d'une licence A ; il y a donc 9 licences en Belgique, dont 4 propriété du Groupe Partouche.

Sur les 4 licences d'exploitation de casino en ligne potentiellement disponibles, il y a actuellement 3 dossiers pour lesquels a été obtenue une licence A+ ou bien une procédure de demande est en cours :

- **Dinant :** depuis mars 2012, le Casino de Dinant est titulaire d'une licence A+. Depuis le 1er novembre 2010, celle-ci est exploitée sous le nom de www.partouche.be (pendant la période de lancement, à titre d'essai). Le CA brut moyen de partouche.be est actuellement entre 100 et 110 K€ par mois.
- **Knokke :** depuis décembre 2012, le Casino de Knokke est titulaire d'une licence A+. Dès février 2013, celle-ci sera exploitée sous le nom de www.jackpotparty.be ; cette opération consiste en une collaboration entre le Casino de Knokke et WMS.
- **Ostende :** la procédure de demande de licence est en cours ; nous devrions obtenir la licence A+ dans le premier trimestre de 2013. Celle-ci sera exploitée sous le nom de www.bwin.be ; cette opération consiste en une collaboration entre le Casino d'Ostende et Bwin.Party.

C. PRÉLÈVEMENT DES JEUX EN BELGIQUE

Le prélèvement des jeux est une compétence des régions en Belgique, soit la Wallonie pour les casinos du groupe de Chaudfontaine et Dinant, et La Flandre pour les casinos du groupe de Knokke et Ostende.

On distingue trois types de prélèvement en Belgique, tous basés sur le PBJ.

Prélèvement sur le PBJ des jeux traditionnels

- en Wallonie :

Tranche de	0,00 – 1 360 000 euros	33 %
Tranche de	Plus de 1 360 000 euros	44 %

- en Flandre :

Tranche de	0,00 - 865 000,00 euros	33 %
Tranche de	Plus de 865 000,00 euros	44 %

Prélèvement sur le PBJ des MAS (commun aux deux régions)

Tranche de	0,00 -.1 199 999 euros	20 %
Tranche de	1 200 000 - 2 449 999 euros	25 %
Tranche de	2 450 000 - 3 699 999 euros	30 %
Tranche de	3 700 000 - 6 149 999 euros	35 %
Tranche de	6 150 000 - 8 649 999 euros	40 %
Tranche de	8 650 000 - 12 349 999 euros	45 %
Tranche de	à partir de 12 350 000 euros	50 %

Prélèvement sur le PBJ du online (commun aux deux régions)

Tranche de	à partir de 1 euro	11 %

6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS ET LES MARCHÉS

Les exercices 2008 à 2012 ont été influencés par les évènements exceptionnels suivants :

- Depuis le 1er janvier 2008, tous les établissements publics sont devenus non-fumeurs. Les casinos du Groupe appliquent cette règle dans l'ensemble des espaces exploités. C'est ainsi une part significative de leur clientèle qui a modifié ses habitudes de fréquentation ;
- La crise financière qui a initialement touché les établissements bancaires a entraîné une crise économique plus générale qui aujourd'hui concerne directement la clientèle dans ses ressources ; la fréquentation des établissements et le volume des mises consacrées aux jeux s'en sont trouvés diminués.

6.4 DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans le cadre de conventions municipales portant délégation de service public d'une durée maximum de vingt ans renouvelables.

Se reporter utilement au chapitre 4.2.10 « Le risque lié aux contrats de délégation de service public de casinos et des autorisations de jeux ».

6.5 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE LA DÉCLARATION SUR LA POSITION CONCURRENTIELLE

Se reporter au chapitre 6.2 où est évoquée la position concurrentielle de Groupe et sont citées les sources utilisées.

ORGANIGRAMME 07



7.1 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Groupe Partouche SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier marché de la Bourse de Paris.

Groupe Partouche, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à Groupe Partouche, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2012, le montant total perçu à ce titre, a été de 12 857 K€ hors taxes.

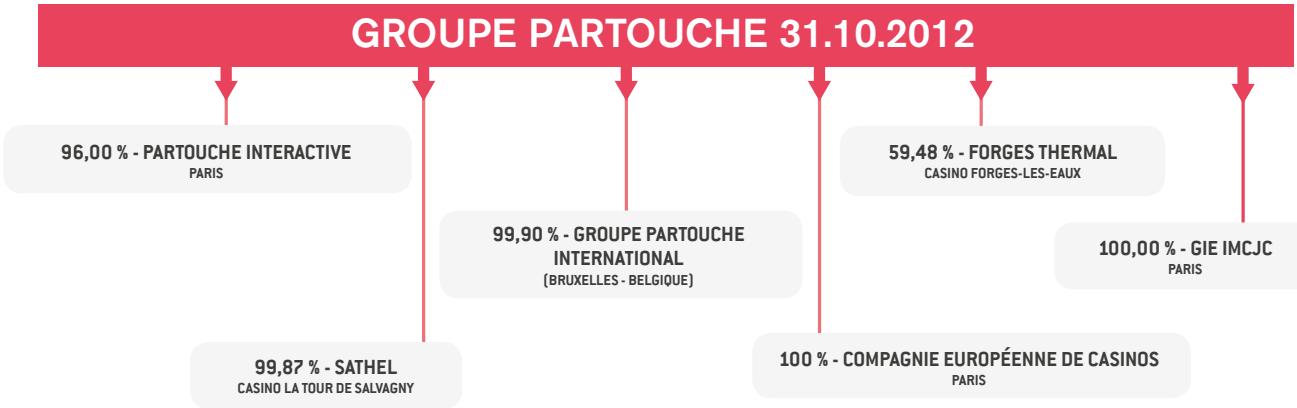
Par ailleurs, Groupe Partouche entretient avec ses filiales des relations de type « mère-filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

Société holding du Groupe sans activité économique propre, Groupe Partouche SA présente un actif immobilisé important avec 535 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 205 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de Groupe Partouche SA est principalement composé des capitaux propres pour 416 M€, du compte-courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 25 M€, des comptes courants des filiales pour 166 M€ et de la dette bancaire pour 245 M€.

7.2 ORGANIGRAMME

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.



99,90 % - GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL
(BRUXELLES - BELGIQUE)

- 99,99 % → STÉ DU CASINO DE DJERBA — Casino de Djerba (Tunisie)
- 99,00 % → CASINO NUEVO SAN ROQUE — Casino de San Roque (Espagne)
- 99,90 % → CASINO DE CHAUDFONTAINE — Chaudfontaine (Belgique) *
- GRAND CASINO DE TABARKA — Casino de Tabarka (Tunisie) ← 99,99 %

59,48 % - FORGES THERMAL
CASINO FORGES-LES-EAUX

- 20,00 % → CASINO DE VICHY — Casino Vichy « Les 4 Chemins » ← 79,93 %
- 20,00 % → ELYSÉE PALACE HÔTEL — Vichy ← 79,80 %
- 17,24 % → CHM — Vichy ← 76,63 %
- 20,00 % → ELYSÉE PALACE EXPANSION — Vichy ← 79,72 %
- SOCIÉTÉ DE L'ELYSÉE PALACE — Vichy ← 99,97 %
- 30,00 % → INTERNATIONAL CASINO OF MADRID — Egypte

96,00 % - PARTOUCHE INTERACTIVE
PARIS

- 95,07 % → QUARISMA — Paris
- 75,43 % → PARTOUCHE PRODUCTION — (ex Sogimage) Paris
- 100,00 % → PARTOUCHE TECHNOLOGIES — (ex Que des Jeux) Saint-Avertin
- 75,46 % → PARTOUCHE IMAGES — (ex New Screens) Paris
- 100,00 % → PARTOUCHE TOURNOIS — Paris
- 100,00 % → WORLD SERIES OF BACKGAMMON — Londres
- 70,00 % → APPOLONIA — Antibes
- 100,00 % → PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS — Gibraltar
- PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR — Gibraltar ← 100,00 %
- 100,00 % → PARTOUCHE BETTING — (ex Atlas Sports et Games) Malte
- 100,00 % → PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA — Malte
- 100,00 % → PARTOUCHE GAMING — France

- 98,69 % → CASINO DE DIVONNE — Casino Divonne-les-Bains
- 99,92 % → CASINO D'ANNEMASSE — Casino Annemasse
- 0,04 % → SCI L'ARVE — Annemasse ← 99,96 %
- 100,00 % → CASINO DE HAUTEVILLE — Casino Hauteville-Lompnes
- 57,00 % → CASINO CRANS-MONTANA — Casino Crans-Montana (Suisse)
- SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE DIVONNE — Divonne-les-Bains ← 100,00 %

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2012

100,00 % - GIE IMCJC
PARIS

- 100,00 % → CASINO TRINITÉ-SUR-MER — Casino La Trinité-sur-Mer
- 97,25 % → HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON — Hôtel Hilton Lyon
- 100,00 % → STÉ DU GRAND CASINO DE LYON — Casino Lyon
- 97,30 % → SA LYDIA INVESTISSEMENT — Casino Port-Barcarès
- 97,00 % → SCI LYDIA — Port-Barcarès
- 99,99 % → CANNES BALNÉAIRE — Cannes
- 100,00 % → CASINO POINTE CROISETTE — Casino Cannes
- 100,00 % → STÉ IMMOBILIÈRE CANNOSTA — Hôtel 3.14 Cannes
- 100,00 % → KIOUSK — Cannes
- 100,00 % → STÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND — Casino Saint-Amand-les-Eaux
- 90,10 % → LE TOUQUET'S — Casino Calais
- 100,00 % → NUMA — Casino Boulogne
- 99,53 % → STÉ DU CASINO DU TOUQUET — Casino Le Touquet
- 99,72 % → BARATEM — Le Touquet
- 100,00 % → JEAN METZ — Casino Berck-sur-Mer
- 100,00 % → SACBM — Casino Dieppe
- 100,00 % → STÉ DU CASINO DE CABOURG — Casino Cabourg

- 100,00 % → CASINO DU HAVRE — Casino Le Havre
- 99,99 % → SCI RUE ROYALE — Paris
- 100,00 % → PARTOUCHE IMMOBILIER — Paris
- 100,00 % → SCI FONCIÈRE VITTEL ET CONTREX — Contrexéville
- 100,00 % → HÔTEL COSMOS — Hôtel Contrexéville
- 100,00 % → STÉ EXPL. CASINO ET HÔTELS — Casino Contrexéville
- 100,00 % → GRANDS HÔTEL DU PARC — Hôtel Contrexéville
- 99,99 % → SCI LES THERMES — Aix-en-Provence
- 99,80 % → HÔTEL AQUABELLA — Hôtel Aix-en-Provence
- 100,00 % → SARL THERM'PARK — Aix-en-Provence
- 0,06 % → CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX — Aix-en-Provence
- 99,94 % → CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX — Aix-en-Provence
- 99,03 % → CASINO DE LA TREMBLADE — Casino La Tremblade
- 1,00 % → SCI LA TREMBLADE — La Tremblade
- 99,00 % → SCI LA TREMBLADE — La Tremblade
- 100,00 % → PARTOUCHE SPECTACLES — Paris
- 100,00 % → GROUPEMENT CASINOS — Paris

LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités

* 0,10 % sont détenus par Belcasinos


99,87 % - SATHEL
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY
98,09 %
STÉ DU CASINO DE ROYAT
Casino de Royat
1,91 %
61,99 %
STÉ DU CASINO DU GRAND CAFÉ
Casino Vichy
60,87 %
SCMAT
Casino Aix-en-Provence
38,63 %
CASINO LES FLOTS BLEUS
Casino La Ciotat
99,96 %
0,02 %
100,00 %
SEK
Juan-les-Pins
55,00 %
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO
Juan-les-Pins
45,00 %
STÉ DE L'EDEN BEACH CASINO
Casino Juan-les-Pins
98,34 %
1,44 %
99,00 %
SNC GARDEN BEACH HÔTEL
Hôtel Méridien Juan-les-Pins
1,00 %
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
99,00 %
HOLDING GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
100,00 %
90,91 %
CASINO DE PALAVAS
Casino Palavas-les-Flots
9,09 %
90,00 %
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT
Palavas-les-Flots
10,00 %
99,84 %
STÉ DU CASINO LE LION BLANC
Casino Saint-Galmier
0,16 %
LE MIAMI
Casino Andernos
99,78 %
0,05 %
CASINO DE COUTAINVILLE
Casino Coutainville
89,51 %
0,03 %
STÉ DU CASINO D'ARCACHON
Casino Arcachon
98,68 %
LUDICA
Paris
100,00 %
99,99 %
GRAND CASINO DE BANDOL
Casino Bandol
95,24 %
CASINO DE LA GRANDE-MOTTE
Casino La Grande-Motte
4,74 %
CIE DÉVT TOURISME HYÉROIS
Casino Hyères
99,90 %
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE
Casino Nice
100,00 %
CPLXE CCIAL DE LA ROCHE-POSAY
Casino La Roche-Posay
89,70 %
99,00 %
SCI GAFA
La Roche-Posay
1,00 %
80,00 %
SARL HÔTEL DU CHÂTEAU
La Roche-Posay
99,90 %
SCI PARC DE POSAY
La Roche-Posay
0,10 %

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2012

100 % - COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS
PARIS

- 100,00 % → PLOMBINOISE DE CASINO — Casino Plombières
- 100,00 % → CASINO DU MOLE — Casino Pornic
- 1,00 % → SCI LES MOUETTES — Pornic ← 99,00 %
- 100,00 % → CASINO DE SALIES-DE-BÉARN — Casino Salies-de-Béarn
- 100,00 % → CASINO D'ÉVAUX-LES-BAINS — Casino Évaux-les-Bains
- 100,00 % → GIE GESTION CONSEIL COMMUNICATION — Paris
- 100,00 % → CASINO DE PORNICHET — Casino Pornichet
- 100,00 % → SOC. EXPL. CASINO LA ROTONDE — Casino Val-André
 - 100,00 % → SINOCA — Hôtel Val-André
 - 1,00 % → SCI JMB — Val-André ← 99,00 %
- 100,00 % → GRD CASINO DE GRÉOUX — Casino Gréoux-les-Bains
- 99,99 % → SCI RÉSIDENCE LES JARRES — Gréoux-les-Bains ← 0,01 %
- 96,99 % → DÉVT DE LA BAIE DE KERNIC — Casino Plouescat

- 99,99 % → BELCASINOS — Bruxelles (Belgique)
 - VZW — (Belgique) ← 100,00 %
 - CHAUDFONTAINE LOISIRS — Casino de Chaudfontaine (Belgique) ← 99,99 %
 - NV CASINO KURSAAL OSTENDE — Casino de Ostende (Belgique) ← 99,98 %
 - CASINO DE DINANT — Dinant (Belgique) ← 99,99 %
- 100,00 % → BEST GAMING CORPORATION — Reno (USA)
- 40,00 % → CASINO LAC MEYRIN — Casino Meyrin (Suisse)
 - INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS — (Belgique) ← 19,00 %
 - SIKB IMMO — Knokke (Belgique) ← 100,00 %
 - 0,49 % → SA ECK — Casino de Knokke (Belgique) ← 99,51 %

LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités



08 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIÉES

Les immobilisations corporelles du Groupe, essentiellement les immeubles et machines à sous, sont pour la quasi-totalité utilisées dans le cadre des exploitations casinotières, hôtelières, etc. Leur taux d'utilisation est proche de 100 %.

La politique générale est, et a toujours été, de rechercher la propriété des biens immobiliers abritant les casinos afin d'en pérenniser l'exploitation.

Le Groupe détient la propriété immobilière, de façon directe ou à travers des baux emphytéotiques, de 28 casinos sur les 50 exploités du Groupe, et loue les immeubles des 22 autres à travers des baux commerciaux classiques ou des conventions d'occupation municipale. Il est également propriétaire de 18 hôtels sur les 19 exploités du Groupe.

Les principales immobilisations immobilières du Groupe, appréciées sur un critère de superficie, sont les suivantes :

ÉTABLISSEMENT	SITUATION JURIDIQUE	SURFACE UTILE
Casino d'Aix-en-Provence	Bail emphytéotique	9 907 m^2
Hôtel 3.14 de Cannes	Pleine propriété	3 445 m^2
Casinos et hôtels de Contrexéville	Pleine propriété	13 398 m^2
Casino, hôtel et golf de Divonne-les-Bains	Pleine propriété	16 399 m^2
Casino et hôtel de Forges-les-Eaux	Pleine propriété	34 273 m^2
Casino et hôtel de Hyères	Bail emphytéotique	6 100 m^2
Casino et hôtel de Juan-les-Pins	Pleine propriété	12 280 m^2
Casino et hôtel de La Tour de Salvagny	Pleine propriété	12 243 m^2
Casino et hôtel de Lyon	Bail emphytéotique	22 605 m^2
Casino de Saint-Amand-les-Eaux	Bail emphytéotique	10 584 m^2

Le Groupe Partouche dispose, au 31 octobre 2012, d'un parc de 5 601 machines installées en France et 1 104 machines installées à l'étranger.

Compte tenu de la maturité du marché et de la modification de la réglementation relative à la mise en place de ces machines *(cf. chapitre 6.1.1 a) « Le contexte réglementaire »)*, il n'est plus attendu de développement significatif de ce parc.

Les immobilisations corporelles planifiées sont décrites dans les chapitres 5.2.2 « Principaux investissements en cours » et 5.2.3 « Investissements significatifs planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction ».

8.2 ÉTAT ET VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

S'agissant des actifs immobiliers détenus en pleine propriété, Groupe Partouche a fait réaliser en 2005 par un expert immobilier *(cf. chapitre 23 « Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts »)* une estimation de ses propriétés situées en France reposant essentiellement, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés « occupés », sauf ceux notoirement connus comme libres. Cette étude a été achevée fin 2005 et fait l'objet depuis de constantes actualisations ; en décembre 2011, la valeur de ce patrimoine immobilier était ainsi estimée à 395,6 M€, dont 87,2 M€ au titre de l'estimation des valeurs des droits réels sur des baux emphytéotiques. La fiabilité des évaluations est essentiellement liée à la valorisation octroyée aux différents immeubles dans le cadre d'une évaluation patrimoniale. Comme il est précisé dans la méthode d'évaluation, il s'agit d'une évaluation patrimoniale établie en référence aux prix de marché du secteur environnant et en fonction de la catégorie et de la qualification du bâti existant.

La méthodologie retenue par le cabinet d'expertise est décrite ci-dessous :

« Il a été procédé, par diligence d'expert, à la valorisation du patrimoine immobilier du Groupe Partouche, ce patrimoine étant constitué de biens en pleine propriété, et de droits réels sur immeubles pris à bail emphytéotique, ainsi que de part de propriété majoritaires sur certains biens.

Ce patrimoine comporte, outre les bâtiments abritant les casinos, des hôtels, des locaux d'habitation (maisons, appartements) et accessoirement des locaux commerciaux et des terrains non bâtis.

1 - Méthodes d'évaluation des sites

1/1 - MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES

Le critère essentiel d'évaluation d'un immeuble est la référence à des termes de comparaison en prix de marché de biens analogues situés dans le même secteur. Il va de soi que les cessions de murs de casino ou d'hôtel ne sont pas d'une fréquence telle qu'il existe pour tous les sites estimés des cessions ou des mises en vente de bien analogues. De ce fait, il convenait d'adapter les valeurs recensées sur les sites de ventes de biens en tenant toutefois compte d'une marge de négociation à la vente de 5 à 10 %.

Nous devons faire mention de la particularité du marché des immeubles à affectation professionnelle dont l'évolution des prix de marché est restée relativement modeste au cours des années précédentes, alors que les valeurs des biens à usage d'habitation ont très sensiblement augmenté.

Remarque préliminaire doit être faite en tout état de cause, sur la nature des valeurs octroyées aux biens immobiliers. En effet, même si elles sont estimées au plus près des valeurs de marché pour des biens semblables, dans un site ou un emplacement analogue, ces valeurs ne peuvent être appréciées que comme des valeurs « patrimoniales ». Les conditions particulières des opérations immobilières sur un marché tendu des biens professionnels peuvent distancier les valeurs effectives de cession des valeurs « patrimoniales ».

1/2 - NÉCESSITÉ D'ÉVALUATION EN VALEUR « LIBRE » DES IMMEUBLES

L'ensemble des bâtiments concernés à affectation de casino ou d'hôtel sont pour l'essentiel « occupés » commercialement. Il est donc de coutume d'estimer un immeuble en référence à une situation considérée comme « libre » ou « occupée ». Toutefois cette distinction ne trouve pas d'effet en ce qui concerne les locaux commerciaux dont la valeur marchande est directement dépendante d'un taux de rentabilité commerciale et qui ne doivent pas subir de dévalorisation en raison de leur occupation.

Exception notable est apportée à cette règle en ce qui concerne les locaux hôteliers pour lesquels un abattement important de l'ordre de 40 % à 50 % est affecté à la valeur des murs lorsqu'ils sont cédés conjointement au fonds de commerce.

Dans le cadre de l'évaluation patrimoniale des immeubles du groupe, il a été considéré que les situations d'occupation ne devaient pas être prises en compte, la rentabilité financière ne pouvant s'apprécier qu'en référence à une valeur dite « libre » de l'immeuble puisque, assis sur une référence de prix en valeur dite « occupée », il conviendrait pour apprécier la valeur d'actif d'intégrer la valeur du fonds de commerce.

En tout état de cause, dans le cadre d'une évaluation patrimoniale des immeubles, la valeur retenue est une valeur libre, ce principe, s'il est sans effets sur les locaux professionnels, n'est pas sans incidence sur les murs d'hôtel eu égard à la particularité concernant l'évaluation de ce type de locaux.

1/3 - MÉTHODE UTILISÉE POUR L'ÉVALUATION DES LOCAUX AFFECTÉS À L'EXPLOITATION DES CASINOS

Il s'agit de locaux « atypiques » dont la valeur peut être évaluée par assimilation « approximative » en référence à des locaux d'activité, dans une estimation dite en « haut de fourchette ». Toutefois, s'agissant de locaux en bonne ou même très bonne situation et dont l'architecture et le bâti constituent un élément valorisant, il a été retenu une valeur s'orientant vers les valeurs de locaux commerciaux. Notons quelques exceptions de locaux pouvant présenter un caractère « polyvalent », c'est-à-dire permettant un usage autres (centre commercial). Ce type de locaux (par exemple les Pasinos d'Aix-en-Provence et Saint-Amand-les-Eaux) bénéficie d'une valorisation importante en valeur marchande.

1/4 - LES HÔTELS

Les murs d'hôtel constituent un marché très spécifique car les valeurs de marché signalées correspondent à des ventes murs et fond, ce qui ne permet pas de connaître la part de la valeur des murs. Toutefois, il est convenu que la valeur des

murs d'hôtel est largement impactée par la valeur des fonds de commerce et le coût élevé des aménagements en habitation résidentielle.

Ces deux critères peuvent s'apprécier comme suit :

- Dans l'hôtellerie de luxe, et suivant l'emplacement la valeur du fonds est généralement estimée de 3 à 5 fois le CA TTC moyen de 3 exercices. Ce coefficient multiplicateur se situe à 3 en moyenne pour les hôtels de catégorie moyenne. Mention ne peut être exclue que l'excédent brut d'exploitation a une très importante incidence sur la valeur du fonds, notamment pour les hôtels de luxe ;
- Le coût de transformation des locaux à usage d'appartements est très élevé en raison de la nécessité d'une restructuration complète des plateaux. Il n'est pas possible d'en évaluer le montant qui se détermine en fonction des objectifs d'aménagement mais il peut être estimé à minima à environ 1500 euros au m^2.

Les cessions d'hôtels se faisant généralement conjointement murs et fonds de commerce, il est très difficile de trouver des références de murs libres. En conséquence, de pratique, il a été constaté qu'en raison des particularités citées, les valeurs de murs d'hôtel sont sensiblement inférieures aux valeurs d'habitat. Le delta constaté est de l'ordre de 30 à 50 %, ce qui implique par exemple pour Aix-en-Provence, ville très valorisée par un habitat dont la valeur marchande des locaux d'habitation est de l'ordre de 6 000 euros à 7 000 euros du m^2 en centre ville, que la valeur de l'hôtel ait été porté de 3 000 euros à 4 000 euros du m^2 (murs dits libres). L'Aquabella est situé dans le vieil Aix ce qui lui confère une valorisation en haut de gamme.

1/5 - MÉTHODE D'ÉVALUATION DES DROITS RÉELS DÉTENUS SOUS EMPHYTÉOTE

À défaut de toutes autres références, une méthode d'évaluation des baux emphytéotiques a été élaborée sur le fondement de la valeur d'un usufruit sur une période résiduelle du bail. Le paramètre d'évaluation de l'usufruit par rapport à la nue-propriété a été retenu en fonction des critères de répartition du Code général des impôts, à défaut de tout autre critère.

Cependant cette méthode reste incomplète si l'on ne déduit pas le montant du loyer capitalisé dû au bailleur, nous avons donc procédé à la déduction des valeurs de loyers capitalisés sur la période du bail restant à courir, sur la base d'un taux annuel de rendement de 4 %. »

2 - Valorisation du patrimoine

Les estimations du patrimoine immobilier ont été actualisées au 27 décembre 2011. Elles ne concernent que les immeubles détenus en pleine propriété, propriété partielle, ou sous baux emphytéotiques, sur le seul territoire métropolitain, ajustement fait des cessions réalisées.

- **Variation de valeur des baux emphytéotiques**

La méthode d'évaluation des baux emphytéotique génère une diminution de la valeur de l'usufruit au fur et à mesure des années. Des réajustements ont donc été effectués en ajustant par là-même le montant des loyers capitalisés qui se trouvent valorisés en raison des augmentations annuelles. De ce fait la valorisation des biens sous emphytéote a été réduite (87,2 M€ en décembre 2011 pour 91,0 M€ en décembre 2010).

- **Variation des valeurs des locaux commerciaux**

Bien que peu affectés par les augmentations importantes du marché de l'habitat, les locaux commerciaux n'en ont pas moins subi une variation à la hausse qui a été prise en compte. Nous avons par ailleurs tenu compte de l'emplacement des locaux de casino et de leur possibilités d'aménagement à d'autres fonctions (locaux commerciaux, showroom, centres commerciaux), ce qui en a valorisé la valeur patrimoniale et marchande.

Mention particulière doit être faite pour les hôtels dont la valeur a été sensiblement modifiée à la hausse compte tenu du critère d'évaluation en rapport direct avec les valeurs des locaux d'habitation en environnement analogue. Comme nous l'avons précisé précédemment, cette estimation est de l'ordre de 30 à 50 % de la valeur des locaux d'habitation environnant.

Nous communiquons donc ci-après les évaluations du patrimoine après ajustements :

Valeur estimée au 31 décembre 2011 :

Valeur des immeubles en pleine propriété	264,2 M€
Estimation des immeubles sous baux emphytéotiques	87,2 M€
Total du patrimoine en propriété	351,5M€
Patrimoine en propriété partielle	44,1 M€
Estimation de la totalité du patrimoine	395,6 M€

8.3 POLITIQUE DE DÉTENTION DES IMMOBILISATIONS ET PROGRAMME DE DÉSINVESTISSEMENT

Suite aux avenants au crédit syndiqué en date du 25 janvier 2011 et du 19 décembre 2011, le sujet des cessions d'actifs n'a plus la même acuité compte tenu de la suppression de la clause d'exigibilité anticipée en cas d'absence de mise en œuvre du programme de désinvestissement initialement prévu. Le programme de désinvestissement reste néanmoins d'actualité mais il pourra se faire dans de meilleures conditions. À réception d'offres satisfaisantes, il peut concerner des casinos. La société qui, dans sa politique, a toujours recherché la propriété des immeubles pour pérenniser ses exploitations, peut toutefois envisager la cession des murs et fonds d'une entité casinotière. Il peut aussi concerner des hôtels, murs et fonds, constituant une nature de bien plus recherchée par le marché qu'un casino.

Toutefois, dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu entre BCP et Financière Partouche *(voir le chapitre 18.3)*, Financière Partouche s'est engagée à faciliter la mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs dont l'objectif est de permettre la réalisation de cessions d'un montant global minimum de 25 millions d'euros d'ici au 31 décembre 2014.

8.4 ACTIFS EXPLOITÉS AU SEIN DU GROUPE ET APPARTENANT AUX DIRIGEANTS OU À LEUR FAMILLE

Des éléments d'actifs significatifs exploités par la société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société Financière Partouche, soit :

- un ensemble immobilier abritant le Casino du Touquet ;
- des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17e) abritant les sièges sociaux de Groupe Partouche SA et de quelques autres sociétés du Groupe.

8.5 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DE CES IMMOBILISATIONS

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation des immobilisations, compte tenu des activités de service liées à ces immobilisations.



09 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

La situation financière et les résultats du groupe clos le 31 octobre 2010 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011 sous le n° D.11-0081 en pages 52 et suivantes ;

La situation financière et les résultats du groupe clos le 31 octobre 2011 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2012 sous le n° D.12-0112 en pages 54 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

9.1.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE ET D'ACTIVITÉ

L'évolution du périmètre du Groupe, au cours de l'exercice 2012, a été minime. Groupe Partouche a procédé à la déconsolidation de deux sociétés : la société Cinéma de Vichy, cédée à effet 1er novembre 2011 et traitée en IFRS 5 « Actifs Passifs destinés à être cédés » au 31 octobre 2011, et la société Casino de Barcarès (Le Lydia), sans activité depuis septembre 2009, qui a fait l'objet d'une ouverture de procédure de liquidation au cours du 1er semestre 2012.

Les sociétés SCI et SA du Casino de Grasse, consolidées par mise en équivalence au 31/10/2011, ont été cédées au cours du second semestre 2012.

9.1.2 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2012

ACTIVITÉ DU GROUPE

L'activité du Groupe a connu un nouveau recul au cours de l'exercice 2012 ; le chiffre d'affaires consolidé au 31 octobre 2012 s'élève à 451,0 millions d'euros (M€) contre 464,3 millions d'euros en 2011, en baisse de -2,9 %.

Groupe, évolution du chiffre d'affaires par trimestre :

EN MILLIONS D'EUROS	2012	2011	VARIATION
Premier trimestre	124,2	122,4	1,4 %
Deuxième trimestre	103,7	110,3	-6,0 %
Troisième trimestre	112,8	122,2	-7,7 %
Quatrième trimestre	110,3	109,4	0,8 %
Chiffre d'affaires total consolidé	**451,0**	**464,3**	**-2,9 %**

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2012

EN M€		2012	2011	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	56,1	54,5	1,6	3,0 %
	Étranger	24,6	25,3	-0,8	-3,0 %
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		80,6	79,8	0,9	1,1 %
% DU PBJ RÉEL		12,0 %	11,5 %		
	France	504,5	528,7	-24,2	-4,6 %
	Étranger	87,9	87,9	0,0	0,0 %
PRODUIT BRUT MAS		592,4	616,6	-24,1	-3,9 %
% DU PBJ RÉEL		88,0 %	88,5 %		
	France	560,6	583,2	-22,5	-3,9 %
	Étranger	112,5	113,2	-0,7	-0,6 %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		673,1	696,4	-23,3	-3,3 %
	France	296,2	309,4	-13,3	-4,3 %
	Étranger	46,5	47,4	-1,0	-2,0 %
PRÉLÈVEMENTS JEUX		342,7	356,9	-14,2	-4,0 %
	France	52,8 %	53,1 %		
	Étranger	41,3 %	41,9 %		
TAUX DE PRÉLÈVEMENT		50,9 %	51,2 %		
	France	264,5	273,7	-9,3	-3,4 %
	Étranger	66,0	65,8	0,2	0,4 %
PRODUIT NET JEUX COMPTABILISÉ		330,4	339,5	-9,0	-2,7 %
% DU CA TOTAL		73,3 %	73,1 %		
	France	116,0	119,9	-3,9	-3,3 %
	Étranger	4,5	4,9	-0,3	-6,9 %
CA HORS JEUX		120,6	124,8	-4,3	-3,4 %
% DU CA TOTAL		26,7 %	26,9 %		
	France	380,5	393,7	-13,2	-3,4 %
	Étranger	70,5	70,6	-0,1	-0,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES		451,0	464,3	-13,4	-2,9 %

PBJ DU GROUPE

L'exercice 2012 se situe à nouveau dans un environnement économique difficile, pesant sur les moyens de notre clientèle, qui entraine une diminution du PBJ Total de -3,3 %. Le secteur des jeux traditionnels connaît une progression de 1,1 % pour atteindre 80,6 millions d'euros, alors que le secteur des machines à sous enregistre une nouvelle baisse de son PBJ qui s'inscrit à 592,4 millions d'euros contre 616,6 millions d'euros l'exercice précédent. La baisse des PBJ a été concentrée sur les deuxième et troisième trimestres (soit la période de fevrier à juillet 2012) alors que le début et la fin de l'exercice ressortent en positif.

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

Le PBJ des jeux traditionnels progresse de 3,0 %, grâce notamment aux performances des Casinos de Lyon (Pharaon), Divonne-les-Bains et La Grande-Motte qui bénéficie d'une structure nouvelle de Pasino, ouverte le 10 juillet 2012.

Le PBJ des machines à sous représente 504,5 millions d'euros, et connaît un recul de -4,6 %, tendance touchant la quasi-totalité des établissements à l'exception de La Grande-Motte, en progression de 6,6 %. À la clôture de l'exercice, le Groupe exploitait un parc stable de 5 601 machines à sous en France, contre 5 607 unités au 31 octobre 2011.

ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

L'activité des casinos à l'étranger a mieux résisté qu'en France et s'inscrit en léger recul de -0,6 %, en raison d'un recul du PBJ des jeux traditionnels assez marqué en Belgique, les machines à sous quant à elles résistent mieux grâce à la préservation d'espaces fumeurs où elles peuvent être exploitées. Le PBJ des machines à sous enregistre aussi un recul en Suisse (Meyrin -2,8 % et Crans-Montana -8,5 %) compensé par les autres casinos pour arriver finalement à une stabilité du PBJ total des machines à sous.

Par ailleurs, le Casino de Tabarka (Tunisie), fermé en 2011 suite aux mouvements politiques et sociaux du pays, n'a pas rouvert.

Le parc de machines à sous installées à l'étranger atteint 1 104 unités contre 1 129 en 2011.

PRÉLÈVEMENTS

Le recul du PBJ a entraîné mécaniquement une baisse des prélèvements de -4,0 % ; le montant total de ces prélèvements atteint 342,7 millions d'euros contre 356,9 millions d'euros en 2011, ce qui représente une ponction égale à 50,9 % du PBJ total, contre 51,2 % en 2011.

Après déduction de ces prélèvements sur le PBJ du Groupe, le produit net des jeux atteint 330,4 millions d'euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX

Le chiffre d'affaires, hors produit net des jeux (PNJ), est composé de la manière suivante :

CA HORS PRODUIT NET DES JEUX	2012	2011	VARIATION
Casinos, hors produit net des jeux	77,6	78,2	-0,8%
Hôtels	33,3	34,6	-3,7%
Partouche Interactive	6,2	6,9	-10,5%
Autres	3,4	5,1	-32,1%
CA total consolidé hors PNJ	**120,6**	**124,8**	**-3,4%**

Les activités connexes au jeu des casinos, principalement la restauration et les spectacles, ont été influencées par la baisse de fréquentation mais ont pu contenir leur recul à -0,8 % grâce notamment à des offres promotionnelles sur les produits des bars et restaurants.

L'année 2012 a également été une année difficile pour l'hôtellerie en général, et au sein du Groupe, les principaux hôtels de Lyon, Juan-les-Pins et Cannes ont contribué à une baisse de -3,7 % pour ce secteur.

Le recul d'activité du pôle Interactive est essentiellement lié à l'inadéquation du modèle économique du poker en ligne français pour lequel la filiale Partouche Gaming France déploie son activité. Comme annoncé en fin d'exercice 2012, dans le cadre de la réorientation stratégique de l'activité poker au sein du groupe, l'activité du site de poker en ligne www.partouche.fr est en cours de restructuration. En Belgique, le pôle Interactive exploite un site « .be » de jeux en ligne depuis 2012 (chiffre d'affaires en PNJ secteur Casinos). Il a noué des accords de partenariat avec les leaders mondiaux que sont WMS et Bwin.Party, et initié des accords de diffusion télé de jeux interactifs, dont les effets sont attendus dès 2013.

La baisse du CA Autres s'explique à hauteur de 1,7 M€ par la sortie du périmètre de consolidation de la société déficitaire du Cinéma de l'Elysée Palace à Vichy.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Une rentabilité altérée par l'environnement économique

Compte tenu du recul du chiffre d'affaires enregistré sur l'exercice, soit -13,4 millions d'euros, et de l'importance des charges fixes dans la structure du compte de résultat, la rentabilité opérationnelle du groupe se trouve dégradée dans des proportions voisines, avec un Résultat opérationnel courant (ROC) en recul de -13,4 millions d'euros.

Au sein des charges d'exploitation, les achats et charges externes sont en progression de 1,8 %, soit un impact de -2,7 M€, principalement en raison des coûts de publicité engagés pour partie en tout début d'exercice dans un contexte moins défavorable, et notamment ceux attachés au sponsoring et aux lancements du nouveau Pasino de La Grande-Motte et du site de jeux en ligne « .be » en Belgique.

Les charges d'impôts et taxes sont stables entre les deux exercices.

Les charges de personnel progressent de 2,3 M€ (+1,1 %). Cette évolution est imputable à hauteur de 1,9 M€ à la varia-

tion défavorable de la provision pour engagements de retraite, qui s'explique en grande partie par la baisse du taux d'actualisation utilisé dans le calcul.

La dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations s'élève à -43,5 M€, inférieure de 1,3 M€ à celle de l'exercice précédent (impact favorable).

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de -8,3 M€, inférieure de 3,4 M€ à celle de l'exercice précédent, en raison notamment des dotations/reprises de provisions liées à l'exploitation (provisions pour risques et charges et pour dépréciation des actifs courants), plus favorable qu'en 2011.

Le résultat opérationnel courant s'avère ainsi positif de 26,7 M€ ; le recul de -13,4 M€ enregistré par rapport à l'exercice précédent se trouve principalement localisé dans les secteurs des casinos (-10,7 M€), malgré les efforts, de maitrise et de contrôle, effectués sur les charges opérationnelles et amplifiés au dernier trimestre, et dans le secteur des hôtels (-1,6 M€).

Le résultat opérationnel non courant est une charge nette de -17,6 M€, comprenant une dépréciation des écarts d'acquisition pour -10,4 M€, des dépréciations d'actifs immobiliers pour -5,3 M€, et pour le solde les impacts liés aux cessions d'actifs non courants.

Somme des résultats opérationnels courant et non courant, le résultat opérationnel est un bénéfice de 9,1 M€ contre un bénéfice de 28,9 M€ en 2011.

Le résultat financier représente une charge nette de -8,0 M€, en amélioration sensible de 5,4 M€ grâce notamment à une réduction des « Frais financiers nets » (tels que déterminés en note 26 aux « États financiers ») de 4,1 M€ (baisse des taux de référence du marché et amortissement de la dette bancaire), et un solde favorable des opérations de change (impact favorable de 1,9 M€ entre les deux exercices).

L'impôt sur les bénéfices (hors impôt de CVAE) représente en 2012 une charge de -5,9 M€ contre -10,3 M€ en 2011, qui, ajoutée à l'impôt de CVAE, conduit à une charge d'imposition globale de -9,7 M€ en 2012 contre -13,5 M€ en 2011.

Le résultat net est une perte de -8,6 M€ contre un bénéfice de 2,0 M€ en N-1. Dans ce résultat net, la part du Groupe est une perte de -17,1 M€ et la part des minoritaires, essentiellement rattachée aux casinos suisses, un bénéfice de 8,5 M€.

Une poursuite du désendettement

Le bilan consolidé du Groupe a enregistré les principales évolutions suivantes :

- à l'actif une réduction en valeur nette des actifs non courants pour -25,6 M€ et au passif une réduction des capitaux propres pour -20,9 M€ ;
- une réduction de l'endettement net du Groupe qui s'élève à 193,2 M€ contre 205,3 M€ en 2011, compte tenu :
 - de l'amortissement du crédit syndiqué à hauteur de -21,9 M€ en 2012,
 - d'une réduction de la « Trésorerie nette des prélèvements » de -10,4 M€ liée notamment au flux d'investissement de -14,2 M€ sur l'exercice, relatif aux décaissements liés à la construction du Pasino de La Grande-Motte.

EN M€ AU 31 OCTOBRE	2012	2011
Capitaux propres	346,7	367,6
Ebitda consolidé	73,9	88,6
Endettement brut (*)	280,7	303,2
Trésorerie nette des prélèvements (**)	87,5	97,9
Endettement net	193,2	205,3
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,56	0,56
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	**2,6x**	**2,3x**

() La notion d'endettement brut comprend les emprunts bancaires et crédit-baux retraités, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

*(**) Hors Trésorerie non disponible de 8,0 M€ (cf. chapitre 20 note 17).*

ÉVÈNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Le contexte économique difficile, encore confirmé par l'activité mesurée en début d'exercice, génère un manque de visibilité pour l'exercice à venir et incite à la prudence en matière d'attentes. Mais face à cette contrainte, Groupe Partouche continue à se mobiliser pour traverser cette période difficile. Afin d'inverser la courbe de rentabilité, le groupe amplifie ses ajustements de charges dans tous les secteurs ; des économies nouvelles sont attendues, principalement dans les casinos et le pôle Interactive compte tenu entre autre de la réorganisation stratégique de l'activité poker. Le désendettement sera poursuivi, avec l'aide de cessions d'actifs non opérationnels (bâtiments de Vichy et ancien site d'exploitation de La Grande-Motte) déjà sous compromis de vente pour 7,8 M€ en vue du paiement de l'échéance de 15M€ de la tranche A du crédit syndiqué positionnée au 31 octobre 2013. La mise en place prochaine d'un crédit-bail immobilier pour 14,5 M€ sur l'immeuble du Pasino de La Grande-Motte se traduira par un remboursement anticipé à due concurrence du crédit syndiqué accompagné d'une baisse du coût de financement ; cette substitution de dette sera également étudiée pour le projet de la Ciotat. Les investissements toujours sous contrôle, enregistreront en 2013 le démarrage de la construction du nouveau Pasino de La Ciotat.

ACTIVITÉ DES FILIALES

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2012	2011	2010 retraité
CASINO-MEYRIN	54 212	54 057	50 454
CASINO-AIX-EN-PROVENCE	52 227	55 417	54 469
CASINO-CHARBONNIÈRE (LYON VERT)	48 082	50 093	50 740
CASINO-SAINT-AMAND	35 555	36 009	38 889
CASINO-LYON (PHARAON)	35 314	35 881	35 374
CASINO-DIVONNE	34 000	32 990	32 057
CASINO-FORGES	32 549	32 432	33 696
CASINO-ANNEMASSE	25 818	26 259	24 213
CASINO-LA GRANDE-MOTTE	20 156	18 049	17 797
CASINO-HYÈRES	19 316	19 982	20 347
CASINO-PORNICHET	17 830	19 494	18 581
CASINO-BANDOL	15 231	17 439	17 142
CASINO-CRANS-MONTANA	15 227	16 885	15 266
CASINO-NICE-PALAIS	15 061	17 153	15 435
CASINO-LE HAVRE	15 038	16 094	16 148
CASINO-LA ROCHE-POSAY	14 658	15 140	15 399
CASINO-CANNES-PALM BEACH	14 132	15 051	23 733
CASINO-OSTENDE (Belgique)	13 811	13 712	11 272
CASINO-JUAN-LES-PINS	12 807	14 304	13 110
CASINO-PALAVAS	12 568	13 927	13 798
CASINO-KNOKKE ECK (Belgique)	12 082	12 489	12 133
CASINO-ROYAT	11 881	12 876	12 858
CASINO-SAINT-GALMIER	10 874	11 681	11 821
CASINO-PORNIC	9 814	10 520	10 593
CASINO-DIEPPE	9 031	9 359	9 066
CASINO-PLOUESCAT	8 120	8 723	8 431
CASINO-CHAUDFONTAINE LOISIRS (Belgique)	7 906	8 157	7 896
CASINO-VICHY-GRAND CAFÉ	7 803	8 015	7 967
CASINO DINANT (Belgique)	7 623	6 659	6 088
CASINO-BOULOGNE	7 338	7 829	7 762
CASINO-CALAIS	7 218	7 492	7 503
CASINO-BERCK	6 693	6 632	6 214
CASINO-LA CIOTAT	6 466	6 397	6 216
CASINO-CABOURG	5 849	6 024	6 274
CASINO-ARCACHON	4 683	5 415	5 867
CASINO-VAL ANDRÉ	4 645	4 712	4 264
CASINO-ANDERNOS	4 603	4 897	5 052
CASINO-AGON COUTAINVILLE	4 469	4 460	4 387

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2012	2011	2010 retraité
CASINO-VICHY 4 CHEMINS	4 378	5 136	5 821
CASINO-TOUQUET	4 271	4 522	4 744
CASINO-PLOMBIÈRES	3 973	4 185	4 534
CASINO-CONTREXÉVILLE	3 450	3 643	3 868
CASINO-GRÉOUX-LES-BAINS	3 303	3 424	3 222
CASINO-HAUTEVILLE	2 772	2 614	2 532
CASINO-ÉVAUX	2 549	2 702	2 821
CASINO-LA TREMBLADE	2 214	2 206	2 222
CASINO-LA TRINITÉ	2 074	2 182	1 925
CASINO-SALIES	1 808	1 793	1 772
CASINO-DJERBA	1 612	1 211	2 135
CASINO TABARKA (Tunisie)	-	32	129
CASINO-BEAULIEU	-	-	2 394
CASINO-SAINT-HONORÉ	-	-	2 119
CASINO-SAINT-NECTAIRE	-	-	1 982
CASINO-GRASSE	-	-	1 035
CASINO-SAN ROQUE	-	-	189
CASINO-PORT-BARCARÈS	-	-	-
TOTAL PBJ	**673 092**	**696 354**	**701 757**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2012	2011	2010 retraité
CASINO-AIX-EN-PROVENCE	27 996	29 973	30 068
CASINO-CHARBONNIÈRE (LYON VERT)	27 463	28 467	28 600
CASINO-MEYRIN	27 135	26 943	24 734
CASINO-DIVONNE	25 711	24 584	24 252
CASINO-FORGES	23 208	23 068	23 729
CASINO-SAINT-AMAND	22 411	22 571	24 290
CASINO-LYON (PHARAON)	16 177	16 317	16 708
CASINO-ANNEMASSE	12 048	12 272	11 802
CASINO-CRANS-MONTANA	12 040	13 056	11 809
CASINO-CANNES-PALM BEACH	11 414	11 413	20 108
CASINO-LE HAVRE	10 798	11 344	11 901
CASINO-LA GRANDE-MOTTE	10 475	9 455	9 775
CASINO-PORNICHET	9 991	10 829	10 651
CASINO-HYÈRES	9 826	10 121	10 404
CASINO-OSTENDE (Belgique)	9 010	8 899	7 424
CASINO-KNOKKE ECK (Belgique)	8 998	9 204	9 009

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2012	2011	2010 retraité
CASINO-NICE-PALAIS	8 584	9 509	8 941
CASINO-LA ROCHE-POSAY	8 405	8 539	8 926
CASINO-BANDOL	7 646	8 516	8 670
CASINO-JUAN-LES-PINS	6 776	7 245	7 640
CASINO-PORNIC	6 739	7 080	7 233
CASINO-ROYAT	6 574	6 819	7 053
CASINO-PALAVAS	6 500	7 245	7 497
CASINO-SAINT-GALMIER	6 146	6 456	6 617
CASINO DINANT (Belgique)	5 869	5 298	4 943
CASINO-DIEPPE	5 857	6 300	6 149
CASINO-VICHY-GRAND CAFÉ	5 595	5 782	5 625
CASINO-CHAUDFONTAINE LOISIRS (Belgique)	5 494	5 606	5 493
CASINO-CABOURG	5 007	5 046	5 203
CASINO-PLOUESCAT	4 824	5 155	5 089
CASINO-BOULOGNE	4 505	4 733	4 760
CASINO-CALAIS	4 021	4 222	4 261
CASINO-BERCK	4 007	3 907	3 705
CASINO-VAL ANDRÉ	3 866	3 863	3 496
CASINO-LA CIOTAT	3 546	3 508	3 500
CASINO-TOUQUET	3 429	3 638	3 585
CASINO-VICHY-4 CHEMINS	3 195	3 565	3 987
CASINO-ARCACHON	3 067	3 418	3 770
CASINO-ANDERNOS	2 822	3 001	3 157
CASINO-AGON COUTAINVILLE	2 693	2 672	2 644
CASINO-PLOMBIÈRES	2 556	2 711	2 966
CASINO-CONTREXÉVILLE	2 276	2 433	2 491
CASINO-SALIES	2 209	2 076	2 028
CASINO-GRÉOUX-LES-BAINS	2 095	2 135	2 084
CASINO-HAUTEVILLE	1 910	1 727	1 599
CASINO-ÉVAUX	1 873	2 009	2 081
CASINO-DJERBA	1 811	1 469	2 290
CASINO-LA TRINITÉ	1 768	1 851	1 658
CASINO-LA TREMBLADE	1 616	1 609	1 552
CASINO TABARKA (Tunisie)	-	28	116
CASINO-SAN ROQUE	-	25	173
CASINO-BEAULIEU	-	-	1 745
CASINO-SAINT-HONORÉ	-	-	1 492
CASINO-SAINT-NECTAIRE	-	-	1 303
CASINO-GRASSE	-	-	771

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2012	2011	2010 retraité
CASINO-PORT-BARCARÈS	-	-	4
TOTAL CASINO	**407 981**	**417 710**	**431 557**
HÔTEL-LYON-HIL	11 270	11 751	10 881
HÔTEL-JUAN-GARDEN BEACH	7 690	7 978	7 088
HÔTEL-AIX-AQUABELLA	6 392	6 314	6 097
HÔTEL-CANNES-3.14	6 103	6 661	6 217
HÔTEL-CONTREX-COSMOS	1 682	1 757	1 497
HÔTEL-VAL-ANDRÉ-SINOCA	147	105	137
HÔTEL-CONTREX-GRAND HÔTEL DU PARC	41	27	0
TOTAL HÔTEL	**33 325**	**34 593**	**31 917**
PARTOUCHE GAMING FRANCE	2 564	3 487	841
PARTOUCHE IMAGES	2 383	2 319	1 621
APPOLONIA	1 081	907	593
PI GIBRALTAR	89	35	4 178
PARTOUCHE TECHNOLOGIE	88	134	289
PARTOUCHE BETTING LTD	0	0	4
PARTOUCHE PRODUCTION	0	2	2
PARTOUCHE TOURNOIS	0	-	-
INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS	0	47	-
PARTOUCHE INTERACTIVE	-	-	0
WS BACKGAMMON	-	-	-
TOTAL PÔLE INTERACTIVE	**6 205**	**6 932**	**7 529**
THERMES-AIX-CBAP (Centre de Balnéothérapie)	2 495	2 513	2 479
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	-	1 760	1 897
BARATEM	374	410	358
SARL THERM'PARK	173	160	159
ÉLYSÉE PALACE (EPSA)	88	86	85
GROUPE PARTOUCHE	213	50	656
SCI RUE ROYALE	43	45	43
PARTOUCHE SPECTACLES ET ÉVÈNEMENTS	29	14	65
CASINO VIRGINIAN DE RENO	13	11	11
CHM	4	11	11
CANNES BALNÉAIRES	7	6	4
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	2	3	4
BELCASINOS	0	0	0

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2012	2011	2010 retraité
CASINO SLUIS N.V.	-	-	1 134
SARL CAFÉ CARMEN	-	-	129
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	-	-	68
SA SIKB (Belgique)	-	-	11
SCI DE GRASSE	-	-	7
PARTOUCHE IMMOBILIER	0	-	-
GPT CASINOS	-	-	-
SCI LERICHE ROSTAGNE	-	-	-
THERMES-CONTREXÉVILLE	-	-	-
VZW (Belgique)	-	-	-
TOTAL AUTRES	**3 440**	**5 070**	**7 123**
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**450 951**	**464 304**	**478 126**

9.2 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ (COMPTES ANNUELS)

L'exercice considéré, d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2012, a été principalement marqué par les événements suivants :

- Groupe Partouche a confié, courant mai, à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Amafi et approuvé par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011. Ce contrat a pour objet l'animation des titres de la société Groupe Partouche (code ISIN FR0000053548 – Mnémonique PARP) sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris ;
- Acquisition, le 1er août 2012, des murs de l'hôtel 3.14 auprès de notre filiale la société immobilière Cannosta pour une valeur de 18,03 M€ frais de notaire inclus.

Le chiffre d'affaires de l'exercice atteint 14,0 M€, essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 12,9 M€, et les produits d'exploitation s'élèvent à 14,7 M€, contre 14,9 M€ en 2011.

Les charges d'exploitation ont été maitrisées et s'élèvent à -20,5 M€ en légère baisse par rapport à 2011 (-20,7 M€).

Le résultat d'exploitation est une perte de -5,7 M€, d'un niveau comparable à N-1 (-5,8 M€).

Les produits financiers, d'un montant total de 39,9 M€ comprennent à hauteur de 31,2 M€ des dividendes versés par les filiales. Les charges financières passent de -45,9 M€ en 2011 à -58,0 M€ en 2012 ; elles enregistrent une diminution de 3,6 M€ des intérêts du crédit syndiqué et en sens contraire une hausse de 17,5 M€ des provisions pour dépréciation des titres de participations et créances en compte courant. Le résultat financier est une perte de -18,2 M€.

Le résultat exceptionnel 2012 est une perte de -0,9 M€.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2012, une économie d'impôt de 14,4 M€.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat net de l'exercice est une perte de -10,4 M€ contre un bénéfice de 3,2 M€ en 2011.

Les évolutions remarquables à l'actif du bilan sont d'une part l'augmentation des immobilisations corporelles, justifiée essentiellement par l'acquisition, auprès de notre filiale Cannosta, des murs de l'hôtel 3.14 pour un montant de 18,03 M€ frais de notaire inclus, et d'autre part la réduction de la trésorerie de 17,2 M€.

Au passif, le crédit syndiqué a été amorti sur l'exercice à hauteur de 21,9 M€ et son encours résiduel s'élève à 245,2 M€ au 31 octobre 2012.

9.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2012

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2012 est la suivante :

Perte de l'exercice	-10 374 906 €
Au compte « Report à nouveau »	-10 374 906 €
Qui après affectation se solde à un montant de :	144 913 765 €



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2012.
Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2011.
Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX

Se reporter à la note 27 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2012.
Se reporter à la note 27 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2011.
Se reporter à la note 27 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010.

10.3 STRUCTURE DE FINANCEMENT, RESSOURCES DE LIQUIDITÉS, INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

10.3.1 STRUCTURE DE FINANCEMENT, RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2012.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2011.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2010.

10.3.2 CONVENTION DE TRÉSORERIE

Le Groupe Partouche dispose d'une convention omnium de trésorerie signée avec toutes ses filiales.

Cette convention incite fortement ses filiales à placer leurs excédents de trésorerie dans la SA Groupe Partouche par une rémunération de la trésorerie supérieure aux taux de marché. La SA Groupe Partouche peut ainsi assurer les besoins de trésorerie de certaines filiales et placer les excédents de manière optimale. Cette gestion est assurée par la direction financière.

Cette organisation permet aussi de laisser une certaine autonomie dans la gestion des liquidités des filiales.

Il est à noter que les casinos suisses (Meyrin et Crans-Montana), du fait de leur réglementation, placent eux même leurs excédents de trésorerie

10.3.3 RESTRICTION À LA REMONTÉE DE FONDS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour les deux casinos suisses de Meyrin et Crans-Montana détenus par le groupe, les contraintes légales du pays interdisent toute remontée d'argent en dehors du seul cadre de la distribution des dividendes.

10.4 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1

Se reporter au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité », et au chapitre 5.2.5 « Liens entre investissements et financements ».



11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.

Par contre, le Groupe Partouche investit depuis son pôle Interactive dans des projets innovants.

Ainsi Partouche Images dispose d'une technologie de diffusion de ses contenus de jeux en audiovisuel et continue de faire évoluer ses logiciels au fur et à mesure des évolutions techniques.

Par ailleurs, Partouche Technologies travaille sur des applicatifs à la sécurité des données et à l'amélioration de la plateforme de jeux sur Internet.

Enfin, Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos.

Tous ces projets ont pour but l'amélioration de la relation client et l'optimisation des coûts.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12



Groupe Partouche a publié mardi 20 février 2013 au soir le communiqué suivant :

GROUPE PARTOUCHE

INFORMATION FINANCIÈRE DU 1ER TRIMESTRE 2012 – 2013

CHIFFRE D'AFFAIRES EN RECUL DE 7 %

1. OPÉRATIONS ET ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

Ce premier trimestre de l'exercice 2013 est principalement marqué par la concrétisation d'un développement de Partouche Interactive en Belgique.

En effet, au-delà de l'exploitation, par le Casino de Dinant, d'une licence A+ sous le nom de www.partouche.be, se sont inscrites les évolutions suivantes :

- Titulaire depuis décembre 2012 d'une licence A+, le Casino de Knokke a noué un partenariat avec WMS Gaming en vue de l'exploitation d'une licence A+ sous le nom de www.jackpotparty.be ;
- Une autre collaboration a été nouée entre le Casino d'Ostende et Bwin.Party, à fin d'exploitation d'une licence A+ sous le nom de www.bwin.be.

Ces deux collaborations sont à ce jour effectives.

De plus, Partouche Images, chaîne de télévision de jeux interactifs, a noué des accords avec deux leaders dans le domaine de l'audiovisuel, les groupes RTL et AB, pour être présente dans leurs grilles.

2. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

De manière mécanique, la rentabilité du groupe se ressent de la baisse d'activité enregistrée sur le trimestre, avec toutefois une atténuation de cet impact par rapport aux situations passées, grâce aux économies de charges opérationnelles recherchées, notamment au sein du pôle Interactive, et dont l'effet devrait aller croissant au cours de l'exercice.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITÉ DES CASINOS

AU 31 JANVIER, EN MILLIONS D'EUROS	2013	2012	VARIATION
PBJ	159,1	172,5	-7,8 %
Prélèvements	69,3	75,4	-8,1 %
Produit net des jeux	89,7	97,1	-7,6 %

En partie pénalisé par une météo défavorable sur la période, le PBJ du 1er trimestre accuse un recul de -13,5 M€ (-7,8 %), localisé en France pour -12,4 M€.

En France, le PBJ des jeux traditionnels est en léger recul de -436 K€, malgré les progressions du Pasino de La Grande-Motte (+576 K€), du Palm Beach (+190 K€) et de Forges-les-Eaux (+117 K€).

Le PBJ des machines à sous connaît un important recul de 11,9 M€ (-9,3 %), et ce après progression à La Grande-Motte de 1 174 K€, cette tendance baissière étant partagée par la quasi-totalité des établissements.

À l'étranger, le recul est moindre (-1 072 K€, soit -3,6 %), localisé pour plus des 2/3 dans les jeux traditionnels.

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

AU 31 JANVIER, EN MILLIONS D'EUROS	2013	2012	VARIATION
Casinos	108,0	116,1	-7,0 %
Hôtels	4,9	5,5	-10,2 %
P. Interactive	1,7	1,6	5,3 %
Autres	0,9	1,0	-5,4 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL CONSOLIDÉ	**115,5**	**124,2**	**-7,0 %**

Au-delà du produit net des jeux, l'activité du 1er trimestre enregistre les évolutions suivantes :

- un recul des activités annexes des casinos (-792 K€, -4,2 %) impactées par la baisse de fréquentation, mais dans une proportion moindre que l'évolution du PBJ,
- une baisse d'activité des hôtels essentiellement liée à un décalage de facturation.

Le chiffre d'affaires s'avère au final en baisse de -7,0 % sur le trimestre.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Alain Cens, directeur financier
Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com

PRÉVISIONS ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

13



13.1 PRÉVISIONS ET OBJECTIFS

Un plan d'affaires avait été réalisé à l'occasion des discussions menées par la société avec son pool bancaire, Financière Partouche et Butler Capital Partners, et avait été intégré à l'actualisation du document de référence 2010.

Dans son communiqué du 12 septembre 2012 relatif à l'information financière du 3e trimestre 2012, la société a précisé :

« Face à la grande morosité connue par le secteur ces deux derniers trimestres, le Groupe a engagé des plans de réduction de coûts et d'investissement avec l'objectif de réduire l'impact en rentabilité des baisses de PBJ. Par ailleurs ceux-ci semblent se stabiliser depuis la fin du dernier trimestre.

Néanmoins, l'évolution du PBJ du troisième trimestre et son impact sur la rentabilité mesurée à travers l'Ebitda, soit deux indicateurs essentiels du plan d'affaires officialisé par le Groupe en avril 2011, confirment, comme évoqué lors de la publication des résultats semestriels, que les prévisions attachées à l'exercice 2012 ne pourront être tenues, amenant à une révision prochaine de ce plan d'affaires. Groupe Partouche considèrera ultérieurement la possibilité de communiquer de nouvelles prévisions. »

À la date du présent document de référence, il n'y a pas de nouvelles prévisions communiquées, se substituant à ce plan d'affaires.

14.1 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. PATRICK PARTOUCHE **NÉ LE 13 JUIN 1964** **À ORAN (ALGÉRIE)** 71 311 actions	Cooptation en remplacement de M. Isidore Partouche par décision du conseil de surveillance du 18 mars 2011 ratifiée par l'assemblée générale du 29 avril 2011	31 octobre 2013	Président du conseil de surveillance	Président du directoire de Financière Partouche SA	**Administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) SA Ispar Holding (Fribourg) **Président membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics **Chairman :** Groupe Partouche Bahamas Limited (Bahamas)

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE



MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Président du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Partouche Interactive (Paris)
Président, administrateur : SAS Partouche Immobilier (Paris)
Directeur général délégué : SAS Compagnie européenne de casinos (Paris)
Directeur général délégué et administrateur : SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SAS Casino de la Pointe Croisette (Cannes)

Administrateur : SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SAS Le Touquet's (Calais), SAS du Casino et des Bains de Mer (Dieppe), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville, SAS Grand Casino de Lyon, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne - TTH (Divonne-les-Bains), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Société d'exploitation du Casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains)
Gérant : SARL SEK (Juan-les-Pins)
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos (Paris), administrateur de la SAS Développement de la baie de Kernic (Plouescat), de la SAS Casino de Pornichet (Pornichet) et de la SAS Casino de Mole (Pornic) ;
- de la personne morale SARL SEK (Juan-les-Pins), gérante de la SCI de l'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins)

À L'ÉTRANGER :

Président du conseil d'administration : SA Belcasinos (Belgique), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)
Administrateur : SA SIKB IMMO NV (Belgique), SA ECK Casino Knokke (Belgique), SA Grand Casino de Tabarka (Tunisie), SA Casino Kursaal Ostende (Belgique), Club Privé du Casino de Knokke (Belgique)
Administrateur délégué : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Groupe Partouche International (Belgique)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. ISIDORE PARTOUCHE **NÉ LE 21 AVRIL 1931** **À TREZEL (ALGÉRIE)** 3 173 646 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Vice-président du conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	**EN FRANCE** **Président directeur général :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) **Administrateur :** SA Socle (Lille), SA Losc (Lille) **À L'ÉTRANGER** **Président :** Société Enderbury GR LTD (Cayman Islands) **Président, administrateur :** SA Ispar Holding (Fribourg)
M. MAURICE SEBAG **NÉ LE 1ER DÉCEMBRE** **1926 À TIARET (ALGÉRIE)** 25 545 actions	AGO du 20 juin 1996	Démission à compter du 13 décembre 2011	Membre du conseil de surveillance	Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	
M. GASTON GHRENASSIA **DIT ENRICO MACIAS** **NÉ LE 11 DÉCEMBRE** **1938 À CONSTANTINE** **(ALGÉRIE)** 70 actions	Cooptation en remplacement de M. Jacques Benhamou par décision du conseil de surveillance du 11 décembre 1998	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Chanteur	**Directeur général délégué, administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris)
M. HUBERT BENHAMOU **NÉ LE 15 DÉCEMBRE** **1948 À TIARET (ALGÉRIE)** 29 533 actions	AGM du 29 avril 2011	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance	Président directeur général de la Société touristique thermale hôtelière de Divonne	**Administrateur :** SA Shal & Co (Luxembourg)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Président du conseil de surveillance : Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président, administrateur : SAS Compagnie européenne de casinos – CEC (Paris), SAS Société du Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux)
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet), SAS du Casino et des Bains de mer (Dieppe), SAS Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Société du Casino municipal de Royat (Royat), SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Sathel (La Tour de Salvagny), SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne - TTH Divonne (Divonne-les-Bains), SA Société de brasseries et casinos « Les Flots Bleus » (La Ciotat), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SA Société du casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA L'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins)
Gérant : SCI Foncière de Vittel et Contrexéville (Contrexéville), SCI Les Thermes (Aix-en-Provence), Société civile immobilière et mobilière Partouche « SCIMP » (Paris)
Représentant permanent de :
- la personne morale SA Groupe Partouche Administrateur SA Miami (Andernos)
- la personne morale SAS Cie européenne de casinos Administrateur SAS Casino de La Grande-Motte.

À L'ÉTRANGER

Président, administrateur délégué : SA Groupe Partouche International - GPI (Belgique)
Administrateur : SA Le Grand Casino de Djerba (Tunisie)

EN FRANCE

Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président, administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casino de Pornichet (Pornichet), SAS Casino d'Évaux-les-Bains, SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Pléneuf-Val-André)
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Jean Metz (Berck-sur-Mer)

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Société du Casino d'Arcachon

EN FRANCE

Président directeur général, administrateur : SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne TTH (Divonne-les-Bains)
Directeur général délégué, administrateur : SA du Casino d'Hauteville-Lompnes
Administrateur : SA Société du Grand Casino d'Annemasse, Société d'exploitation du Casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains)

À L'ÉTRANGER

Président, administrateur, membre : Club privé du Casino de Knokke (Belgique)
Administrateur : SA ECK Casino Knokke (Belgique), SA Groupe Partouche International (Belgique), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. WALTER BUTLER **NÉ LE 16 AOÛT 1956 À RIO DE JANEIRO (BRÉSIL)** 1 action	AGM du 29 avril 2011	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance	Président directeur général de la société Butler Capital Partners	**Président :** Eden Innovations SAS **Président du conseil d'administration et directeur général :** Société Doc SA **Président du conseil de surveillance :** Société Osiatis France SAS, Société Osiatis SA **Président et président du conseil d'administration :** Société Anov Expansion SAS **Gérant :** Société Amstar Entreprises SARL, SCI 30 Albert 1er **Administrateur :** Société Adit SA Représentant de Butler Capital Partners dans ses fonctions de président : Société Financière Acces Industrie SAS, Société Acces Investissement SAS Représentant permanent de Butler Capital Partners au conseil de surveillance : Société Acces Industrie SA, Société Vssa Holding SAS, Société Virgin Stores SA Représentant permanent de Butler Capital Partners au conseil d'administration : Société Holding Sports & Evenements SA, Société Anov France SA Représentant permanent de Butler Capital Partners au comité de surveillance : Société Colfilm SAS Director des sociétés anglaises : Butler Investment Managers Limited, Butler Management Limited, BST Butler Technologies et Butler Safe Technologies UK Président du conseil d'administration de la société suisse : Butler Safe Technologies (suisse) Président du Supervisory Board de la société allemande : Safetic AG
MME LISE NOBRE **NÉE LE 26 JUIN 1965 À MARSEILLE (13)** 1 action	AGM du 29 avril 2011	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance Démission le 12 décembre 2012	Associée de la société Butler Capital Partners	**Membre du conseil de surveillance :** Société Virgin Stores Représentant permanent de Butler Capital Partners au conseil d'administration : Société Adit **Member of the Board of Managers / Gérant :** SARL GP Lux Investissements **Directeur général délégué :** Société DOC SA **Administrateur :** Société Butler Safe Technologies (Suisse) **Gérant :** Société Lumen Equity **Administrateur :** Société Lisi

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
SOCIÉTÉ BUTLER CAPITAL PARTNERS REPRÉSENTANT PERMANENT MME LISE NOBRE 766 212 actions	Cooptation le 12/12/2012 Remplacement Lise Nobre démissionnaire	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance		**Président :** SAS Financière Access Industrie, SAS Acces Investissement, SAS Tendances management **Membre du conseil de surveillance :** SA Acces Industrie, SAS Colfilm, SAS Financière Sernam, SAS VSSA Holding, SA Virgin Stores, SAS Christian Bernard **Administrateur :** SA Holding Sports et Événements, SA Adit, SAS Anov Expansion, SAS Anov France
M. DANIEL COHEN NÉ LE 27 OCTOBRE 1962 À CASABLANCA (MAROC) 12 600 actions	Conseil de surveillance du 13 décembre 2011 en remplacement de M. Maurice Sebag, démissionnaire	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Président de SAS Zalis	**Président :** SAS Zalis (Toulouse) **Gérant :** SCI Cohen Investissements (Toulouse)

L'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure - 75017 Paris - France).
() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

14.1.2 LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. FABRICE PAIRE **NÉ LE 10 OCTOBRE 1969** **À MONTMORENCY (VAL D'OISE)** 2 671 actions	Conseil de surveillance du 3 novembre 2008	2 novembre 2013	Président du directoire		**Membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics (Paris) **Gérant :** SCI Haute Bourgeois (Paris) **Administrateur :** SA Ispar Holding (Fribourg)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Président, administrateur : SAS Ludica (Paris), SAS Grand Casino de Bandol, SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SAS Partouche Gaming Fran**ce (Paris) SAS** Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Sté d'Exploitation du Casino et Hôtels de Contrexeville, SAS Grand Casino de la Trinité
Directeur général, administrateur : SA Partouche Interactive (Paris)
Directeur général délégué, Administrateur : SA Sté du Casino d'Hauteville Lompnès
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Administrateur : SAS Société du Grand Casino de Cabourg, SAS Le Touquet's (Calais), SAS Développement de la Baie de Kernic (Plouescat), SAS Casino de Pornichet, SAS Casino du Mole (Pornic), SAS Société du Casino municipal de Royat, SA Forges Thermal, Sté d'exploitation du Casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains), SAS Casinos de Vichy, SA Sté des Chemins de Fer et Hôtel de Montagne aux Pyrénées CHM (Vichy), SA Elysée Palace Expansion (Vichy)
Contrôleur de Gestion : Institut des métiers clients des jeux et des casinos GIE I.M.C.J.C (Troyes)

Représentant permanent :
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de SA Société du Casino d'Arcachon, de la SA Casino de Coutainville, de la SA Le Miami (Andernos)
- de la personne morale SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Complexe commercial de la Roche-Posay, de la SAS Plombinoise de Casino, de la SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Pléneuf-Val-André), de la SAS Casino du Grand Café (Vichy), de la SAS Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), de la SAS Casino de Salies-de-Béarn, de la Sté d'activités thermales hôtelières et de loisirs - Sathel (La Tour de Salvagny), de la SAS du Grand Casino de Gréoux-les-Bains
- de la personne morale SA Groupe Partouche, Gérant de la SCI Rue Royale (Paris)
- de la personne morale SA SATHEL, Administrateur de la SAS Casino le Lion Blanc (St Galmier)

Gérant : SARL Société du Casino de Bourbon Lancy, SCI Lydia Investissements (Paris), SARL Quarisma (Paris)
Co-Gérant : SARL Partouche Tournois (Paris)

À L'ÉTRANGER :

Administrateur : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique), SA Casino Kursaal Ostende (Belgique)
Administrateur délégué : SA Belcasinos (Belgique), SA Casino de Chaudfontaine (Belgique)
Administrateur délégué / Membre : Cercle privé du Casino de Spa (Belgique), Club privé du Casino d'Ostende (Belgique)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. ARI SEBAG **NÉ LE 25 SEPTEMBRE 1961** **À TIARET** **(ALGÉRIE)** 56 826 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA	**Gérant :** SCI Elisa (Paris) **Directeur général :** Groupe Partouche Bahamas Limited
MME KATY ZENOU **NÉE LE 6 AOÛT 1961** **À TIARET (ALGÉRIE)** 99 693 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA	
M. ALEXANDRE SCHULMANN **NÉ LE 10 JANVIER 1974 À LESQUIN (59)** 0 action	Conseil de surveillance du 8 juin 2011	2 novembre 2013	Membre du Directoire	Président directeur général de la société du Casino municipal d'Aix Thermal	

L'adresse professionnelle des membres du directoire dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure -75017 Paris – France)

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président directeur général / Administrateur : SA Forges Thermal
Président, administrateur : SAS Casino et Bains de Mer de Dieppe, SAS Partouche Spectacles & Événements « PSE » (Paris), SAS Casino de Salies-de-Béarn, SAS Casino Le Lion Blanc (Saint-Galmier), SAS Sté d'exploitation du casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains), SAS Casino municipal de Royat (Royat)
Président du conseil d'administration : SA Le Miami (Andernos)
Président : Association Biennale d'Art Contemporain du Havre ABACH
Directeur général délégué / Administrateur : SA Grand Casino du Havre
Directeur général : Partouche Immobilier SAS (Paris)
Administrateur : SA Casino de Coutainville, SAS Casino de la Tremblade, SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins), SAS Société du Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Grand Casino de la Trinité, SA Partouche Interactive (Paris), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Casino de la Pointe Croisette (Cannes), SAS Casino du Grand Café (Vichy), SAS Casino de Vichy (Vichy), SAS Le Touquet's (Calais), SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SA Société du Casino d'Arcachon, SAS Sté du Grand Casino de Gréoux-les-Bains, SAS Plombinoise de Casino (Plombières-les-Bains)
Gérant : SARL Partouche Productions (Paris), SARL Appolonia (Antibes), SARL Hôtel Cosmos (Contrexeville), SARL Grands Hôtels du Parc (Contrexeville)
Membre du conseil exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale SA Groupe Partouche, Administrateur de la SAS Numa (Boulogne), de la SAS Grand Casino de Bandol, de la SAS Casino de Pornichet, de la SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois (Hyères), de la SAS Casino de La Grand Motte, de la SAS Développement de la baie de Kernic (Plouescat) et de la SAS Casino du Mole (Pornic)
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de la SAS Casino d'Évaux-les-Bains et de la SA Complexe commercial de la Roche-Posay, et de la SAS Sté du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice)
- de la personne morale Sté Casino Municipal d'Aix Thermal, Administrateur de la SA Société de brasseries et de casinos « Les Flots Bleus » La Ciotat

À L'ÉTRANGER :

Administrateur : SA Groupe Partouche International - GPI (Belgique), SA Casino Kursaal Ostende (Belgique), SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Membre : Cercle Privé du Casino de Spa (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche International, Administrateur de la SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Directeur général délégué et administrateur : SAS Casino du Touquet (Le Touquet)
Administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SA Baratem (Le Touquet), SAS Partouche Gaming France (Paris).
Représentant permanent de la personne morale Groupe Partouche SA, administrateur de la SA Cannes Balnéaire (Cannes)

À L'ÉTRANGER :

Administrateur : SA Groupe Partouche International - GPI (Belgique)

EN FRANCE :

Président, administrateur : SAS du Grand Casino de Gréoux-les-Bains
Président directeur général : SA Sté du casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA Casino de Coutainville (Coutainville)
Administrateur : SAS Grand Casino de Bandol, SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois (Hyères), SA Société de brasseries et casinos « Les Flots Bleus » La Ciotat, SA Complexe commercial de la Roche Posay (La Roche Posay), SAS Casino d'Évaux les Bains, SAS Sté du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), SAS Grand Casino de la Trinité sur Mer, SAS Sté d'Exploitation du Casino de la Rotonde (Pleuneuf Val André)
Gérant : SARL Therm'Park (Aix-en-Provence), SCI Résidence Les Jarres (Gréoux-les-Bains)

14.1.3 NATURE DES LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

SENS DE LECTURE	ISIDORE PARTOUCHE	MAURICE SEBAG	GASTON GHRENASSIA	PATRICK PARTOUCHE	HUBERT BENHAMOU	LISE NOBRE	WALTER BUTLER	DANIEL COHEN	ARI SEBAG	KATY ZENOU	FABRICE PAIRE	ALEXANDRE SCHULMANN
ISIDORE PARTOUCHE	-	Beau-frère	-	Père	Oncle	-	-	-	Oncle	Oncle	-	Grand oncle
MAURICE SEBAG	Beau-frère	-	-	Oncle	Oncle	-	-	-	Père	Oncle	-	Grand père
GASTON GHRENASSIA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PATRICK PARTOUCHE	Fils	Neveu	-	-	Cousin	-	-	-	Cousin	Cousin	-	Petit cousin
HUBERT BENHAMOU	Neveu	Neveu	-	Cousin	-	-	-	-	Cousin	Cousin	-	Petit cousin
LISE NOBRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
WALTER BUTLER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DANIEL COHEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ARI SEBAG	Neveu	Fils	-	Cousin	Cousin	-	-	-	-	Cousin	-	Oncle
KATY ZENOU	Nièce	Nièce	-	Cou-sine	Cousine	-	-	-	Cou-sine	-	-	Petite cousine
FABRICE PAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ALEXANDRE SCHULMANN	Petit neveu	Petit Fils	-	Petit cousin	Petit cousin	-	-	-	Neveu	Petit cousin	-	-

14.1.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPÉRIENCE

▸ **Isidore Partouche** arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le Casino de Saint-Amand, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et sœurs. Il multiplie les années suivantes, les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix-en-Provence. En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

▸ **Patrick Partouche** arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore Partouche. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : il est nommé à 25 ans directeur général du Casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du Casino Eden Beach de Juan-les-Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du Casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'autorisation d'ouverture en août 2002. Directeur général du Groupe Partouche jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud-Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il a présidé le directoire du Groupe Partouche du 31 Janvier 2005 au 18 mars 2011 date depuis laquelle il exerce le mandat de président du conseil de surveillance.

▸ **Maurice Sebag**, fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau-frère, Isidore Partouche, dès le début de son activité professionnelle, il a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

▸ **Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias** apporte au Groupe Partouche sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

▸ **Hubert Benhamou**, arrivé en France en 1962 à l'âge de 13 ans, il participe activement au développement du Groupe en assurant la direction de différents établissements significatifs de 1973 à 1996. Il assure ensuite la présidence du directoire de Groupe Partouche jusqu'au 31 janvier 2005. Resté directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche jusqu'en 2007, il s'est investit ensuite dans la représentation de la profession en tant que président du Syndicat des casinos modernes de France et dans le redressement du Groupe de Divonne acquis en septembre 2005. Membre du conseil de surveillance depuis 2011.

▸ **Lise Nobre**, diplômée d'HEC, elle est depuis mai 2009 associée de Butler Capital Partners, fonds d'investissement spécialisé dans les situations spéciales. Précédemment elle a passé 22 ans dans le private equity chez PAI Partners dont elle était associée, responsable du pôle « Industries » et membre du comité d'investissement jusqu'en 2008. Sur la période 1986-2008, elle a été successivement en charge du capital développement, d'investissements d'influence puis, après quatre années en charge de la direction financière, de LBO en Europe. Au cours de ces années, elle a occupé différents postes d'administrateurs de sociétés de taille moyenne en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne. Elle démissionne du conseil de surveillance le 12 décembre 2012 mais reste représentante de Butler Capital Partner.

▸ **Walter Butler**, ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, M. Walter Butler est président de Butler Capital Partners, qu'il a fondé en 1991. Ces vingt dernières années, Butler Capital Partners a investi dans plusieurs dizaines d'entreprises européennes dont BDDP, Ipsos, Groupe Flo, la SNCM, le PSG, France Champignon, 1001 Listes, ATYS, etc. Avant de fonder Butler Capital Partners, il a été directeur exécutif de Goldman Sachs à New York. Il a été président de l'AFIC, membre du conseil d'analyse économique de la République française. Il est membre du comité d'orientation stratégique du Fonds stratégique d'investissement (FSI).

▸ **Daniel Cohen** a dirigé plusieurs moyennes et grandes entreprises dans le secteur technologique. Il a créé plusieurs compagnies et filiales où il a dû gérer croissance, fusion-acquisition, structuration en vue d'une entrée en bourse dans les secteurs suivants : jeux vidéo, multimédia, informatique, technologique, média, audiovisuel, télécommunication. Ces compagnies lui ont donné toute latitude pour gérer des unités de 10 à 500 salariés. Expert en stratégie, président fondateur de Zalis créé fin 2001, il a dirigé une cinquantaine de missions, a acquis sa réputation dans le retournement d'entreprises en difficulté grâce à son expertise dans la gestion du risque, tant sur le plan technique que financier.

▸ **Fabrice Paire**, diplômé de l'université de Paris Dauphine, titulaire d'un troisième cycle universitaire d'audit interne et expert comptable diplômé, il débute sa carrière en cabinet de conseil et d'audit, dont il devient associé. Il est en charge au sein de ce cabinet du commissariat aux comptes de nombreux casinos du Groupe Partouche qu'il rejoint en 2001 comme directeur administratif. Patrick Partouche le désigne comme secrétaire général de la société en 2005, directeur général en 2008, puis président du directoire en 2011.

▸ **Ari Sebag**, diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 - 1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le Groupe Partouche en 1989 en tant que directeur général du casino de Forges-les-Eaux. Directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du Nord-Ouest de la France.

▸ **Katy Zenou**, entrée dans l'activité des jeux dès avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

▸ **Alexandre Schulmann** a acquis une expertise dans le secteur des casinos pour y avoir exercé des fonctions de direction générale au sein de filiales du Groupe depuis 1995, date de sa première nomination au Casino d'Agadir au Maroc. Il a ensuite repris la direction du Casino de Boulogne-sur-Mer, puis du Casino de Cabourg, et a participé à la création et au lancement du Pasino du Havre. Il est depuis quatre ans à la direction du Pasino d'Aix-en-Provence. Membre du directoire depuis le 8 juin 2011.

14.1.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la réunion du conseil de surveillance du 12 décembre 2012, la société Butler Capital Partners, représentée à titre permanent par Mme Lise Nobre, a été cooptée par le conseil de surveillance, suite à la démission le même jour de cette dernière de son mandat social.

Aucun membre du conseil n'a été élu par les salariés.

Chaque membre du conseil doit détenir au moins une action.

14.1.6 CONDAMNATIONS, FAILLITES, SANCTIONS, ETC.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années et jusqu'à la date du dépôt du présent document, aucun des membres du directoire ou du conseil de surveillance :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en sa qualité de mandataire social, associé commandité ou directeur général ;
- n'a fait l'objet d'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du directoire ou du conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est précisé qu'antérieurement à la nomination de M. Daniel Cohen au conseil de surveillance, il a été conclu une convention courante entre Groupe Partouche et Zalis, société dont il est président, qui est venue à échéance le 23 décembre 2012.

Il est précisé en outre que le paragraphe 14.2 de l'annexe I du Règlement européen n° 809-2004 (arrangement pour la nomination des mandataires) n'est pas applicable à notre société.

Enfin, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE GROUPE PARTOUCHE

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice, M. Daniel Cohen, membre du conseil de surveillance, a acquis 12 600 actions.

Suite à la liquidation de la succession de son père M. Marcel Partouche, Mme Katy Zenou a recueilli 9 286 actions.

14.3 RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement.

ARTICLE 1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par le directoire.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le directoire et adopté par le conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

ARTICLE 2. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chacun des membres du conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque conseil de surveillance, le président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

À l'occasion au moins de chaque examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels, il recueille des informations du directeur financier, et de la direction comptable, et procède à l'examen du périmètre des sociétés consolidées.

À l'occasion de l'examen des comptes semestriels et annuels, outre les directeurs financiers et comptables, le conseil auditionne en outre les commissaires aux comptes, et reçoit leurs observations.

ARTICLE 3. CONTRÔLE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier, les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe, lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

ARTICLE 4. POSSIBILITÉ DE CONFÉRER UNE MISSION À UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du conseil de surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le rapport de mission est communiqué par le président aux membres du conseil de surveillance de la société.

ARTICLE 5. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préparer ses travaux et l'assister, le conseil de surveillance a crée deux comités permanents qui n'ont pas de pouvoir de décision.

Le conseil de surveillance fixe par le présent règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. À ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du conseil.

Le conseil de surveillance désigne les membres et le président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visiocommunication.

Chaque comité définit la fréquence de ses réunions qui se tiennent au siège social ou en tout autre lieu décidé par son président qui le convoque dans un délai minimum de cinq jours calendaires avant la date prévue, et fixe l'ordre du jour de sa réunion qu'il communique au président du conseil de surveillance.

Pour délibérer valablement la moitié au moins des membres d'un comité doit être présente.

Chaque comité rend un avis à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Le président de chaque comité peut décider d'inviter à siéger à certaines de ses réunions une ou plusieurs personnalités extérieures sans voix délibérative. Il fait connaître au président du conseil de surveillance le nom des personnalités qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine des comités sont les suivantes :

- Chaque comité se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- Il peut être saisi par le conseil de surveillance de toute demande spécifique entrant dans le champ de ses attributions et demander au président de chaque comité la convocation d'une réunion sur un ordre du jour spécifique.

Chaque comité statue en cas de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement. Il s'assure périodiquement, sous la responsabilité de son président que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le conseil de surveillance à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

ARTICLE 6. COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé du contrôle de la gestion et de la vérification de la fiabilité et de la clarté des informations qui seront fournies aux actionnaires, aux banques et au marché.

Le comité d'audit procède à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le conseil de surveillance et les commissaires aux comptes du Groupe, et revoit les rapports d'audits qu'ils établissent.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit est saisi par le président du conseil de surveillance de tout événement exposant le Groupe à un risque significatif.

Le comité d'audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le président du comité en informe le conseil de surveillance.

La société assure le financement des missions du comité d'audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

Il peut en outre se saisir de toute question qui lui semble pertinente dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7. COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité est, chargé de préparer et remettre au conseil de surveillance et au directoire son avis sur les échelles des rémunérations, les bonus et toute forme d'intéressement, et les nouvelles nominations, renouvellement et remplacement des principaux cadres du Groupe dont la rémunération excède 120 000 euros.

Le comité ne détermine pas préalablement les modalités d'attribution de primes.

ARTICLE 8. RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du conseil (conseil du 1er et 3e trimestre ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'assemblée générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du conseil de surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du conseil.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le président sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance quarante-huit heures au moins avant la réunion du conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

ARTICLE 9. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

Le président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du conseil de surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du conseil de surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du conseil de surveillance n'est pas celui du siège de la société, le président prend les dispositions voulues pour que les membres du conseil de surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. À défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L.225-47, L.225-53, L.225-55, L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce.

ARTICLE 10. DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le président porte à la connaissance des membres du conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du conseil de surveillance, le président du conseil de surveillance, après avis des présidents des comités réunis à cet effet, fait rapport au conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

ARTICLE 11. DEVOIR D'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du comité de rémunération. Il appartiendra au membre du conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de surveillance communiquent au président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Les membres du conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels et annuels du Groupe ainsi que de celles des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du conseil de surveillance.

Le président rend compte au conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.



15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE PAR GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012 s'élève à la somme de 1 974 045 euros.

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

A) TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2012 dans Groupe Partouche est résumé dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE CLOS AU	31/10/2012		31/10/2011		31/10/2010	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE						
M. Patrick Partouche, président du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	518 085	518 085	400 838	400 838	317 085	317 085
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature (*)	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915
Total	525 000	525 000	407 753	407 753	324 000	324 000
M. Isidore Partouche, vice-président du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	152 000	152 000	216 000	216 000	216 000	216 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	152 000	152 000	216 000	216 000	216 000	216 000
M. Marcel Partouche, décédé le 17 janvier 2011						
Rémunération fixe			42 798	42 798	205 744	205 744
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence					0	0
Avantages en nature						
Total			42 798	42 798	205 744	205 744
M. Maurice Sebag, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	154 179	154 179	154 179	154 179	167 454	167 454
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence					0	0
Avantages en nature						
Total	154 179	154 179	154 179	154 179	167 454	167 454
M. Gaston Ghrenassia, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	0	0	0	0	0	0

EXERCICE CLOS AU	31/10/2012		31/10/2011		31/10/2010	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
M. Hubert Benhamou, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	40 000	40 000	18 900	18 900		
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature	7 987	7 987	2 654	2 654		
Total	47 987	47 987	21 554	21 554		
M. Walter Butler, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	0	0	0	0		
M. Lise Nobre, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	0	0	0	0		
M. Daniel Cohen, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	0	0				
MEMBRES DU DIRECTOIRE						
M. Fabrice Paire, président du directoire						
Rémunération fixe	318 000	318 000	256 517	256 517	216 000	216 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	318 000	318 000	256 517	256 517	216 000	216 000
M. Ari Sebag, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	402 583	402 583	374 583	374 583	354 583	354 583
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature (*)	8 006	8 006	10 180	10 180	21 473	21 473
Total	410 589	410 589	384 763	384 763	376 056	376 056

EXERCICE CLOS AU	31/10/2012		31/10/2011		31/10/2010	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Mme Katy Zenou, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924
M. Moise Serero, membre du directoire						
Rémunération fixe			184 645	184 645	266 378	332 078
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total			184 645	184 645	266 378	332 078
M. Richard Partouche, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe					14 960	14 960
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total					14 960	14 960
M. Alexandre Schulmann, membre du directoire						
Rémunération fixe	123 866	123 866	51 841	51 841		
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence (**)	8 500	8 500				
Avantages en nature						
Total	132 366	132 366	51 841	51 841		

() Les avantages en nature concernant M. Patrick Partouche le sont au titre d'assurance, et ceux concernant M. Ari Sebag le sont au titre d'assurance et de logement.*

*(**) Jetons de présence attribués au titre du mandat social dans le Casino municipal d'Aix Thermal.*

Tous les éléments de rémunération sont fixes.

B) OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

C) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'actions de performance.

D) CONTRATS DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON CONCURRENCE EN FAVEUR DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
CONSEIL DE SURVEILLANCE								
M. Patrick Partouche *Président du conseil de surveillance* *Première nomination : 18 mars 2011* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Isidore Partouche *Vice-président du conseil de surveillance* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
M. Gaston Ghrenassia *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 11 décembre 1998* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
M. Hubert Benhamou *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 29 avril 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2016*		X		X		X		X
M. Walter Butler *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 29 avril 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2016*		X		X		X		X
Mme Lise Nobre *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 29 avril 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2016*		X		X		X		X

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Daniel Cohen *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 13 décembre 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
DIRECTOIRE								
M. Fabrice Paire (*) *Président du directoire* *Première nomination : 3 novembre 2008* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*	X			X		X		X
M. Ari Sebag *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
Mme Katy Zenou *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Alexandre Schulmann (**) *Membre du directoire* *Première nomination : 8 juin 2011* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*	X			X		X		X

() Contrat de travail existant préalablement sur Groupe Partouche SA.*
*(**) Contrat de travail existant préalablement sur la filiale SCMAT - Casino d'Aix-en-Provence.*

15.1.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au titre de l'exercice 2011-2012, aucun jeton de présence n'a été versé par Groupe Partouche aux membres du conseil de surveillance.

15.2 LE MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1 s'est élevé à 4 540 euros.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16



16.1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Les mandats de membre du conseil de surveillance de Mrs Isidore Partouche, Patrick Partouche, Daniel Cohen et Gaston Ghrenassia, renouvelés par l'assemblée générale du 2 avril 2008 pour une période de six exercices sociaux, viendront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Ceux de M. Hubert Benhamou, M. Walter Butler et la société Butler Capital Partners, cooptée par le conseil de surveillance le 12 décembre 2012, en remplacement de Mme Lise Nobre démissionnaire, nommés par l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2011 pour une période de six exercices, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Le directoire a été renouvelé par le conseil de surveillance le 2 novembre 2007 pour une durée de six ans. Les mandats des membres du directoire viendront donc à expiration le 1er novembre 2013.

L'échelonnement des mandats sociaux, ainsi que le préconise le rapport Afep-Medef de 2003 a été rendue possible par la nomination par l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2011 de trois nouveaux membres au conseil de surveillance.

16.2 CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES À TERME

(cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes chap.19 et chap. 20 note 30)

RELATIONS AVEC LA SOCIETE FINANCIERE PARTOUCHE

La SA Financière Partouche détient 64 335 843 actions sur les 96 815 591 actions de 2 euros chacune composant le capital social, soit 66,45 %.

Financière Partouche est une société à directoire et conseil de surveillance présidée par M. Isidore Partouche, et participant à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche.

Il existe en outre une convention d'avance d'actionnaire et de subordination, conclue le 26 août 2003, régissant l'avance de 100 millions d'euros consentie par Financière Partouche à Groupe Partouche, qui a fait l'objet de trois avenants intervenus les 26 avril 2005, 30 septembre 2005 et enfin 30 octobre 2009, et qui comportait, à l'issue de la négociation avec le pool bancaire, les principales clauses suivantes :

1. CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE

L'avance est à échéance du 31 décembre 2015.

L'encours de l'avance d'actionnaire est rémunéré au taux annuel correspondant à la somme de l'Euribor 1, 2,3 ou 6 mois plus une marge égale à 2,00 % l'an.

Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies au terme de la convention de subordination.

2. CONVENTION DE SUBORDINATION

Le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire. Aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche à Financière Partouche au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre,

à l'exception toutefois des remontées du cash flow excédentaire *(cf. chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité » note 5 « Reversement du cash flow excédentaire »)*.

PRESTATIONS AVEC LA SA ISPAR HOLDING

Ispar Holding est une société présidée et contrôlée par M. Isidore Partouche qui apporte une prestation d'assistance et de conseils aux casinos suisses. M. Isidore Partouche lui ayant cédé ses droits de souscription à l'augmentation de capital réalisée le 27 mai 2011, Ispar Holding détient depuis lors 2 012 731 actions, soit 2,08 % du capital social.

PRESTATIONS AVEC LA SA SHAL & CO

Shal & Co est une société contrôlée et présidée par M. Hubert Benhamou, ayant conclu avec la SA Groupe Partouche un contrat de conseil en gestion pour certaines de ses filiales.

Conformément au 16.2 de l'annexe I du Règlement européen n° 804-2004, il est précisé qu'à l'exception des informations fournies ci-dessus, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.3.1 LE DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

M. Fabrice Paire : président du directoire

M. Ari Sebag : membre du directoire, directeur général

Mme Katy Zenou : membre du directoire, directeur général

M. Alexandre Schulmann : membre du directoire

LES SÉANCES DU DIRECTOIRE

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2012, le directoire s'est réuni 9 fois, avec un taux de présence de 100 %, et 3 fois après sa clôture entre le 1er novembre 2012 et le 28 février 2013.

LE FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EXERCICE 2012

Les réunions du directoire au cours de l'exercice ont porté tout d'abord, sur la préparation et la présentation du rapport d'activité détaillé remis au conseil de surveillance au terme des échéances trimestrielles, semestrielle et annuelle afin de lui permettre d'exercer pleinement sa mission.

RÉUNIONS SUR LES COMPTES :

- 12 décembre 2011 (4e T 2011), 20 février 2012 (1er T 2012), 11 juin 2012 (2e T 2012), 10 septembre 2012 (3e T 2012) ;
- Semestriels consolidés : le 25 juin 2012 ;
- Annuels : le 30 janvier 2012 (exercice 2011).

LE DIRECTOIRE, AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ, A ÉGALEMENT :

- décidé, le 19 mars 2012 de modifier la rédaction de la 7e résolution de l'assemblée générale ordinaire fixée au 19 avril 2012 ;
- donné pouvoir au président le 5 juillet 2012 de signer l'acte d'acquisition de l'hôtel 3.14 propriété de la SA immobilière Cannosta ;
- établi, le 22 octobre 2012, un rapport au conseil de surveillance pour l'informer de son action au cours du présent exercice, et de la stratégie qu'il entend mettre en œuvre au cours du prochain exercice.

POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE, LE DIRECTOIRE S'EST RÉUNI 3 FOIS POUR :

- examiner le 10 décembre 2012 les comptes du 4e T 2012, et établir son rapport au conseil de surveillance ;
- examiner le 21 janvier 2013 les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2012 et arrêter les termes du rapport de gestion au conseil de Surveillance et le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires ;
- examiner le 18 février 2013 les comptes du 1er T 2013 et arrêter la présentation au conseil du budget pour l'exercice en cours.

16.3.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Patrick Partouche : président du conseil

M. Isidore Partouche : vice-président du conseil

M. Maurice Sebag : membre du conseil démissionnaire au 13 décembre 2011

M. Gaston Ghrenassia : membre du conseil

Mme Lise Nobre : membre du conseil, qui a démissionné le 12 décembre 2012

M. Walter Butler : membre du conseil

M. Hubert Benhamou : membre du conseil

M. Daniel Cohen : membre du conseil nommé en remplacement de M. Maurice Sebag, démissionnaire

La société Butler Capital Partners, représentée par Mme Lise Nobre, cooptée le 12 décembre 2012 pour remplacer cette dernière démissionnaire.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

LES SÉANCES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice clos le 31/10/12, le conseil de surveillance s'est réuni 7 fois, avec un taux de présence de plus de 90 %, et 3 fois, postérieurement à la clôture des comptes.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Tenue des réunions du conseil de surveillance : les membres du conseil de surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale de tous les documents relatifs aux questions mises à l'ordre du jour de la réunion du conseil, et ce, en moyenne dix jours avant sa tenue.

ÉVALUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance, exposés dans le Rapport Vienot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le Groupe.

Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour soit d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration, soit s'agissant de Mme Nobre et M. Butler d'une véritable expertise en développement et investissement, et stratégie financière, et pour M. Cohen en gestion des risques.

Le conseil de surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux.

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EXERCICE 2012

Les réunions du conseil de surveillance ont porté tout d'abord sur l'examen des rapports détaillés du directoire qui lui sont soumis à l'issue de chaque échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle, et au cours desquelles le directoire a fréquemment été entendu.

Ainsi, le conseil a été en mesure d'exercer pleinement sa mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance s'est réuni 7 fois.

IL A PROCÉDÉ À L'EXAMEN DES RAPPORTS DU DIRECTOIRE SUR :

- les comptes trimestriels : le 13 décembre 2011 (comptes du 4e T 2011), 21 février 2012 (comptes du 1er T 2012), le 12 juin 2012 (comptes du 2e T 2012), et 11 septembre 2012 (comptes du 3e T 2012) ;
- les comptes semestriels consolidés : le 26 juin 2012 ;
- les comptes annuels de l'exercice 2011, le 31 janvier 2012.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE L'EXERCICE A EN OUTRE :

- Le 13 décembre 2011, pris acte, de la démission de M. Maurice Sebag du conseil, et coopté pour le remplacer provisoirement M. Daniel Cohen, qui a été confirmé dans son mandat par l'assemblée générale du 19 avril 2012 ;
- Le 31 janvier 2012, nommé M. Daniel Cohen au comité d'audit ;
- Le 21 février 2012, examiné le budget prévisionnel synthétique du directoire pour l'exercice 2012 et entendu le rapport du comité d'audit réuni le 16 février 2012, autorisé l'acquisition par Groupe Partouche de l'hôtel 3.14 à Cannes, propriété de la SCI Cannosta ;
- Le 26 juin 2012, entendu le directoire sur sa stratégie, le comité d'audit sur son rapport sur les comptes semestriels suite à sa réunion du même jour, et enfin autorisé la signature d'une convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit du casino de Vichy ;
- Le 11 septembre 2012, autorisé, la cession par le directoire des murs de l'ancien Casino de La Grande-Motte, et la signature de l'acte de caution solidaire de Groupe Partouche en faveur du Casino de la Pointe Croisette (Palm Beach) au profit de la BNP ;
- Le 29 octobre 2012, autorisé la société Partouche Immobilier à céder les murs du Casino de La Grande-Motte en

vue de la conclusion d'un contrat de crédit-bail immobilier destiné à financer les travaux réalisés lors de la construction dudit casino ; examiné le même jour les modalités de fonctionnement du conseil de surveillance ; instauré un débat sur les performances des dirigeants du Groupe, et enfin, examiné le rapport du directoire sur son action au cours de l'exercice et la stratégie qu'il entend mettre en œuvre au cours du prochain exercice ; autorisé la signature d'une convention de subordination de compte courant entre la société Groupe Partouche et celle du Casino de Vichy ; et enfin autorisé la signature d'une promesse de vente au groupe Chanzy, de divers actifs exploités à Vichy et Contrexéville.

Le même jour, le conseil a enfin autorisé la signature d'une promesse de cession du Golf de Divonne au prix de 10 M€, entre la société STTH et la société Ispar Holding SA qui prévoyait le versement d'un acompte sur le prix de 8 M€. Cette promesse consentie pour une durée de trois mois n'a pas été suivie d'effet, les conditions suspensives prévues à l'acte n'ayant pas été remplies dans le délai prescrit.

POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE S'EST RÉUNI 3 FOIS ENTRE LE 1ER NOVEMBRE 2012 ET LE 28 FEVRIER 2013 POUR :

- Le 12 décembre 2012, examiner le rapport du directoire sur les comptes du 4e trimestre 2012 ; prendre acte de la démission de Mme Lise Nobre de son mandat social ; coopter à titre provisoire, dans l'attente de la ratification de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire annuelle, la société BCP en remplacement de Mme Lise Nobre démissionnaire ; nommé la société BCP au comité d'audit ;
- Le 30 janvier 2013, procéder, à l'examen du rapport du directoire sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ; entendre le comité d'audit sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2012, suite à sa réunion du 23 janvier 2013 en présence du directoire et des CAC ;
- Le 19 février 2013, entendu le directoire sur son rapport sur l'activité de la société au cours du 1er trimestre de l'exercice 2013.

16.4 RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les pratiques de gouvernement d'entreprise de la SA Groupe Partouche ne sont définies par aucun référentiel ou code de gouvernement d'entreprise.

La société Groupe Partouche tente cependant de respecter et d'appliquer les principes de bonne gouvernance, et s'appuie plus particulièrement sur le code Middle Next de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (Vamps) publié au mois de décembre 2009.

Elle s'est attachée à poursuivre au cours de l'exercice 2012 son adhésion à certains de ces principes que jusqu'alors, les particularités de son fonctionnement liées à la conservation d'un caractère familial fort ne lui permettaient pas d'observer.

La prescription essentielle du code Middle Next à laquelle la société déroge est celle du maintien du contrat de travail de M. Paire. En effet, il est apparu que dans l'intérêt de la société, M. Paire, directeur administratif groupe depuis 2001, puis secrétaire général de la société depuis 2005, devait être maintenu dans ses fonctions postérieurement à sa nomination en tant que membre, puis en tant que président du directoire, compte tenu de la compétence et de l'efficacité dont il fait preuve à ce poste totalement indépendante de celles qu'il met en œuvre dans l'exercice de ses mandats sociaux.

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1996, le mode de gestion de la société est à directoire et conseil de surveillance.

Le choix de cette structure s'inscrivait alors dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence.

Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le directoire composé à ce jour de quatre membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un conseil de surveillance composé de sept membres.

Il convient en outre de relever le nombre important des réunions du conseil de surveillance et la présence de ses membres à plus de 90 % des réunions qui après avoir pris connaissance des documents et informations nécessaires, se livrent à un examen approfondi des thèmes abordés. Par ailleurs, le conseil de surveillance, ainsi que le code de gouvernement d'entreprise des Vamps le préconise, s'est doté au mois d'octobre 2005 d'un règlement intérieur *(cf. chapitre 14.3)* régissant son mode de fonctionnement et fixant les devoirs de ses membres.

Le conseil de surveillance, qui jusqu'au mois d'avril 2011 ne comprenait que quatre membres, a vu sa composition considérablement évoluer depuis, avec la nomination de trois nouveaux membres par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 avril 2011, dont la 1re femme siégeant au conseil, puis par la cooptation le 13 décembre 2011 de M. Daniel Cohen, expert dans la gestion des risques, en remplacement de M. Maurice Sebag, démissionnaire.

En outre, le conseil de surveillance dispose à nouveau depuis le 8 juin 2011 d'un comité d'audit et d'un comité des nomina-

tions et rémunérations *(cf. chapitre 14.2.1, articles 6 et 7 du règlement intérieur)*.

Bien qu'il n'existe pas, ainsi que le préconise le rapport AMF du 22 juillet 2010, de membre indépendant ni au conseil de surveillance ni au comité d'audit, les membres qui le composent disposent tous d'une réelle expertise en matière de gouvernement d'entreprise, d'information financière et de gestion des risques, acquise soit dans l'exercice de leurs fonctions antérieures au sein de la société, soit au travers de celles exercées au sein d'autres sociétés dans lesquelles ils occupent ou ont occupé de nombreuses années des postes essentiels. Ils se sont attachés à mener leur action, conformément aux directives contenues dans ledit rapport.

Le comité d'audit, composé de Mme Lise Nobre, (remplacée à compter du 12 décembre 2012 par la société BCP, représentée par elle) de Mrs Patrick Partouche, Hubert Benhamou et Daniel Cohen, nommé le 31 janvier 2012, s'est réuni régulièrement depuis sa constitution et en particulier à l'issue du conseil de surveillance du 13 décembre 2011, pour faire le point à la clôture de l'exercice 2011 sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe *(cf. le rapport du président 16.5.1)*, le 16 février 2012 pour examiner le budget prévisionnel de la société pour l'exercice en cours, le 26 juin 2012 pour examiner les comptes semestriels consolidés, et enfin, le 23 janvier 2013 pour examiner les comptes sociaux, et les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Ils se sont assurés en outre de la bonne exécution par les commissaires aux comptes, entendus lors des comités d'audit du 16 février 2012, 26 juin 2012 et 23 janvier 2013 du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et de leur indépendance.

16.5 AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière, il m'appartient en tant que président du conseil de surveillance de Groupe Partouche de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société (II), au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, et des procédures applicables à l'ensemble des filiales de la société, contrôlées majoritairement et entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le présent rapport a été établi avec l'aide des directions opérationnelles et fonctionnelles de la société et s'appuie sur le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié au mois de décembre 2009, étant précisé que le conseil a pris connaissance des points de vigilance précisés dans le préambule dudit code.

Nous vous précisons en outre que :

- Les pratiques relatives au gouvernement d'entreprise sont exposées au paragraphe 16.4 ci-dessus ;
- Les modalités de fixation des rémunérations des mandataires sociaux sont exposées au paragraphe 15.1.2 ;
- Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 27.III & V des statuts ;
- Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont exposées aux chapitres 18 et 21 du présent rapport et, en particulier, celles portant sur :
 - la structure du capital de la société au 18.1,
 - aux droits de vote au 18.2,
 - aux transferts des actions au 21.2.6,
 - aux participations dans le capital de la société au 18.1,
 - au changement de contrôle au 18.4,
 - aux règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts, au 21.2.2 et 21.2.5,
 - aux pouvoirs du directoire au 21.2.2,
 - enfin, sur la modification du capital social au 21.2.8 ;
- Il n'existe aucun accord prévoyant le versement d' indemnités aux membres du directoire ou aux salariés en cas de démission, de licenciement, ou en cas de perte de leur emploi en raison d'une offre publique ;
- Il n'existe pas non plus d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- Il n'est pas prévu de contrôle dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance sont détaillées dans le règlement intérieur dont le conseil s'est doté et sont exposées ci-dessus, au chapitre 16.3.2 du présent document. Elles ont trait en particulier :

- aux modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance ;
- au compte-rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé ;
- à ses travaux préparatoires ;
- et enfin à l'évaluation de ses membres.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Bien que les procédures de contrôle interne ne soient définies par aucun référentiel, Groupe Partouche s'est appuyée sur le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié au mois de décembre 2009 pour les mettre en place.

Le contrôle interne défini et mis en œuvre sous sa responsabilité vise à prévenir, gérer et contrôler des principaux risques auxquels elle se trouve être exposée *(cf. chap. 4)* en s'assurant de :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations et opérations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne participe à la maitrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En participant à la prévention et à la maitrise des risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Au cas particulier de Groupe Partouche, le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, sur un ensemble de règles et de politiques, de procédures et de pratiques visant à s'assurer de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maitriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Pour parvenir à ces objectifs, le contrôle interne du Groupe s'exerce au sein de chaque filiale sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles mises en place à tous les niveaux de l'organisation. Chaque acteur du contrôle interne au sein de l'organisation est informé de son rôle et de ses responsabilités.

Le dispositif de contrôle interne est donc appliqué à l'ensemble du Groupe Partouche, constitué de Groupe Partouche SA et de l'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le directoire et sont mises en œuvre au siège par la direction générale et les directions opérationnelles, et au niveau des filiales par les directions générales et sous leur responsabilité.

IDENTIFICATION, ÉVALUATION, SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées. Ils ont été recensés au cours d'entretiens réguliers et approfondis organisés par la direction générale avec les membres des directions opérationnelles et fonctionnelles du siège, prenant en compte l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Ces identification, évaluation et suivi des risques sont régulièrement mis à jour par la direction générale avec l'aide des opérationnels concernés à l'occasion de réunion tenues au siège, et au niveau des filiales au travers de réunions auxquelles participent des membres de la direction générale et des membres des directions opérationnelles.

Ces réunions permettent à Groupe Partouche SA de promouvoir un environnement de maitrise des risques au niveau de ses filiales et de gérer au mieux les risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

Les principaux risques sont décrits dans le chapitre 4. Les moyens mis en œuvre pour en assurer la gestion et le contrôle sont exposés ci-après.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES AU CONTRÔLE OPÉRATIONNEL ET AU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTS

CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

Le contrôle opérationnel passe essentiellement par la pérennité et la sauvegarde des systèmes d'information du Groupe.

Les systèmes d'information :

Le système d'information comptable et financier déployé au sein du Groupe a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de sécurité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Il s'articule autour d'un outil de reporting et d'un système de consolidation interfacé, couvrant la quasi-totalité des activités du Groupe, dans un souci d'homogénéisation des données comptables sociales et consolidées.

Ont en particulier été mis en place au sein des filiales des systèmes d'informations permettant la gestion au quotidien et la remontée au siège de Groupe Partouche du

montant des recettes réalisées par les machines à sous, le PBJ enregistré, le montant des prélèvements.

Ces systèmes permettent en outre de diffuser aux filiales et de s'assurer du respect par elles des lois et règlements en vigueur.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

Les services comptables des différentes filiales disposent d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure - mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales) afin de leur permettre une utilisation adéquate de ces outils et donc de garantir la pertinence de l'information.

Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes pour l'ensemble des filiales. Les bandes de sauvegarde sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données, et une sauvegarde annuelle de chaque entité comptable est envoyée sur site sous format CD.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès à certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Le système d'information comptable et financier fait enfin l'objet d'adaptations régulières afin d'évoluer avec les besoins spécifiques du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe peut être victime d'attaques informatiques (virus, déni de service, etc.), de pannes techniques entrainant l'indisponibilité des outils informatiques ou le vol de données qu'il convient de prévenir. C'est pourquoi, a été mise en place la direction des systèmes d'information chargée de la sécurisation des réseaux et des systèmes informatiques du Groupe Partouche.

Elle met également en oeuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la continuité de l'activité du Groupe.

La DSI mène depuis 2011 une refonte globale du réseau interne de l'entreprise afin de sécuriser ce dernier au mieux. 2012 a vu la mise en place de près d'une centaine d'équipements de sécurité réseau dans les établissements de jeux du Groupe.

Suite à une première phase d'analyse de risques Ebios réalisée en 2012, des tests de pénétration poussés vont être réalisés au premier trimestre 2013 afin de confirmer le haut degré de sécurisation de notre réseau.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTS

L'activité du Groupe est développée, pour 76 % de son chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent « trois activités distinctes : le jeu, la restauration et le divertissement, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée » (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les collectivités publiques et de surveillance.

Le siège de Groupe Partouche SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en termes de personnel et de moyens techniques, et leur fournit un support technique en matière juridique notamment.

La direction juridique :

Elle est rattachée au secrétariat général et a pour mission de :

- veiller à ce que Groupe Partouche respecte le cadre légal et règlementaire qui s'impose à lui ;
- protéger le patrimoine et les activités du Groupe dans son ensemble ;
- défendre les intérêts de ce dernier, de ses mandataires sociaux et de ses salariés dans le cadre de leurs fonctions.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Les services juridiques ont l'obligation d'informer le secrétaire général ou la direction générale sur les matières sensibles qui leur sont régulièrement rappelées, et notamment de :

- toute évolution de la législation et règlementaire étant applicable à l'un des domaines d'activité du Groupe et en particulier aux jeux d'argent ;
- toute procédure judiciaire significative ;
- toute poursuite pénale contre Groupe Partouche ou l'un des directeurs ;
- toute nécessité d'une autorisation du directoire ou du conseil de surveillance en cas de projet lié au développement des activités de l'entreprise ou présentant pour elle un risque particulier.

En outre, l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe a été sensibilisé au respect des lois et règlements à travers la mise en place de délégations de pouvoirs, lorsqu'elles sont possibles, et bénéficie de formations récurrentes sur la prévention des risques en général et juridiques en particulier.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

LES ORGANES DE LA COMPTABILITÉ

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les commissaires aux comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DES RISQUES MISES EN PLACE

Une série de contrôles a été mis en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôles modernes et adaptés à l'évolution des exigences du groupe en la matière.

Enfin le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes, et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- la tenue régulière de la comptabilité ;
- l'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- les rapprochements bancaires ;
- le correct enregistrement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- la réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- le résultat des sociétés d'exploitation est analysé mensuellement ;
- des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables, et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

LES ORGANES DE GESTION

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont l'organe de coordination du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

■ UN PROCESS BUDGÉTAIRE

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

■ UN REPORTING MENSUEL

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issus de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

LES ORGANES DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCEMENTS

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DES RISQUES MISES EN PLACE :

Afin d'assurer ses missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI MISES EN PLACE

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions réglementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières les directions de la gestion et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, le directeur financier, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

En conclusion, depuis 2011, Groupe Partouche a notablement renforcé sa politique de sensibilisation aux risques inhérents à ses activités, ainsi que les dispositifs de contrôle interne mis en place en vue d'en assurer au mieux le suivi et la gestion, en s'appuyant en particulier sur les travaux du comité d'audit, au sein duquel les membres disposent chacun dans son domaine d'une grande expertise.

Patrick Partouche
Président du conseil de surveillance

16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.25-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Marseille et Paris, le 26 février 2013

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou



17 SALARIÉS

17.1 RESSOURCES HUMAINES – EFFECTIFS

17.1.1 EFFECTIFS

CATÉGORIES AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Cadres	956	960	984
Agents de maîtrise et techniciens	314	320	316
Employés	3750	3881	4 046
Ouvriers	222	245	257
Total	**5 242**	**5 406**	**5 604**

17.1.2 RESSOURCES HUMAINES

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE

À la fin de l'exercice, Groupe Partouche comptait 5 242 collaborateurs, effectif en diminution de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons de cette diminution sont dues à la poursuite de l'ajustement des charges à la fréquentation de nos établissements, et à la recherche de gains de productivité, compte tenu du contexte économique. 95 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée. Les femmes représentent 34 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 956 collaborateurs.

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 202 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 3,9 M€.

HARMONISATION ET DÉCENTRALISATION

En matière de ressources humaines, les filiales de Groupe Partouche conservent une totale autonomie. Ce en raison de la structure même du Groupe (implantations géographiques, tailles différente des casinos, diversité des activités et des conventions collectives notamment) et de la réglementation des jeux.

Le siège met à leur disposition des outils (paie, système d'information des ressources humaines, formation, intranet), de gestion et d'assistance. Par ailleurs, le siège se positionne en support conseil vis-à-vis de ses filiales qui sont autant de clients internes, dans l'ensemble des domaines propres aux ressources humaines.

Tout en permettant l'échange et en assurant une bonne harmonie des process, cette organisation préserve les spécificités de chaque filiale, et assure une gestion au plus près à la fois des collaborateurs mais également de la clientèle.

SOUS-TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers des jeux ne s'y prêtent pas. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté dans des activités périphériques, près de 12,4 M€.

DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, accorde une grande fluidité au dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes « en direct », et la pleine autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux et locaux.

HYGIÈNE, SANTÉ, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Groupe Partouche a souhaité apporter à la clientèle de ses filiales des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. À cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales.

Cet engagement entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de Groupe Partouche de qualité d'accueil et de respect du client.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Par ailleurs, les documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année, permettent, notamment dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. L'identification des risques et les moyens de prévention sont au cœur du dispositif. Les filliales de Groupe Partouche ont procédé aux audits de pénibilité afin de mettre en place des plans pertinents en matière de prévention des risques.

FORMATIONS ORIENTÉES MÉTIER ET CLIENT

La Partouche Académie, centre de formation de Groupe Partouche, a mis en place un programme complet comportant notamment un parcours de formation pour les nouveaux collaborateurs. Les filiales peuvent ainsi disposer d'un panel de formations adaptées, orientées principalement métier et client, et pour lesquelles des collaborateurs ont été spécialement entraînés pour devenir formateurs. Tant le transfert de compétences, que l'actualisation des connaissances dans le cadre des évolutions technologiques permanentes est ainsi un enjeu majeur maîtrisé.

La Partouche Académie propose également des sessions destinées à développer la culture managériale ainsi que les notions d'engagement des collaborateurs, afin de permettre au mieux la mobilisation des équipes des filiales, dans un contexte économique et réglementaire qui requiert d'entretenir en permanence les motivations.

Pour mieux répondre aux attentes des collaborateurs, de nouvelles modalités d'apprentissage : e-learning, tutorat, sont promues en complément des formations sur sites.

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Une campagne d'information sur le handicap a été menée sur l'exercice. Elle a permis une sensibilisation au sujet, et également pour les collaborateurs concernés qui le souhaitent, la possibilité de voir reconnaitre leur statut de travailleur handicapé. Cela permet de modifier les comportements et le regard des collaborateurs mais aussi des directions, sur le handicap.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les contrats passés par les filiales avec la société Adictel ont tous été reconduits. La société Adictel prend en charge la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès du personnel sont dispensées régulièrement, et pour tous les nouveaux collaborateurs amenés à travailler dans le secteur des jeux d'argent.

Les filiales de Groupe Partouche assument donc leurs responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de leur activité sur les citoyens et mettent, au jour le jour, les moyens pour que la clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Les filiales de Groupe Partouche , s'engagent principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de Groupe Partouche un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

Les activités des sociétés du Groupe Partouche ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

17.2 PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX AU CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE

MEMBRES DU DIRECTOIRE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE (1)	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
Fabrice Paire	2 671	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Ari Sebag	56 826	0,06 %	0,06 %	11,07 %	Néant
Katy Zenou	99 693	0,10 %	0,10 %	7,79 %	Néant
Alexandre Schulmann	-	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Total	**159 190**	**0,16 %**	**0,16 %**	**18,85%**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 66,45 % du capital de Groupe Partouche.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE (1)	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
Patrick Partouche	71 311	0,07 %	0,07 %	15,86 %	Néant
Isidore Partouche	3 173 646	3,28 %	3,28 %	0,24 %	Néant
Maurice Sebag	25 545	0,03 %	0,03 %	NS	Néant
Gaston Ghrenassia	70	0,00 %	0,00 %	NS	Néant
Hubert Benhamou	29 533	0,03 %	0,03 %	14,27 %	Néant
Walter Butler	1	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Lise Nobre	1	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Daniel Cohen	12 600	0,01 %	0,01 %	-	Néant
Total	**3 312 707**	**3,42 %**	**3,42 %**	**30,38 %**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 66,45 % du capital de Groupe Partouche.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE

17.3.1 INTÉRESSEMENT

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

17.3.2 PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2012.

17.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES



18.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau suivant répartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	24/01/13			05/12/2011			22/11/2010		
	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE
Financière Partouche SA (1)	64 335 843	66,45 %	66,52 %	64 335 843	66,45 %	66,47 %	66 135 843	80,83 %	80,85 %
BCP (2)	12 770 200	13,19 %	13,20 %	12 580 200	12,99 %	13,00 %			
Membres du conseil de surveillance (3)	3 312 707	3,42 %	3,43 %	3 300 107	3,41 %	3,41 %	1 245 735	1,52 %	1,52 %
Membres du directoire (3)	159 190	0,16 %	0,16 %	149 904	0,15 %	0,15 %	186 948	0,23 %	0,23 %
Auto-détention	96 434	0,10 %	-	19 166	0,02 %	_	19 166	0,02 %	-
Public (4)	16 141 217	16,67 %	16,69 %	16 430 371	16,97 %	16,97 %	14 232 515	17,39 %	17,40 %
TOTAL	**96 815 591**	**100,00 %**	**100,00 %**	**96 815 591**	**100,00 %**	**100,00 %**	**81 820 207**	**100,00 %**	**100,00 %**

(1) La SA Financière Partouche est une holding familiale.

(2) La ligne BCP est détenue à hauteur de 12 003 988 actions par le FCPR France Private Equity III et à hauteur de 766 212 actions par la SA Butler Capital Partners.

(3) Le détail de la participation des membres du conseil de surveillance et du directoire figure au paragraphe 17.2 du présent document de référence.

(4) À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire détenant 5 % ou plus du capital ou de droits de votes, autre que Financière Partouche, et BCP.

À la demande de Groupe Partouche, la société Euroclear France a réalisé en date du 24 janvier 2013 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 5 380 actionnaires représentant 15,1 % du capital. Compte tenu des actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est établi qu'à cette date le capital de Groupe Partouche était détenu par plus de 5 400 actionnaires.

Les OPCVM représentent 11,3 % de l'actionnariat identifié à cette date par l'enquête Euroclear France, soit 1,7 % du capital de la société.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en 2010, Financière Partouche s'est engagée vis-à-vis de son pool bancaire à céder les actions qu'elle détient au-delà de sa participation avant opération financière de 66,92 %, lorsque le cours de bourse de l'action Groupe Partouche atteindra 8 euros.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Les actions émises et en circulation disposent d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de droit de vote double et les principaux actionnaires Financière Partouche et BCP ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3 INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 a décidé de l'augmentation de capital de 24 855 225 euros (prime d'émission incluse) réservée à FCPR Private Equity III et Butler Capital Partners. Celle-ci a été réalisée le 4 mai 2011.

Le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de donner délégation au directoire afin qu'il procède à une augmentation de capital de 5 741 768 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui a été réalisée le 27 mai 2011. Financière Partouche s'était préalablement engagée à ne pas exercer et à ne pas céder ses droits préférentiels.

À l'issue de ces deux augmentations, le capital social de la société à été porté à la somme de 193 631 182 euros divisé en 96 815 591 actions d'une valeur nominale de 2,00 euros chacune.

À la date du présent document de référence, la SA Financière Partouche détient 64 335 843 actions, soit, 66,45 % du capital social, FCPR France Private Equity III 12 003 988 actions, et Butler Capital Partners 766 212 actions, soit ensemble 13,19 % du capital social.

À l'issue de l'assemblée générale du 29 avril 2011, Financière Partouche, M. Patrick Partouche, Mme Katy Zenou et M. Ari Sebag d'une part, et la société BCP d'autre part ont conclu un pacte d'actionnaire réglant les modalités de leurs relations. Ce pacte est entré en vigueur lors de la réalisation de l'augmentation de capital réservée et est constitutif d'une action de concert.

Les principales clauses dudit pacte stipulent notamment que BCP détiendra :

- un maximum de 2/7^{e} des sièges au conseil de surveillance aussi longtemps que Butler Capital Partners détiendra au moins 5 % du capital de la société ;
- un droit de veto sur des décisions importantes (décision prise à la majorité de 80 % des membres présents ou représentés incluant le vote favorable des membres du conseil de surveillance désignés sur proposition de BCP), portant notamment sur les opérations ayant un impact sur le capital, l'endettement, les cessions d'actifs ou les dépenses d'investissement, d'acquisition d'actifs, en particulier :
 - tout endettement financier auprès d'une entité non membre du Groupe Partouche ou tout nouvel engagement hors bilan augmentant les engagements de Groupe Partouche d'un montant de plus de 3 M€ (seuil non cumulatif) par rapport à l'endettement ressortant des comptes consolidés au 31 octobre 2010,
 - toute cession d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 3 M€ (seuil non cumulatif) en dehors du plan d'affaires initial de Groupe Partouche portant sur la période 2011 à 2015,
 - toute dépense d'investissement ou d'acquisition d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 3 M€ (seuil non cumulatif) au-delà (i) d'une enveloppe annuelle de 30 M€ prévue au plan d'affaires et (ii) d'une enveloppe cumulée de 35 M€ sur la durée du plan d'affaires initial couvrant certains investissements ou tout projet s'y substituant ;
- un droit d'information renforcé ;
- un droit de regard sur tout recrutement, désignation, licenciement ou révocation des membres du directoire de Groupe Partouche, dont il pourra être passé outre sans coût pour Financière Partouche, la seule conséquence étant de libérer BCP de son engagement de conservation et de son obligation au titre du droit de première offre conféré à Financière Partouche ;
- une clause de liquidité à son profit prévoyant qu'à compter du 3^{e} anniversaire de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Financière Partouche apportera et fera en sorte que Groupe Partouche et ses principaux dirigeants apportent toute l'assistance requise par BCP pour permettre la cession de sa participation et que dans le cadre de cette procédure de liquidité et en tout état de cause, à compter du 5^{e} anniversaire de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Financière Partouche garantit à BCP un prix minimum de 2 € par action de Groupe Partouche cédée par BCP et s'engage par conséquent à acquérir auprès de BCP les actions que BCP souhaiterait céder pour un prix de 2 € par action (dans la limite des actions souscrites par BCP lors de l'augmentation de capital réservée).

Le pacte prévoit en outre une clause de « lock-up » par laquelle :

- Financière Partouche s'est engagé à conserver au moins 50,1 % de Groupe Partouche pendant toute la durée du pacte ;
- Financière Partouche et BCP se sont engagés à ne pas augmenter de plus de 5 points leur participation respective par rapport à la quote-part qu'ils détiendront à la date de réalisation de l'augmentation de capital ;

- Engagement de conservation partiel de BCP jusqu'au 3e anniversaire de la réalisation de l'augmentation de capital réservé.

Conformément à la règlementation applicable, ce pacte d'actionnaires a été transmis à l'Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.

Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que le contrôle précédemment décrit ne soit pas exercé de manière abusive.

À ce jour, la société Financière Partouche qui contrôle la société Groupe Partouche, dispose de plusieurs dirigeants communs à celle-ci *(cf. chapitre 14.1)*, à savoir :

Au sein du directoire : M. Ari Sebag, Mme Katy Zenou.

Au sein du conseil de surveillance : M. Isidore Partouche, M. Patrick Partouche et M. Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias.

M. Maurice Sebag, vice-président du conseil de surveillance a démissionné de son mandat au conseil de surveillance de Groupe Partouche le 13 décembre 2011, et M. Marcel Partouche membre au conseil de surveillance des deux sociétés est décédé le 17 janvier 2011.

À la date du présent document de référence la société Financière Partouche et BCP ne disposent :

- sur l'activité du Groupe, ses perspectives ou ses prévisions, d'aucune information autre que celles qui ont été portées à la connaissance du public ;
- d'aucune information privilégiée (au sens de l'article 621-1 du règlement général de l'AMF) sur la société, son activité, son compte de résultat, son bilan, sa trésorerie ou ses perspectives.

La société assure ainsi, à la date du présent document de référence, une équivalence d'information entre le public, son actionnaire majoritaire Financière Partouche et BCP.

18.4 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE PARTOUCHE

La société Financière Partouche, qui détient, à la date du présent document de référence, 66,45 % du capital de la société, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est principalement détenu par des membres de la famille Partouche.

Aucun actionnaire de la société Financière Partouche ne contrôle seul cette société. M. Patrick Partouche, M. Ari Sebag et Mme Katy Zenou (tous trois signataires du pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 18.3) détiennent collectivement 52,23 % du capital de la société Financière Partouche.

18.5 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À notre connaissance et sous réserve des informations mentionnées au paragraphe 18.3 ci-dessus, il n'existe aucune action de concert, aucun autre pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions du Groupe Partouche.



19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter au chapitre 7.2 du présent document pour l'organigramme et à la note 30 « Parties liées » des annexes aux comptes consolidés.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

LES CONVENTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle entrant dans cette catégorie.

LES CONVENTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Avec la société immobilière Cannosta SA : acquisition des murs de l'hôtel 3.14 à Cannes et contrat de bail commercial avec cette filiale

Votre société a acquis le 1er août 2012 les murs de l'hôtel 3.14 exploité à Cannes par la société immobilière Cannosta SA, détenue indirectement à 99,99 % par votre société, pour un prix de 17 millions d'euros hors frais et taxes.

Votre société a aussi conclu avec la société immobilière Cannosta SA un accord de bail commercial qui prévoit un loyer annuel de 400 000 euros hors taxes pour une durée de neuf années à compter du 1er août 2012.

Membre du conseil de surveillance / directoire concerné :
M. Patrick Partouche

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 21 février 2012.

Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins »

En date du 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant a été conclue entre votre société et la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83 %.

Par cette convention votre société s'interdit de réclamer à sa filiale le remboursement de sa créance arrêtée au 24 octobre 2012 (15 106 491 euros, hors intérêts du 1er novembre 2011 au 24 octobre 2012) tant que son bilan fera apparaître des dettes envers des tiers, sauf opération de cession des titres de son capital ou de ses actifs.

L'objectif de cette convention étant de permettre à la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » de considérer ledit montant de son compte courant comme une ressource stable (« quasi fonds-propres »).

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 29 octobre 2012.

Membre du conseil de surveillance / directoire concerné :
- M. Fabrice Paire
- M. Ari Sebag

Caution solidaire en faveur du Casino de la Pointe Croisette

Votre conseil a autorisé votre société à fournir à la BNP sa caution solidaire en garantie de la ligne de découvert consentie par la BNP à la SA du Casino de la Pointe Croisette, et ce à hauteur de 1 million d'euros.

Cette filiale est détenue indirectement à hauteur de 99,99 % par votre société.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 11 septembre 2012.

Membre du conseil de surveillance / directoire concerné :
- M. Patrick Partouche
- M. Ari Sebag

LES CONVENTIONS AUTRES AVEC LES DIRIGEANTS

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle entrant dans cette catégorie.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

LES CONVENTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Bail avec Financière Partouche SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par Groupe Partouche SA, un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 pour une durée de neuf ans se terminant le 31 juillet 2011, et un loyer annuel fixé à 160 000 euros hors taxe avant réindexation.

Ce bail a fait l'objet d'un renouvellement en date du 29 juillet 2011 pour une durée de neuf ans se terminant le 31 juillet 2020. Toutes les autres dispositions du bail renouvelé demeurent inchangées. Ce renouvellement de bail a été autorisé par votre conseil de surveillance du 28 février 2011.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2012 une charge de loyer 214 530 euros et des charges locatives et fiscales de 83 550 euros soit 298 080 euros en totalité.

Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche SA

Financière Partouche SA a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche SA. Il est prévu à ce titre que les prêts et avances éventuellement consentis dans le cadre de cette convention seront rémunérés à des taux préférentiels par rapport à ceux pratiqués sur le marché.

Le taux d'intérêt appliqué pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 s'élève à 0,90 %.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'intérêts financiers de 49 102 euros pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

Au 31 octobre 2012, la dette de Groupe Partouche SA vis-à-vis de la SA Financière Partouche enregistrée en compte courant s'élève à un montant de 5 918 894 euros.

Convention d'avance d'actionnaire et de subordination avec la SA Financière Partouche

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a consenti à votre société une avance dont le montant d'origine s'élevait à 100 000 000 euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, l'échéance de l'avance d'actionnaire a été fixée au 31 décembre 2015.

Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 1, 2, 3 ou 6 mois plus 2 %. Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies dans la convention de subordination signée le 27 septembre 2005 entre Financière Partouche SA et Groupe Partouche SA. À ce titre, il est prévu que le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, il a été notamment convenu qu'aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche SA à Financière Partouche SA au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées de cash flow excédentaire tel que défini dans l'accord visé ci-dessus.

Le montant de l'avance d'actionnaire est passé au cours de l'exercice 2010 de 100 000 000 euros à 25 408 314 euros soit une diminution de 74 591 686 euros correspondant à la souscription de Financière Partouche SA dans l'augmentation de capital de Groupe Partouche SA réalisée le 13 août 2010. Il est inchangé depuis.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, la SA Financière Partouche a facturé à votre société des intérêts financiers pour 665 519 euros et des frais de couverture de taux d'intérêt et commissions d'agents de 107 667 euros soit une charge totale de 773 185 euros.

LES CONVENTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Convention d'intégration fiscale

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2012 une économie d'impôt de 14 363 656 euros.

Autorisation d'exploitation de marque au profit de Partouche Interactive SA

Votre société a concédé à la SA Partouche Interactive, la licence exclusive d'exploitation de la marque française « Groupe Partouche ». Cette licence donne le droit à la SA Partouche Interactive de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans. En application de cette convention, la SA Partouche Interactive paye à Groupe Partouche SA une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, votre société n'a enregistré aucun produit d'exploitation dans le cadre de cette convention.

Convention de conseil en gestion avec Shal & Co SA

Votre société a conclu avec la société Shal & Co SA un contrat de conseil en gestion. Au terme de cette convention, Shal & Co SA fournit à certaines filiales de Groupe Partouche SA des prestations de conseil et une assistance dans les domaines de la gestion commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et fiscale. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 500 333 euros.

Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la SAS Société Hôtel International de Lyon

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2012, les conditions de retour à meilleure fortune, telles que définies dans la convention d'abandon de créance conclue entre votre société et sa filiale la SAS Société Hôtel International de Lyon, se sont appliquées. Par conséquent, la SAS Société Hôtel International de Lyon a remboursé à votre société un montant de 105 997 € inscrit en produit financier du compte de résultat.

Compte tenu de ce remboursement, le solde de la créance abandonnée par votre société au profit de la SAS Société Hôtel International de Lyon et qui reste soumise à la clause de retour à meilleure fortune s'élève au 31 octobre 2012 à 1 761 674 €.

LES CONVENTIONS AUTRES AVEC LES DIRIGEANTS

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans cette catégorie.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé. Elles correspondent essentiellement à des conventions d'abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune portant sur des avances de trésorerie inscrites en comptes courants. Ces conventions, réalisées entre sociétés ayant des dirigeants communs, sont détaillées comme suit :

- avec la société du Grand Casino de Cabourg : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 874 547 euros ;
- avec le Grand Casino de Beaulieu (société en liquidation) : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 609 258 euros ;
- avec la société Lydia Invest (Casino de Port-Barcarès – société en liquidation) : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 5 509 184 euros ;
- avec la SA Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- avec la SA Casino d'Hauteville-Lompnes : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 10 050 000 euros ;
- avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- avec la SA Partouche Interactive : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- avec la SAS Société d'exploitation du Casino et d'Hôtels de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros.

Marseille et Paris, le 26 février 2013

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou



20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011 sous le n° D.11-0081 en pages 111 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2012 sous le n° D.12-0112 en pages 119 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011 sous le n° D.11-0081 en pages 166 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2012 sous le n° D.12-0112 en pages 172 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

20.2 ÉTATS FINANCIERS

20.2.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2012

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	NOTES	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Chiffre d'affaires	22	450 951	464 304	478 126
Achats et charges externes	23	(147 395)	(144 725)	(146 410)
Impôts et taxes		(19 073)	(19 442)	(20 840)
Charges de personnel	24	(205 960)	(203 619)	(206 384)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations		(43 547)	(44 825)	(47 140)
Autres produits et charges opérationnels courants	25	(8 258)	(11 617)	(6 620)
Résultat opérationnel courant		**26 717**	**40 076**	**50 731**
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(1 458)	(4 540)	(283)
Résultat sur cession de participations consolidées		(436)	1 250	(2 285)
Dépréciation des actifs non courants		(15 686)	(7 843)	(71 199)
Résultat opérationnel non courant		**(17 580)**	**(11 134)**	**(73 766)**
Résultat opérationnel		**9 137**	**28 942**	**(23 036)**
Résultat financier	**26**	**(7 997)**	**(13 361)**	**(18 324)**
Résultat avant impôt		**1 140**	**15 581**	**(41 359)**
Impôts sur les bénéfices	28	(5 876)	(10 254)	(4 565)
Impôts de CVAE (*)	2	(3 873)	(3 273)	(6 426)
Résultat après impôt		**(8 609)**	**2 054**	**(52 350)**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	-	(18)	(35)
Résultat net total		**(8 609)**	**2 036**	**(52 385)**
Dont part du Groupe		(17 114)	(6 953)	(60 398)
Dont part des minoritaires		8 504	8 989	8 013
Résultat net par action part du Groupe (**)		**(0,18)**	**(0,078)**	**(1,173)**
Dividende distribué par action		-	-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action (**)		96 747 249	88 981 902	51 459 349

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Résultat net total		**(8 609)**	**2 036**	**(52 385)**
Variation de la juste valeur des instruments financiers nette d'impôts		(1 636)	-	-
Autres éléments du résultat global		(630)	1 819	1 551
Résultat global total		**(10 876)**	**3 855**	**(50 834)**
Résultat global part du Groupe		(19 294)	(6 321)	(60 189)
Résultat global part des minoritaires		8 418	10 176	9 355

() Les retraitements correspondent à la correction d'erreur liée à la comptabilisation de la CVAE. Ce point est présenté dans la note 2, ci-après, paragraphe « Jugements et estimations comptables », point 3 « Correction d'erreur ».*
*(**) Nombre d'actions au 31 octobre 2011 calculé au nombre moyen pondéré suite aux augmentations de capital :*
- Initiée le 3 mai 2011 et réalisée le 4 mai 2011 ;
- Initiée le 3 mai 2011 et réalisée le 27 mai 2011.
*(**) Nombre d'actions au 31 octobre 2010 calculé au nombre moyen pondéré suite à l'augmentation de capital initiée le 19 juillet 2010 et réalisée le 13 août 2010.*
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2012 (VALEURS NETTES)

ACTIF NET EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Immobilisations incorporelles	4	10 831	10 790	11 359
Écarts d'acquisition	5	318 453	328 859	336 954
Immobilisations corporelles	6	326 625	343 859	360 176
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	8	6 811	4 498	4 584
Impôts différés actifs		2 368	2 379	4 639
Autres actifs non courants	9	5 360	5 645	9 747
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**670 449**	**696 030**	**727 459**
Stocks et en-cours	10	3 670	3 531	3 840
Clients et autres débiteurs	11	23 158	23 335	27 383
Créances d'impôt sur les bénéfices		1 498	3 269	948
Instruments financiers dérivés		-	102	-
Autres actifs courants	12	15 618	14 313	12 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	126 141	132 029	107 611
TOTAL ACTIFS COURANTS		**170 086**	**176 579**	**152 542**
Actifs destinés à être cédés	31	4 500	2 768	1 245
TOTAL ACTIF		**845 035**	**875 376**	**881 246**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Capital social	14	193 631	193 631	163 640
Actions propres	14	(169)	(169)	(37)
Primes liées au capital		9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	14	128 174	136 784	197 812
Réserves de conversion		2 217	2 761	2 129
Résultat de l'exercice		(17 114)	(6 953)	(60 398)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		**316 150**	**335 466**	**312 558**
INTÉRÊTS MINORITAIRES	**14**	**30 531**	**32 128**	**29 961**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**346 681**	**367 594**	**342 519**
Dettes financières non courantes	17	244 895	281 844	192 568
Engagements envers le personnel	15	11 006	9 463	9 889
Autres provisions non courantes	16	5 165	6 360	4 377
Impôts différés passifs		32 653	34 356	33 911
Autres passifs non courants	18	7 136	6 795	10 071
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**300 854**	**338 819**	**250 816**
Instruments financiers dérivés		-	-	-
Dettes financières courantes	17	48 391	26 887	144 035
Provisions courantes	16	2 452	2 450	1 985
Fournisseurs et autres créditeurs	19	114 134	100 560	105 030
Dettes d'impôt courant	20	30 726	34 543	34 132
Autres passifs courants	18	1 798	1 865	1 821
TOTAL PASSIFS COURANTS		**197 500**	**166 304**	**287 003**
Passifs destinés à être cédés	31	-	2 660	907
TOTAL PASSIF		**845 035**	**875 376**	**881 246**

Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2012 (hors actions propres) : 96 635 325
Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2011 (hors actions propres) : 96 796 425
Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2010 (hors actions propres) : 81 801 041

TABLEAU DES FLUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Résultat net total	**(8 609)**	**2 036**	**(52 385)**
Ajustements			
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	18	35
Élimination de la charge (produit) d'impôt	9 749	13 527	10 991
Élimination des amortissements, dépréciations et provisions	58 637	54 828	114 662
Élimination des profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	(2 195)	(3 019)	(1 243)
Élimination des résultats de cessions d'actifs	355	(1 792)	2 511
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	11 681	15 372	17 079
Élimination des produits de dividendes	(112)	(107)	(50)
Incidence de la variation du BFR	10 295	6 326	(698)
Intérêts versés	(12 067)	(15 987)	(17 366)
Impôts payés	(9 626)	(13 818)	(7 013)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**58 107**	**57 384**	**66 522**
Acquisitions de titres de participations nettes de trésorerie acquise	(1)	(200)	(2 631)
Cessions de sociétés consolidées nettes de trésorerie cédée	(174)	1 196	(32)
Incidence des autres variations de périmètre	-	(151)	33
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 096)	(1 674)	(1 816)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 621)	(28 505)	(21 426)
Acquisition d'actifs financiers	(1 971)	(67)	-
Prêts et avances consentis	(865)	(571)	(476)
Cession d'immobilisations corporelles	766	2 094	438
Cession d'actifs financiers	-	50	-
Remboursements reçus sur prêts	490	607	760
Intérêts encaissés	379	609	274
Dividendes reçus	112	107	50
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(36 981)**	**(26 505)**	**(24 825)**
Augmentations de capital souscrites par les intérêts minoritaires (**)	-	30 597	2 906
Émission d'emprunts	-	-	500
Remboursement des dettes bancaires	(23 594)	(28 458)	(8 571)
Remboursement des autres dettes financières	(852)	(1 160)	(1 042)
Dépôt non disponible sur cession d'actif	8 000	-	-

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ (*)
Dividendes payés aux minoritaires	(9 910)	(8 573)	(7 649)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(26 356)**	**(7 594)**	**(13 857)**
Incidence de la variation des taux de change	(683)	1 089	899
Variation de la trésorerie	**(5 913)**	**24 374**	**28 740**
Trésorerie d'ouverture	**131 970**	**107 596**	**78 856**
Trésorerie de clôture	**126 057**	**131 970**	**107 596**

*(**) Valeurs brutes avant imputation des frais d'augmentation de capital (606 K€ pour 2011).*

Les commentaires sur tableau de flux sont en note 27.

La trésorerie de clôture de 126 057 K€, majorée de la trésorerie passive, soit 85 K€, correspond au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif », soit un montant de 126 141 K€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 octobre 2009	**86 195**	**(59)**	**9 411**	**199 911**	**1 920**	**297 377**	**28 917**	**326 294**
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	(58 054)	-	(58 054)	8 013	**(50 041)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	209	209	1 342	1 551
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(58 054)**	**209**	**(57 845)**	**9 355**	**(48 490)**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(7 650)	**(7 650)**
Augmentation de capital	77 446	-	-	-	-	77 446	-	77 446
Autres variations	-	22	-	(2 098)	-	(2 076)	(660)	**(2 736)**
Capitaux propres au 31 octobre 2010 (publié)	**163 640**	**(37)**	**9 411**	**139 759**	**2 129**	**314 902**	**29 961**	**344 863**
Impact correction d'erreur CVAE (*)	-	-	-	(2 344)	-	(2 344)	-	(2 344)
Capitaux propres au 31 octobre 2010 retraité (*)	**163 640**	**(37)**	**9 411**	**137 415**	**2 129**	**312 558**	**29 961**	**342 519**
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	(6 953)	-	(6 953)	8 989	**2 036**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	633	633	1 186	1 819
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(6 953)**	**633**	**(6 320)**	**10 175**	**3855**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(8 573)	(8 573)

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Augmentations de capital (**)	29 991	-	-	-	-	29 991	-	**29 991**
Autres variations	-	(132)	-	(631)	-	(763)	565	**(198)**
Capitaux propres au 31 octobre 2011	**193 631**	**(169)**	**9 411**	**129 831**	**2 761**	**335 465**	**32 128**	**367 594**
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	(17 114)	-	(17 114)	8 504	**(8 609)**
Variation de la juste valeur des instruments financiers nets d'impôts (part efficace)	-	-	-	(1 636)	-	(1 636)	-	**(1 636)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(545)	(545)	(86)	**(630)**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(18 750)**	**(545)**	**(19 294)**	**8 418**	**(10 876)**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(10 318)	(10 318)
Autres variations	-	-	-	(21)	-	(21)	302	281
Capitaux propres au 31 octobre 2012	**193 631**	**(169)**	**9 411**	**111 060**	**2 217**	**316 150**	**30 531**	**346 681**

() cf. note 2.*
*(**) Valeurs nettes des frais d'augmentation de capital (606 K€).*

Les commentaires sur les variations de capitaux propres sont disponibles en note 14.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes « Groupe Partouche » et « le Groupe » définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées. Groupe Partouche SA définit la société mère du Groupe Partouche.

Groupe Partouche SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier du Code du commerce. Elle a son siège au 141 bis rue de Saussure à Paris 17e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris depuis mars 1995.

Groupe Partouche, la société et ses filiales, sont organisées autour des métiers du casino, hôtels, et jeux en ligne. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire de Groupe Partouche SA le 21 janvier 2013.

Conformément à la législation française, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2012 seront soumis à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 10 avril 2013.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012 a été marqué par une baisse sensible de -3,9 % (-22,5 millions d'euros) du produit brut des jeux en France, principalement positionnée sur les deuxième et troisième trimestres de l'exercice, qui, compte tenu de l'importance des charges fixes dans la structure du compte de résultat, a entraîné une dégradation sensible de la rentabilité opérationnelle du Groupe.

Les impacts de quelques évolutions du périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2012 (déconsolidation Cinéma de Vichy et Casino de Port-Barcarès et cession pôle Grasse) ont été mineurs.

Le désendettement du Groupe s'est poursuivi et s'est traduit par l'amortissement du crédit syndiqué à hauteur de -21,9 M€ sur l'exercice.

Les investissements de l'exercice comprennent à hauteur de 14,2 millions d'euros les décaissements liés à la construction du Pasino de La Grande-Motte, l'activité du Casino de la Grande-Motte ayant été transférée dans ce nouvel établissement qui a ouvert ses portes le 10 juillet 2012.

Enfin, face au recul d'activité du pôle Interactive essentiellement lié à l'inadéquation du modèle économique du poker en ligne français, dont l'activité est exploitée par la filiale Partouche Gaming France, Groupe Partouche a annoncé en

septembre 2012 la réorientation stratégique de l'activité poker au sein du Groupe, et la restructuration de l'activité du site de poker en ligne www.partouche.fr.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de Groupe Partouche au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.
Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation en conformité avec les normes IFRS.
Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 octobre 2012 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Normes et interprétations IFRS/IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Commitee)

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2011 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur à la date d'ouverture du présent exercice.

Normes et interprétations appliquées par le Groupe au 1er novembre 2011

▸ **Amendement IAS 24 révisée - Parties liées**

Cet amendement révise la norme IAS 24 pour privilégier une approche fondée sur la notion de groupe, et expliciter l'obligation de fournir une information sur les engagements avec les parties liées y compris ceux non comptabilisés.

▸ **Amendement à IFRIC 14 - Paiement d'avance d'exigences de financement minimal**

Cet amendement précise que lorsqu'un régime d'avantages destiné au personnel requiert des cotisations minimales, un tel paiement d'avance doit être comptabilisé en tant qu'actif, de même que tout autre paiement d'avance. Cette interprétation est appliquée à partir du début de la première période présentée à titre comparatif aux premiers états financiers auxquels l'entité a appliqué IFRIC 14.

▸ **Améliorations annuelles (2008-2010) des IFRS**

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, le 6 mai 2010, les améliorations annuelles qu'il a apportées à douze de ses normes et interprétations, sous la forme d'amendements. Ce projet continue d'apporter une série d'amendements peu urgents mais nécessaires aux IFRS. Ces amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels du Groupe.

▸ **Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir – transfert d'actifs financiers » :**

Cet amendement doit permettre aux utilisateurs d'états financiers d'améliorer leur compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations), y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs. Cet amendement impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting.

L'application de ces normes et amendements est sans impact sur les états financiers consolidés au 31 octobre 2012.

Normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne et non appliquées par anticipation par le Groupe au 1er novembre 2011 :

- Amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable 01/11/2012) ;
- Amendements d'IAS 12 – Impôts sur les résultats – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable 01/11/2013) ;
- IAS 19 Révisée « Avantages au personnel – régimes à prestations définies » (applicable 01/11/2013) ;
- Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » (applicable 01/11/2013) ;
- Amendements d'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » (applicable 01/11/2014)
- IAS 28 révisée « Participations dans les entreprises associées et les coentreprises » (applicable 01/11/2014) ;
- IFRS 10 « États financiers consolidés » (applicable 01/11/2014) ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » (applicable 01/11/2014) ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » (applicable 01/11/2014) ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » (applicable 01/11/2014) ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 – Classification et évaluation des actifs financiers, et complément – Option à la juste valeur pour les passifs financiers) (applicable 01/11/2015).

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

1. Principes d'élaboration

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, depuis le 1er novembre 2004, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- les instruments financiers dérivés ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

Groupe Partouche clôture ses comptes au 31 octobre. Les filiales qui ne clôturent pas au 31 octobre établissent des états financiers intermédiaires à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du groupe à compter de la date de leur acquisition, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Groupe Partouche, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- La valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation ;

- La détermination des impôts différés et le niveau de reconnaissance des actifs impôts différés actifs selon les principes décrits ci-dessous. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe ;

- La détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés est dépendante des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision ;

- L'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en-cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'évènements futurs nécessairement incertains.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

2. Changement d'estimation comptable comptabilisé en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2009 publiée en juillet 2010, le multiple du PBJ utilisé dans la méthode de la juste valeur retenue pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition est progressivement devenu difficile à conforter. L'absence de transactions comparables récentes a conduit Groupe Partouche à ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables), et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

L'impact de ce changement d'estimation comptable avait conduit à une dépréciation des écarts d'acquisition supplémentaire de 46,8 millions d'euros, comprise dans la dépréciation globale de 71,2 millions d'euros comptabilisée au titre de l'exercice 2010.

La méthodologie retenue pour la réalisation des tests de dépréciation est détaillée ci-après, dans le paragraphe relatif aux principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe aux immobilisations incorporelles.

3. Correction d'erreurs comptabilisée en 2011 : Traitement comptable de la contribution économique territoriale

La taxe professionnelle a été remplacée depuis le 1er janvier 2010 par un nouvel impôt, la contribution économique territoriale (CET), elle-même composée de deux taxes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le taux de la CVAE est progressif en fonction du chiffre d'affaires avec un maximum de 1,5 % de la valeur ajoutée pour un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€.

Dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2011, la société a opté pour le classement de la CVAE en charge d'impôt sur le résultat, considérant que la CVAE devait s'analyser comme un impôt sur le résultat tel que défini par la norme IAS12. Cette correction d'erreur a été appliquée de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8, entrainant la présentation de comptes retraités au 31 octobre 2010.

Le retraitement de la CVAE au 31 octobre 2010 avait entraîné la comptabilisation d'un stock d'impôt différé passif de CVAE 3 516 K€ sur les différences temporelles identifiées (à concurrence de 1,5 % des bases éligibles) et d'un stock d'impôt différé actif d'impôt sur les sociétés de 1 172 K€ (à concurrence de 33,33 % de l'impôt différé passif de CVAE). Les impacts sur l'exercice 2011 et 2010 sont consultables sur le rapport annuel 2011.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont conso-

lidées par intégration proportionnelle. Cette méthode était appliquée aux sociétés SA du Casino de Grasse et SCI du Casino de Grasse jusqu'au 31 octobre 2010. Sur l'exercice 2011, ces sociétés ont été intégrées par mise en équivalence. Au 31 octobre 2012, ces deux sociétés ont été déconsolidées *(cf. note 3 « Évolution du périmètre de consolidation »)*.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe Partouche exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

1. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊTS SANS PERTE DE CONTRÔLE

Les acquisitions d'intérêts minoritaires n'étaient pas traitées par le référentiel IFRS jusqu'à l'adoption d'IAS 27 révisée applicable à compter du 1er novembre 2009 par le Groupe. Aussi, jusqu'au 31/10/2009, en l'absence de règles particulières, le Groupe Partouche avait conservé la méthode appliquée selon les textes français qui correspondait à l'approche de l'entité mère autorisée en IFRS ; en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis, telle qu'elle ressortait des états financiers avant l'acquisition, était comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition. À compter du 1er novembre 2009, en application d'IAS 27 révisée, cette différence est désormais portée en déduction des capitaux propres consolidés.

2. COMPTABILISATION DES OPTIONS DE RACHAT SUR LES MINORITAIRES

Conformément aux normes IFRS, les options de rachats de minoritaires sont comptabilisés au passif du bilan en instruments financiers dérivés courants dans le poste « Dettes financières courantes ». En application des dispositions IAS 27 révisée la contrepartie liée à ces transactions futures entre actionnaires est comptabilisée en capitaux propres.

MÉTHODE DE CONVERSION

1. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique « Écarts de conversion » inscrite dans l'état du résultat global.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. TRADUCTION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

3. PRINCIPAUX COURS DE CONVERSION

Les principaux taux de change appliqués hors zone euro sont les suivants :

DEVISES / EURO	TAUX CLÔTURE 31/10/2012	TAUX MOYEN 31/10/2012	TAUX CLÔTURE 31/10/2011	TAUX MOYEN 31/10/2011	TAUX CLÔTURE 31/10/2010	TAUX MOYEN 31/10/2010
USD Dollar US	**1,2993**	**1,2922**	1,4001	1,39294	1,3857	1,34716
CHF Franc suisse	**1,2076**	**1,208958**	1,2191	1,24783	1,3708	1,41292
TND Dinar tunisien	**2,03476**	**1,9923**	1,95153	1,977353	1,935551	1,895630
EGP Livre égyptienne	**7,942112**	**7,81364**	8,349356	8,23048	8,003119	7,47608
GBP Livre sterling	**0,80645**	**0,818210**	0,8731	0,86788	0,8686	0,86524

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, elles constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur et font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indication de perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

1. DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan consolidé pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. En application de l'ancienne norme IFRS 3, sont incluses dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition. La plupart des écarts d'acquisition ont été constatés à l'occasion d'opérations de croissance externe. Toutefois, à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2010, et en l'absence de changement de contrôle, cette différence est portée directement en déduction des capitaux propres en application d'IAS 27 révisée. Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et converti dans les états financiers consolidés selon les règles de conversion telles que définies précédemment.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

2. TESTS DE PERTE DE VALEURS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Outre les indices de perte de valeur externes liés à l'environnement économique, le Groupe considère principalement l'évolution des indicateurs internes suivants : le produit brut des jeux, le chiffre d'affaires et l'Ebitda.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Le suivi de la valeur des écarts d'acquisition entre dans le champ d'application du paragraphe 135 de la norme IAS 36.

Les tests de perte de valeur effectués par le Groupe consistent, en application de la norme IAS 36, à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à la valeur nette comptable des actifs correspondants, y compris les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession).

Comme évoqué dans le paragraphe relatif au changement d'estimation comptable intervenu en 2010, les modalités de détermination de la juste valeur ont du être révisées pour les tests de dépréciation réalisés depuis l'exercice clos le 31 octobre 2010. En effet, la juste valeur était déterminée par référence à des transactions de marché récentes sur des actifs similaires, en l'occurrence, pour les établissements casinotiers (représentant environ 93 % des écarts d'acquisitions comptabilisés), par l'utilisation d'un multiple du produit brut des jeux, principal indicateur de performance de l'activité casinotière. Compte tenu de l'absence de transactions comparables sur le marché, suffisamment récentes pour justifier de l'utilisation de ce multiple, ce dernier est progressivement devenu difficile à conforter. Le Groupe a donc décidé, pour la réalisation des tests de dépréciation, de ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables), et de ne plus se référer depuis l'exercice clos le 31 octobre 2010 qu'a la méthode de la valeur d'utilité, sauf exception justifiée.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par ses actifs. Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis sous la responsabilité de la direction générale du Groupe sur un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, une valeur terminale qui correspond à la valeur de l'UGT à la fin de la période de projection explicite, a été calculée par capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif, compte tenu d'un taux de croissance prévisionnel à long terme propre à chaque secteur d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels et la valeur terminale ont été actualisés à la date d'évaluation par l'utilisation d'un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital (CMPC), incluant une prime de risque par activité.

À l'issue des tests, en cas de perte de valeur, la dépréciation est en priorité imputée sur les écarts d'acquisition. Elle est inscrite sur la ligne « Dépréciations des actifs non courants » du résultat opérationnel non courant. En application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

3. SENSIBILITÉ DES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour chaque UGT, le Groupe effectue une analyse de sensibilité des tests de perte de valeur sur les paramètres suivants :

- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance à l'infini utilisé dans les projections de flux de trésorerie.

De plus, à compter du 31 octobre 2012, le Groupe réalise également une analyse de sensibilité des tests de perte de valeur sur les hypothèses d'évolution des prévisions budgétaires retenues par le Groupe :

- Indicateur « Chiffre d'affaires » ;
- Indicateur « Ebitda ».

L'ensemble des modalités et résultats de ces tests sont présentés en note 5, pour les UGT identifiées comme « sensibles » aux tests de dépréciation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en complément de la valeur de l'actif considéré.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Les immobilisations en cours correspondent aux actifs immobilisés pour lesquels la période d'acquisition ou de production n'est pas encore achevée et donc que le rendement initial attendu n'est pas atteint.

2. MÉTHODE ET DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Constructions - structures	20 à 50 ans
Constructions - fluides	15 à 20 ans
Constructions - aménagements	8 à 15 ans
Installations générales, agencements	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 7 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnelles courants », ou en « Autres produits et charges opérationnelles non courants », suivant les principes décrits précédemment.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Dans cette rubrique sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

2. ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe à l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3. PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants ».

4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice, et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé « Autres actifs financiers non courants » dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- Si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres ;
- Si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type sicav ou fonds communs de placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers, et sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

Conformément à IAS 7, le montant des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus et qui ne sont pas disponibles pour le Groupe est indiqué en note 17.

ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que la vente soit hautement probable. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt jusqu'à la date de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte de chaque flux du tableau des flux de trésorerie consolidés.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les dettes financières sont classées en passifs courants sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou règlementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et des risques fiscaux, la direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés. La valorisation des instruments financiers est confortée par deux évaluations indépendantes.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt future, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans le résultat global.

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couverture est enregistrée en résultat financier.

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains et pertes cumulés sur l'instrument de couverture, et enregistrés en capitaux propres (résultat global) pendant la période d'efficacité de la couverture, demeurent en capitaux propres, et ne sont reclassés en résultat que lorsque le résultat est affecté par l'élément couvert.

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés non comptabilisés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2. AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La quasi-totalité des salariés du Groupe est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, le Groupe n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18 comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- produit net des jeux ;
- prestations de services.

Le chiffre d'affaires est constitué au moment où la prestation a lieu pour le produit net des jeux, ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de location, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

1. PRODUIT NET DES JEUX

Il correspond au produit brut des jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants, conformément au plan comptable casinotier. Le produit net des jeux est connu et comptabilisé au moment de la réalisation de la prestation.

2. PRESTATIONS DE SERVICES

Le chiffre d'affaires lié aux opérations de prestations de services comprend les produits liés aux activités de restauration, d'hébergement et de spectacle couvrant l'offre globale de services de loisirs offerts à la clientèle des établissements du groupe en complément de l'offre de jeux.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de locations référencés au niveau de l'ensemble du Groupe sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, du bien loué, et au passif, d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat, deux soldes intermédiaires au sein du « résultat opérationnel » : le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel non courant.

1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

Le résultat opérationnel courant regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe dans la mesure ou ces éléments sont récurrents, usuels ou habituels du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels liés aux activités du Groupe. Cet indicateur utilisé par le groupe permet de présenter un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet agrégat correspond au résultat opérationnel avant prise en compte de dépréciation d'écarts d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels non courants définis de la manière suivante : résultat net de cessions d'éléments d'actifs, et les éléments inhabituels correspondants à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature, ou leur montant.

2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NON COURANT (RONC)

Le résultat opérationnel non courant comprend tous les événements non récurrents et inhabituels du cycle d'exploitation : il comprend donc les dépréciations des actifs immobilisés (Impairments), le résultat net de cession de participations consolidées, le résultat net de cession d'élément d'actif et les autres produits et les autres charges opérationnels divers non courantes non liés au cycle d'exploitation habituel.

COVENANTS : EBITDA CONSOLIDÉ

Dans le cadre du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement intervenu au cours du second semestre 2009, les covenants ont été redéfinis, de telle sorte qu'ils sont désormais établis à partir des comptes IFRS sur la base d'un nouvel agrégat : **Ebitda consolidé**, présenté en annexe dans la note relative aux dettes financières.

Cet agrégat est composé du solde des produits et charges composant le résultat opérationnel courant (tel que défini dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), à l'exclusion des amortissements (dotations et reprises) et des provisions (dotations et reprises) liés au cycle d'exploitation et des éléments ponctuels liés aux activités du Groupe inclus dans le Résultat opérationnel courant mais exclu de l'Ebitda de par leur caractère exceptionnel.

La note 21 présente le passage du Roc à l'Ebitda.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Partouche compte tenu de son organisation du reporting interne, considère que ses sociétés d'exploitation ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ses clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations an-

nexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- secteur casinotier ;
- secteur hôtelier ;
- secteur pôle Interactive ;
- secteurs autres activités.

Cette présentation est donc celle retenue pour l'application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, applicable à compter du 1er novembre 2009.

Une information sectorielle géographique présente en annexe le chiffre d'affaires selon un découpage des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe.

- France ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde.

PARTICULARITÉS DANS LES RÈGLES COMPTABLES

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (26 août 2009) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits, en fonction de leur échéance programmée, soit dans le poste « Autres passifs courants », soit dans le poste « Autres passifs non courants » du bilan consolidé.

2. Le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste « Provisions courantes » du bilan consolidé. La provision pour jackpot est calculée à la date de clôture à partir du montant du jackpot affiché de toutes les machines qui disposent d'un système progressif, duquel sont soustraits les mises de démarrage ainsi que les économies de prélèvements estimées qui découleront du paiement du jackpot.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé.

NOTE 3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Groupe Partouche, établis au 31 octobre 2012, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la note 34.

Le tableau ci-après résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

	2012			2011			2010		
Nombre de sociétés	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER
Sociétés intégrées globalement	92	13	8	94	13	8	96	14	8
Sociétés intégrées proportionnellement	-	-	-	-	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	-	-	1	2	-	1	-	-	1
TOTAL	**92**	**13**	**9**	96	13	9	98	14	9

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice sont les suivantes :

VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT ET DE CONTRÔLE

SOCIÉTÉS	CONTRÔLE 2012	INTÉRÊT 2012	CONTRÔLE 2011	INTÉRÊT 2011	CONTRÔLE 2010	INTÉRÊT 2010
CASINO DE LA SEYNE	-	-	-	-	97,66	97,65
CINEMA ÉLYSÉE VICHY	-	-	99,98	91,81	96,00	88,15
PORT-BARCARÈS	-	-	97,30	97,30	97,60	97,60
AIX	99,50	99,42	99,50	99,41	99,49	99,41
CIOTAT	99,98	99,40	99,98	99,39	99,98	99,39
GRASSE	-	-	49,96	49,74	49,96	49,74
ANNEMASSE	99,92	99,92	99,91	99,91	99,89	99,89
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	99,72	91,62	99,76	91,66	99,76	91,66
ÉLYSÉE PALACE	99,97	91,59	99,97	91,63	99,97	91,63
SCI DE GRASSE	-	-	50,00	49,77	50,00	49,77
SCI DE L'ARVE	100,00	99,92	100,00	99,91	100,00	99,89

SORTIE DE PÉRIMÈTRE

Au début du premier semestre 2012, Groupe Partouche a cédé la société Cinéma de Vichy. Cette société, déconsolidée au 1er novembre 2011 était traitée en IFRS 5 « Actifs passifs destinés à être cédés » au 31 octobre 2011.

Au début du 1er semestre 2012, la société Casino de Barcarès (Le Lydia), sans activité depuis septembre 2009, a fait l'objet d'une ouverture de procédure de liquidation, et a été déconsolidée conformément à IAS 27.

Suite à la cession des titres des sociétés de Grasse, les deux sociétés traitées par intégration proportionnelle jusqu'au 31 octobre 2010 puis par mise en équivalence au 31 octobre 2011 sont déconsolidées en date du 1er novembre 2011.

NOTE 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES	FONDS COMMERCIAL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2010	**6 125**	**12 837**	**7 479**	**26 441**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2010	(3 475)	(6 376)	(5 230)	(15 081)
Valeur nette au 31 octobre 2010	**2 650**	**6 460**	**2 249**	**11 359**
Acquisitions	1 172	-	818	1 989
Cessions	-	-	(127)	(127)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(1)	-	(1)
Passage d'intégration proportionnelle à mise en équivalence (*)	-	-	(5)	(5)
Ecart de conversion	-	-	43	43
Virements et mises au rebut	105	-	(407)	(301)
Dotations/Reprises aux amortissements	(1 369)	(148)	(651)	(2 168)
Valeur brute au 31 octobre 2011	**7 402**	**12 836**	**7 801**	**28 039**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2011	(4 844)	(6 524)	(5 881)	(17 249)
Valeur nette au 31 octobre 2011	**2 559**	**6 312**	**1 920**	**10 790**
Acquisitions	1 596	-	496	2 092
Cessions	(63)	(15)	(37)	(115)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	2	2
Virements et mises au rebut	365	-	(365)	0
Dotations/Reprises aux amortissements	(1 166)	(142)	(630)	(1 938)
Valeur brute au 31 octobre 2012	**9 300**	**12 820**	**7 897**	**30 018**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2012	(6 009)	(6 666)	(6 512)	(19 187)
Valeur nette au 31 octobre 2012	**3 290**	**6 154**	**1 386**	**10 831**

() Casino de Grasse et SCI de Grasse.*

NOTE 5. ÉCARTS D'ACQUISITION

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Ecart d'acquisition net hors dépréciation de l'exercice	328 859	336 702	408 103
Dépréciation de l'exercice	(10 406)	(7 843)	(71 149)
TOTAL	**318 453**	**328 859**	**336 954**

La dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisée au titre de l'exercice 2012, s'élève à 10,4 M€. Pour les UGT casinotières, la dépréciation constatée sur l'exercice 2012 s'élève à 8 M€ sur la base de la valeur d'utilité.

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Casinos	295 816	303 872	308 186
Hôtels	6 553	6 553	6 553
Interactive	4 387	6 737	8 436
Autres	11 696	11 696	13 778
TOTAL	**318 453**	**328 859**	**336 954**

DÉTAIL DES VARIATIONS

VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2011	**328 859**
Diminutions	-
Dépréciation (Impairments) (*)	(10 406)
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2012	**318 453**

dont :

DÉPRÉCIATIONS (*)	**(10 406)**
Casino de Bandol	(7 420)
Casino d'Andernos	(140)
Casino d'Arcachon	(496)
Partouche Technologies	(2 350)

() Les dépréciations des écarts d'acquisition ont été enregistrées pour 10 406 K€ sur la ligne « Dépréciation des actifs non courants » dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant » du compte de résultat consolidé. Les autres composantes de ce poste, qui s'élève à 15 686 K€ au 31 octobre 2012, sont des dépréciations d'actifs immobiliers pour 5 280 K€.*

ÉCARTS D'ACQUISITION PAR SOCIÉTÉS

Les tests effectués sur les écarts d'acquisition du Groupe au 31 octobre 2012 ont entraîné la comptabilisation de dépréciations complémentaires pour un montant total de 10 406 K€ telle que détaillée dans le tableau précédent.

La ventilation des écarts d'acquisition nets des dépréciations cumulées au 31 octobre 2012 supérieure à 10 M€ est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011
Casino La Grande-Motte	33,2	33,2
Casino Divonne	30,7	30,7
Casino Bandol	23,2	30,6
Casino Pornichet	30,1	30,1
Casino Annemasse	27,2	27,2
Casino Hyères	26,4	26,4
Casino Pornic	19,3	19,3
Casino Roche-Posay	16,9	16,9
Casino Ostende	15,3	15,3
Casino Plouescat	12,9	12,9
SOUS-TOTAL	**236**	**243**
Autres entités (cumul)	83	86
TOTAL	**318**	**329**

INFORMATION SUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les tests effectués par le Groupe ont été réalisé par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie sur la base des données budgétaires 2013 et les prévisions les plus récentes préparées par les secteurs opérationnels. Ces prévisions sont établies par chaque secteur opérationnel, en s'appuyant sur leurs objectifs financiers et les principales hypothèses clés suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à long terme retenu dans le calcul de la valeur terminale, Ebitda, dépenses d'investissements, environnement concurrentiel, environnement réglementaire, évolution des technologies et niveau des dépenses commerciales.

Les principales hypothèses utilisées au 31 octobre 2012 sont présentées dans le tableau ci-après :

SECTEURS OPÉRATIONNELS	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE	BÉTA SECTORIEL DÉSENDETTÉ	PRIME DE MARCHÉ
Casinos	7 %	2 %	0,72	5,5 %
Hôtels	10,5 %	1,9 %	0,98	5,5 %
Interactive	10,5 %	2 %	0,84	5,5 %
Autres activités	7,3 %	2 %	0,84	5,5 %

SENSIBILITÉ DES TESTS

Sensibilité liée à la variation des taux

Les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé, notamment la sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini, ont été réalisées. Elles n'ont pas fait apparaître de situations dans laquelle la valeur recouvrable des principales UGT deviendrait inférieure à leur valeur comptable, à l'exception des principales UGT sensibles mentionnées ci-après :

UGT	IMPACT EN M€ D'UNE VARIATION DU			
	TAUX ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	
	+1/2 POINT	-1/2 POINT	+1/2 POINT	-1/2 POINT
Casino d'Andernos	(1,02)	1,24	1,09	(0,89)
Casino Arcachon	(0,40)	0,50	0,49	(0,39)
Casino de Hyères	(3,43)	4,33	3,90	(3,07)
Casino de Bandol	(2,08)	2,54	2,35	(1,92)
Casino de Coutainville	(0,70)	1,10	0,98	(0,61)

Les chiffres présentés traduisent les résultats des tests de sensibilité, sachant :

- qu'un impact négatif représente une dépréciation complémentaire, compte tenu de la variation de la valeur recouvrable de l'UGT au regard de sa valeur comptable ;
- qu'un impact positif traduit la variation favorable de la valeur recouvrable de l'UGT.

Sensibilité liée à la variation du chiffre d'affaires et de l'Ebitda

À compter du 31 octobre 2012, le Groupe a également réalisé une analyse de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse d'évolution de certains paramètres des prévisions budgétaires retenues par la société : chiffre d'affaires et Ebitda. Les résultats en sont présentés ci-dessous pour les UGT identifiées au paragraphe précédent :

UGT	IMPACT EN M€ D'UNE VARIATION DU			
	CHIFFRE D'AFFAIRES		EBITDA	
	+1,5 %	-1,5 %	+ 2 %	- 2 %
Casino d'Andernos	0,19	(0,19)	0,24	(0,24)
Casino Arcachon	0,10	(0,09)	0,10	(0,09)
Casino de Hyères	0,68	(0,57)	0,81	(0,69)
Casino de Bandol	0,40	(0,40)	0,47	(0,46)
Casino de Coutainville	0,18	(0,05)	0,21	(0,08)

Les chiffres présentés traduisent les résultats des tests de sensibilité, sachant :

- qu'un impact négatif représente une dépréciation complémentaire, compte tenu de la variation de la valeur recouvrable de l'UGT au regard de sa valeur comptable ;
- qu'un impact positif traduit la variation favorable de la valeur recouvrable de l'UGT.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2010	**38 440**	**491 672**	**198 176**	**106 823**	**835 111**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2010	(5 839)	(229 895)	(158 236)	(80 965)	(474 935)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2010	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2010	**32 601**	**261 777**	**39 940**	**25 858**	**360 176**
Acquisitions	19	6 605	13 198	9 870	29 691
Cessions	(4)	(2 827)	(6 728)	(3 426)	(12 986)
Sortie de périmètre	-	-	(924)	(3)	(927)
Passage d'intégration proportionnelle à mise en équivalence (❖)	-	(209)	(331)	(713)	(1 253)
Ecart de conversion	(15)	691	1 848	309	2 834
Virements et mises au rebut	(158)	(3 866)	570	(780)	(4 234)
Dotations/Reprises aux amortissements	(605)	(18 524)	(8 655)	(1 658)	(29 441)
Dépréciations de l'exercice (Impairments)	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31 octobre 2011	**38 282**	**492 065**	**205 809**	**112 079**	**848 235**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2011	(6 444)	(248 419)	(166 891)	(82 623)	(504 376)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2011	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2011	**31 838**	**243 647**	**38 918**	**29 456**	**343 859**
Acquisitions	131	18 992	10 596	4 874	34 594
Cessions	(106)	(3 284)	(5 033)	(2 083)	(10 505)
Sortie de périmètre	-	-	(12)	(1)	(13)
Ecart de conversion	28	140	109	110	387
Virements et mises au rebut, reclassement IFRS 5	(213)	(9 284)	111	(5 468)	(14 854)
Dotations/Reprises aux amortissements	(354)	(11 542)	(10 714)	(2 922)	(25 531)
Dépréciations de l'exercice (Impairments), après reclassement IFRS5 (*)	(265)	(1 045)	-	-	(1 311)
Valeur brute au 31 octobre 2012	**38 123**	**498 629**	**211 580**	**109 511**	**857 843**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2012	(6 798)	(259 961)	-177 605	(85 545)	(529 907)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2012 (❖)	(265)	(1 045)	-	-	(1 311)
Valeur nette au 31 octobre 2012	**31 060**	**237 624**	**33 975**	**23 966**	**326 625**

❖ *Casino de Grasse et SCI de Grasse.*

❖ *Dépréciation des immobilisations corporelles du Casino Reno : 1 311 K€. En application d'IFRS5, la dépréciation de l'ancien site d'exploitation de La Grande-Motte (3 962 K€) a été reclassée en « Actifs destinés à être cédés » au niveau du Bilan, en minoration de la valeur brute du bâtiment.*

() Les dépréciations ont été enregistrées au niveau du poste « Dépréciation des actifs non courants » du compte de résultat consolidé, dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant », avec les Impairments des écarts d'acquisition. (cf. Note 5).*

Constructions :

L'évolution principale du poste concerne les travaux de rénovation et d'aménagements des établissements du Groupe dont pour les principaux contributeurs : Partouche Immobilier pour 13 342 K€ correspondant en grande partie à la construction du Pasino de La Grande-Motte (auxquels s'ajoutent 557 K€ directement assumés par le casino), le Casino de Pornichet pour 1 203 K€, le Casino de Royat pour 872 K€.

Installations techniques :

Les principales acquisitions de l'exercice concernent le renouvellement du parc de machines à sous avec un investissement de 5 427 K€ réparti sur l'ensemble des casinos du Groupe, ainsi que les investissements techniques réalisés au Pasino de La Grande-Motte à hauteur de 1 730 K€.

Autres immobilisations corporelles :

Les acquisitions sont principalement réalisée pour 856 K€ au Pasino de La Grande-Motte, pour 511 K€ au Casino de Divonne, et pour 462 K€ au Casino d'Aix-en-Provence.

IMMOBILISATIONS EN COURS

Au sein du poste « Autres immobilisations corporelles » figurent des immobilisations corporelles en cours en valeurs nettes pour 3 067 K€ à la clôture de l'exercice qui concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 1 706 K€ pour le Pasino de La Ciotat, et sur le Casino de d'Aix-en-Provence pour 373 K€.

NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillées dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

Soldes relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2011	QUOTE-PART RÉSULTAT	ECART DE CONVERSION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE (*)	2012
Participations dans des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Provision pour quote-part de situations nettes négatives (*)	(510)	(1 013)	-	-	488	(525)
Total	**(510)**	**(1 013)**	**-**	**-**	**488**	**(525)**
Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

() La provision intégrait au 31 octobre 2011 la quote-part de situation nette des sociétés du pôle de Grasse suite au passage de ces sociétés de l'intégration proportionnelle à la mise en équivalence au cours de l'exercice 2011. Les variations de l'exercice 2012 sont essentiellement imputables à leur cession.*

Situation financière relative aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Total actifs	1 087	1 729	869
Total dettes	2 839	4 422	2 570
TOTAL ACTIF NET	**(1 751)**	**(2 693)**	**(1 701)**

Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Total chiffre d'affaires	-	952	327
Total résultat net	-	(53)	(118)

Informations relatives aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	% DE DÉTENTION 2012	ACTIFS NETS 2012	RÉSULTAT NET 2012	ACTIFS NETS 2011	RÉSULTAT NET 2011	ACTIFS NETS 2010	RÉSULTAT NET 2010
Casino International of Madrid	**17,85 %**	**(1 751)**	**-**	(1 666)	(35)	(1 701)	(118)
Casino de Grasse	**Sortante 2012 (Entrante 2011 IP à MEE)**	**-**	**-**	(568)	(7)	-	-
SCI du Casino de Grasse	**Sortante 2012 (Entrante 2011 IP à MEE)**	**-**	**-**	(460)	(10)	-	-
TOTAL		**(1 751)**	**-**	(2 693)	(53)	(1 701)	(118)

NOTE 8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Titres de participations non consolidés (*)	4 733	2 772	2 711
Autres actifs financiers	2 079	1 726	1 873
Autres actifs financiers non courants	**6 811**	**4 498**	**4 584**

() Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2012, la société Partouche Interactive a souscrit à l'augmentation de capital de la société International Stadium Poker Tour pour 1 900 K€, portant ainsi sa participation à 25 % du capital de cette société.*

Titres de participation non consolidés

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	VALEUR BRUTE 2012	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE 2012	VALEUR NETTE 2011	VALEUR NETTE 2010
Sociétés non consolidées détenues à + de 50 %	850	(850)	-	-	-
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50 %	2 204	(142)	2 062	91	24
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20 %	3 731	(1 060)	2 671	2 680	2 687
TOTAL	**6 785**	**(2 052)**	**4 733**	**2 772**	**2 711**

Échéances des autres actifs financiers nets non courants

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Titres immobilisés non courants	37	-	37
Prêts au personnel	176	59	117
Prêts, cautionnements et autres créances	2 182	1 541	640
Créances rattachées à des participations	351	351	-
MONTANT BRUT	**2 745**	**1 951**	**794**
Provision	(666)	(351)	(316)
MONTANT NET	**2 079**	**1 600**	**478**

NOTE 9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Créances sur l'État (1)	4 269	4 171	7 767
Autres créances non courantes (2)	1 091	1 474	1 980
Autres actifs non courants	**5 360**	**5 645**	**9 747**

(1) Au 31 octobre 2012, le poste créances sur l'État enregistre pour 4,3 M€ un carry back constaté par Groupe Partouche SA. Les créances sont effectives, le montant total attribué est ventilé selon l'échéancier suivant :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Ventilation carry back Groupe Partouche	4 269	-

(2) Le poste « Autres créances non courantes » enregistre notamment :

- pour 667 K€ la créance relative à la cession par l'Européenne de casino du Casino de Saint-Honoré en 2010 ;
- la part non courante de la créance relative à la cession de Société française de casinos (SFC) à la société Tête dans les nuages (TDN), provisionnée en intégralité (3,203 K€). La part courante de cette créance est classée en « actif courant » dans le poste « Clients et autres débiteurs » (à hauteur de 178 K€, intégralement provisionnés).

NOTE 10. STOCKS ET ENCOURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Stocks – Solides	788	755	723
Stocks – Liquides	1 668	1 803	2 004
Stocks – Autres achats consommés	177	193	214
Stocks – En cours de production	87	87	87
Stocks – Produits finis et intermédiaires	71	66	50
Stocks – Stocks de marchandises	907	759	859
MONTANT BRUT	**3 698**	**3 662**	**3 937**
Provision	(28)	(132)	(97)
MONTANT NET	**3 670**	**3 531**	**3 840**

NOTE 11. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Clients	20 104	19 453	22 065
Provisions sur clients	(9 041)	(8 914)	(8 538)
Autres débiteurs	47 428	36 562	36 314
Provisions sur autres débiteurs	(35 332)	(23 766)	(22 458)
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	**23 158**	**23 335**	**27 383**

DÉTAIL DES AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Fournisseurs : avances et acomptes	615	1 219	1 220
Créances sur personnel – avances et acomptes	118	102	91
Créances sur organismes sociaux	305	390	512
Créances fiscales – hors impôt sur les bénéfices	5 997	4 638	4 846
Comptes courants – actif	25 155	15 264	15 032
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	20	-	-
Créances sur cessions de titres	178	170	1 134
Autres créances	12 054	11 779	11 599
Produits à recevoir divers	2 985	2 999	1 881
TOTAL DES AUTRES DÉBITEURS	**47 427**	**36 561**	**36 314**

Au 31 octobre 2012, les créances courantes sur cessions de titres correspondent pour leur totalité à une créance de 178 K€ représentant le solde courant à recevoir sur la cession du pôle SFC (créance dépréciée en totalité). (*cf. note 9)*

Le poste « Autres créances » enregistre notamment 6,8 M€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et pour lequel une procédure est en cours. Cette créance est provisionnée intégralement.

Le poste « Provision sur autres débiteurs » comprend à hauteur de 2,3 M€, la provision comptabilisée par Compagnie européenne de casinos vis-à-vis d'une société étrangère, à hauteur de 8,3 M€ la provision du compte courant de Groupe Partouche SA sur la société Casino de Beaulieu (société déconsolidée au 31 octobre 2010) et à hauteur de 11,5 M€ la provision du compte courant de Groupe Partouche SA sur la société casino de Port-Barcarès, devenu « hors Groupe » (société déconsolidée au 1er novembre 2011).

NOTE 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2011	AUGMENTATION	DIMINUTION	2012
Intérêts courus/créances et prêts	44	50	3	-	53
Prêts au personnel	175	144	256	(236)	164
Prêts, cautionnements	591	599	71	(68)	602
Créances sur l'Etat	4 735	5 894	374	(234)	6 034
Charges constatées d'avance	7 258	7 676	1 143	-	8 819
TOTAL VALEUR BRUTE	**12 803**	**14 363**	**1 847**	**(539)**	**15 671**
Provision/ Dépréciation	(44)	(50)	(3)	-	(53)
VALEUR NETTE	**12 759**	**14 313**	**1 844**	**(539)**	**15 618**

NOTE 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Actifs financiers de gestion de trésorerie immédiatement négociables	22 913	42 649	2 797
Disponibilités	103 229	89 380	104 814
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**126 141**	**132 029**	**107 611**

La trésorerie du Groupe est notamment alimentée par les casinos qui, à la clôture de chaque mois, doivent disposer d'un montant équivalent au prélèvement sur les jeux *(cf. note 20 « Dettes d'impôts courants »)*.

En outre, la réglementation, attachée au secteur casinotier suisse, n'autorise pas ces établissements à déplacer leur trésorerie disponible, sauf en cas de versement de dividendes. Cela concerne deux casinos du Groupe (Casino du lac Meyrin et Casino de Crans-Montana) qui disposent à la clôture d'une trésorerie nette des prélèvements de 22,4 M€ au 31 octobre 2012 (20,7 M€ au 31 octobre 2011).

Enfin, à la clôture 2012, les disponibilités incluent 8 M€ de « trésorerie non disponible » *(cf. note 17)*.

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	126 141	132 029	107 611
Trésorerie passive	(85)	(59)	(26)
Neutralisation de la provision pour dépréciation	-	-	11
Trésorerie du tableau de flux	**126 056**	**131 970**	**107 596**

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Sicav de trésorerie et autres placements immédiatement disponibles	22 913	42 649	2 739
Fonds communs de placement	-	-	69
Intérêts courus / Sicav & FCP	-	-	-
Provision pour dépréciation	-	-	(11)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**22 913**	**42 649**	**2 797**

DÉTAIL DES DISPONIBILITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Banques	93 231	78 517	93 023
Caisses	9 856	10 732	11 771
Intérêts à recevoir	141	131	20
Disponibilités	**103 229**	**89 380**	**104 814**

TRÉSORERIE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 141	132 029	107 611
- Prélèvements jeux	(30 629)	(34 157)	(32 929)
= Trésorerie nette des prélèvements	95 513	97 872	74 682

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

CAPITAL – ACTIONS EN CIRCULATION

CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Montant du capital social	193 631 182 €	193 631 182 €	163 640 414 €
Actions émises entièrement libérées	96 815 591	96 815 591	81 820 207
Valeur nominale	2 €	2 €	2 €

Le 5 mai 2011, Groupe Partouche a initié deux augmentations de capital pour un montant total de 30 596 993 euros, selon les modalités suivantes :

- Augmentation de capital réservée à la société Butler Capital Partners et le FCPR France Private Equity III (dont la société Butler Capital Partners est la société de gestion) par émission de 12 124 500 actions nouvelles à un prix d'émission de 2,05 € (dont une prime d'émission de 0,05 € par action), soit 24 855 225 € dont 606 225 € de prime d'émission ;
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 2 870 884 actions nouvelles à un prix d'émission de 2 €, soit 5 741 768 €.

L'opération n'a pas été suivie par l'actionnaire de référence de la société, Financière Partouche.

À l'issue de l'opération, Financière Partouche, l'actionnaire de référence détient 66,45 % du capital de Groupe Partouche contre 80,83 % précédemment, FCPR détient, suite à son entrée dans le capital, 12,99 % du Capital.

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2012. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

ACTIONS PROPRES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Actions propres au coût historique	320 834	168 767	168 767
Provision	-	-	(131 776)
Total actions propres	**320 834**	**168 767**	**36 991**
Nombre d'actions propres détenues	180 266	19 166	19 166

L'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, a acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 19 166 titres représentant 0,04 % du capital total de Groupe Partouche SA, pour un montant total de 168 767 euros.

En mai 2012, Groupe Partouche a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Amafi et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été convenu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société Groupe Partouche a affecté la somme de 250 000 euros au compte de liquidité. Au 31/10/2012, le nombre d'actions propres détenus au titre de ce contrat s'élève à 161 100 actions, pour une valeur de 152 067 euros.

Les actions propres sont présentées en diminution des réserves de consolidation.

RÉSERVES CONSOLIDÉES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Ecart de réévaluation	(42 663)	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	159 178	156 168	235 201
Réserve légale	8 778	8 619	8 619
Réserves de consolidation Groupe	(9 141)	1 003	(17 002)
Autres réserves Groupe	12 021	13 657	13 657
Réserves consolidées	**128 174**	**136 784**	**197 812**

La variation du poste « Réserves consolidées » comprend principalement l'affectation du résultat déficitaire part du Groupe de l'exercice 2011 (à hauteur de -6 953 K€), et la variation de la juste valeur de la part efficace des instruments financiers (à hauteur de -1 636 K€ nets d'impôts différés rattachés).

INTÉRÊTS MINORITAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Réserves hors Groupe	19 784	20 810	20 806
Réserves de conversion hors Groupe	2 243	2 329	1 143
Résultat hors Groupe	8 504	8 989	8 013
Intérêts minoritaires	**30 531**	**32 128**	**29 961**

NOTE 15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société.

Les provisions sont calculées en tenant compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, du départ volontaire du salarié à la retraite,et sur la base des hypothèses suivantes :

AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Taux d'actualisation	2,74 %	3,28 %	2,70 %
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taux de provision charges sociales	42 %	42 %	42 %

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Provision début d'exercice	9 505	9 913	8 371
Charge nette de l'exercice	1 945	205	1 889
Utilisation	(307)	(612)	(260)
Variation de périmètre	(2)	(2) (**)	(86)
Total engagements envers le personnel	**11 140**	**9 505**	**9 913**
dont provision non courante	11 006	9 463	9 889
dont provision courante (*)	134	41	24

() La part de provision courante est incluse dans le poste « Autres provisions courantes » du bilan consolidé.*

*(**) La sortie de périmètre concernait le cinéma Elysée Vichy traité en IFRS 5 à la clôture précédente au 31 octobre 2011.*

NOTE 16. AUTRES PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

PROVISIONS NON COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2011	DOTATIONS	REPRISES NON UTILISÉES	REPRISES UTILISÉES	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	SOCIÉTÉS SORTIES	2012
Provisions pour litiges	2 911	3 579	203	(112)	(931)	3	(88)	-	**2 653**
Provisions pour risque fiscal	(7)	44	358	-	(44)	-	-	-	**359**
Provisions sur situation nette des sociétés mises en équivalence (*)	510	1 013	-	-	-	-	26	(514)	**525**
Autres provisions non courantes	965	1 726	894	(53)	(1 021)	-	84	-	**1 630**
TOTAL	**4 377**	**6 360**	**1 455**	**(165)**	**(1 995)**	**3**	**21**	**(514)**	**5 165**

() La provision intégrait au 31 octobre 2011 la quote-part de situation nette des sociétés du pôle de Grasse suite au passage de ces sociétés de l'intégration globale à la mise en équivalence au cours de l'exercice. Par ailleurs, le détail des sociétés mises en équivalence est donné en note 7.*

PROVISIONS COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2011	DOTATION	REPRISE NON UTILISÉE	REPRISE UTILISÉE	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2012
Provisions pour jackpot	611	670	1 451	-	(559)	-	(16)	-	**1 546**
Autres provisions courantes (*)	1 375	1 780	484	(63)	(1 071)	(2)	33	(255)	**906**
TOTAL	**1 985**	**2 450**	**1 935**	**(63)**	**(1 630)**	**(2)**	**17**	**(255)**	**2 452**

() Le poste « Autres provisions courantes » inclus la part à moins d'un an de la provision pour engagements envers le personnel pour 134 K€.*

NOTE 17. DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

Pour l'ensemble de cette note, se référer au chapitre 4.1 « Risques financiers » du rapport annuel.
Pour le risque de liquidité, se référer au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité ».

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PART COURANTE 2012	PART NON COURANTE 2012	TOTAL 2012	PART COURANTE 2011	PART NON COURANTE 2011	TOTAL 2011	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010
Emprunts bancaires	37 921	208 908	246 829	23 594	246 829	270 423	140 066	158 847	298 913
Intérêts courus / Emprunts	2	-	2	7	-	7	8	-	8
Crédit bail retraité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	85	-	85	59	-	59	26	-	26
Sous-total : dettes bancaires	**38 008**	**208 908**	**246 916**	**23 660**	**246 829**	**270 489**	**140 100**	**158 847**	**298 947**
Autres emprunts et dettes	330	30 997	31 327	-	30 504	30 504	-	25 408	25 408
Participation des salariés	789	3 669	4 458	927	4 392	5 319	855	4 965	5 820
Dépôt et cautionnements	8 011	116	8 127	6	112	118	5	246	251
Dette sur titres de participation	-	4	4	-	4	4	-	963	963
Valorisation des couvertures de taux	1 253	1 201	2 454	2 294	3	2 297	3 075	2 139	5 214
TOTAL	**48 391**	**244 895**	**293 286**	**26 887**	**281 844**	**308 731**	**144 035**	**192 568**	**336 603**

Un crédit syndiqué de 245 228 K€ (capital restant du au 31/10/2012) constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe.

La part courante des emprunts bancaires ici présentée tient compte, le cas échéant, de la part du cash flow excédentaire consolidé affectée au remboursement anticipé du crédit en application du contrat. *(cf. ci-après paragraphe « Variations du poste emprunts bancaires » et paragraphe 5.2 du chapitre 4.1.1 Risques financiers – Risque de liquidité)*. La quote-part du cash flow excédentaire à reverser au pool bancaire au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 320 K€.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche envers Groupe Partouche SA et les intérêts qu'elle génère pour un total de 31 327 K€, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et ses avenants du 30 septembre 2005 et 30 décembre 2009. La partie courante, soit 330 K€ correspond à la partie du cash flow excédentaire à reverser à Financière Partouche au titre de l'exercice 2012.

Le poste « Dépôt et cautionnement » enregistre une hausse de 8 000 K€ liée au dépôt de garantie du même montant attaché au compromis de vente du golf de Divonne-les-Bains. *(cf. notes 13 et 30)*

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	TOTAL	-1 AN	1 À 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	246 829	37 921	208 908	-
Intérêts courus / Emprunts	2	2	-	-
Crédit-baux retraités	0	0	-	-
Comptes bancaires créditeurs	85	85	-	-
Autres emprunts et dettes	31 327	330	30 997	-
Participations des salariés	4 458	789	3 409	260
Dépôts et cautionnements	8 127	8 011	55	61
Dette sur titres de participation	4	0	4	-
Valorisation des couvertures de taux	2 454	1 253	1 201	-
TOTAL	**293 286**	**48 391**	**244 574**	**321**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	TOTAL	-1 AN	1 À 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	270 423	23 594	246 829	-
Intérêts courus / Emprunts	7	7	-	-
Crédit-baux retraités	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	59	59	-	-
Autres emprunts et dettes	30 504	-	30 504	-
Participations des salariés	5 319	927	2 856	1 536
Dépôts et cautionnements	118	6	35	77
Dette sur titres de participation	4	-	4	-
Valorisation des couvertures de taux	2 297	2 294	3	-
TOTAL	**308 731**	**26 887**	**280 231**	**1 613**

Il n'existe pas de dette en devises.

VARIATION DU POSTE EMPRUNTS BANCAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2011	CHANGEMENT DE MÉTHODE D'INTÉGRATION	AUGMENTATION	DIMINUTION	2012
Emprunts bancaires	298 913	270 423			**(23 594)**	**246 829**

Un crédit syndiqué de 245 M€ constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe. Des aménagements ont été apportés le 25 janvier 2011 et le 19 décembre 2011 par avenants au contrat, mentionné dans le paragraphe « 4.1.1 Risques financiers – Risque de liquidité ». Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 euros.
- **Capital restant dû à la clôture :** 245 228 000 euros.
- **Modalités de remboursement :**

L'encours de capital restant dû est divisé en trois tranches ; le produit net des cessions d'actifs vient rembourser par anticipation prioritairement la tranche A, pour son échéance la plus proche.

L'échéancier de remboursement annuel à la clôture de l'exercice est le suivant :

ECHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TOTAL
31/10/2013	15 000 000	20 000 000	1 320 000	36 320 000
31/10/2014	25 000 000	20 000 000	-	45 000 000
31/10/2015	55 083 000	20 000 000	88 825 000	163 908 000
TOTAL	**95 083 000**	**60 000 000**	**90 145 000**	**245 228 000**

- **Taux d'intérêt :**

Les taux d'intérêt annuels distingués par tranche sont les suivants :

Tranche A : taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque, égale à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros.

Tranche B : taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,0 % l'an.

Tranche C : taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,25 % l'an.

- **Garanties**

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois. À noter que depuis l'exercice 2011 est appliqué dans les comptes du Groupe le reclassement de la charge de CVAE d'Ebitda à « Impôts sur les bénéfices », tels que décrits dans le chapitre 20.2.1, note 2, paragraphe « Jugements et estimations comptables ».

R1 RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,9x au 31 octobre 2012
- 4x au 30 avril 2013
- 4x au 31 octobre 2013

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 RATIO DE COUVERTURE DES CHARGES FIXES :

Le ratio financier Cash flow retraité / Service de la dette consolidé doit être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2012
- 1x au 30 avril 2013
- 1x au 31 octobre 2013

Cash flow retraité signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée et majorée de la trésorerie nette hors trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle.

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Service de la dette consolidé signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement du Groupe.

R3 RATIO D'ENDETTEMENT :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 3,1x au 31 octobre 2012
- 3,1x au 30 avril 2013
- 3x au 31 octobre 2013

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette retraitée.

Endettement du Groupe signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie nette retraitée signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

2. LIMITE D'INVESTISSEMENTS

La limite des investissements annuels autofinancés, hors franchise exceptionnelle évoquée ci-dessous, s'élève à 30 M€.

3. LIMITE D'ENDETTEMENT

L'endettement du Groupe doit rester inférieur aux limites suivantes :

- 267 M€ au 31 octobre 2012
- 257 M€ au 30 avril 2013
- 231 M€ au 31 octobre 2013

Le non-respect des ratios financiers, des limites d'investissements ou d'endettement entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une part de 20 % est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis sur la Tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent de la trésorerie nette retraitée, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche), au-delà d'un seuil de 15 000 000 € majoré :

- du montant non utilisé de l'apport investisseur (produit des deux augmentations de capital réalisées en mai 2011) ;
- du montant non utilisé d'une franchise exceptionnelle de 26 000 000 €, dans les conditions décrites ci-dessous :

Afin de permettre la réalisation du programme des Pasinos de La Grande-Motte et La Ciotat, une somme de 26 000 000 €, nommée franchise exceptionnelle, a été soustraite du mécanisme de reversement du cash flow excédentaire consolidé depuis l'exercice clos au 31 octobre 2010.

Pour les exercices 2011, 2012 et 2013, seul le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle est soustrait du cash flow excédentaire consolidé. Cette franchise exceptionnelle sera ramenée à zéro au 31 octobre 2014.

À la clôture de l'exercice 2012, le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle s'élève à 10,7 M€.

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS BANCAIRES À LA CLÔTURE

Concernant le risque de taux, se référer au chapitre 4.1.2 « Risque de taux ».

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2012	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2012	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2011	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2011	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2010	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2010
Emprunts à taux fixe	-	150 000	31	160 031	343	100 343
Emprunts à taux variable	246 829	96 829	270 392	110 392	298 570	198 570
Emprunts bancaires à la clôture	**246 829**	**246 829**	**270 423**	**270 423**	**298 913**	**298 913**
Taux d'intérêt moyen fixe	-	4,32 %	3,35 %	6,11 %	3,41 %	7,49 %
Taux d'intérêt moyen variable	3,57 %	3,78 %	4,78 %	5,07 %	4,91 %	5,22 %
Taux d'intérêt moyen pondéré à la clôture	**3,57 %**	**4,11 %**	**4,78 %**	**5,69 %**	**4,91 %**	**5,98 %**

À la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente la totalité des emprunts.

En octobre 2011 a été souscrit un tunnel de 50 M€ à départ décalé au 31 juillet 2012 et à échéance 31 octobre 2014 pour se protéger des fluctuations de taux futures : les bornes sont de 0,99 % - 1,99 %.

Puis, au cours de l'exercice 2012, quatre swaps de taux ont été contractés :

- un premier de 40 M€ au départ 31 décembre 2011 et à une échéance 31 octobre 2013 à 1 % ;
- un deuxième de 30 M€ au départ 31 juillet 2012 à échéance 31 octobre 2015 à 1,35 % ;
- un troisième de 30 M€ départ 30 avril 2012 à échéance 31 octobre 2013 à 0,60 % ;
- un dernier de 30 M€ départ 31 octobre 2013 à échéance 31 octobre 2014 à 0,90 %.

La comptabilisation de ces couvertures et l'utilisation de la comptabilité de couverture sont documentées en note 2 « Principes comptable » paragraphe « Instruments financiers dérivés » et en note 26 « Résultat financier ».

ENDETTEMENT NET

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Emprunts bancaires et crédits-baux retraités	246 829	270 423	298 913
Intérêts courus	2	7	8
Emprunts et dettes financières divers	31 327	30 504	25 408
Instruments financiers actifs	-	(102)	-
Instruments financiers passifs	2 454	2 297	5 214
Concours bancaires	85	59	26
Endettement brut	**280 697**	**303 188**	**329 569**
Trésorerie nette des prélèvements *(cf. note 13)*	**95 513**	**97 872**	**74 682**
Autre trésorerie non disponible (trésorerie sous conditions suspensives)	**8 000**	**-**	**-**
Endettement net	**193 184**	**205 316**	**254 887**

Trésorerie non disponible : comme indiqué en note 30, un dépôt de garantie de 8 M€ a été versé dans le cadre d'un compromis de vente du Golf de Divonne. À la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les conditions suspensives de la promesse de vente ne soient pas réalisées avant son échéance au 30/01/2013. En cas de non réalisation, le remboursement du dépôt de 8 M€ sera effectif à cette date.

NOTE 18. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations	-	-	2
Dettes fiscales	444	645	1 021
Autres dettes	466	447	650
Produits constatés d'avance - part non courante	6 226	5 703	8 398
Total autres passifs non courants	**7 136**	**6 795**	**10 071**
Produits constatés d'avance - part courante	1 798	1 865	1 821
Total autres passifs courants	**1 798**	**1 865**	**1 821**

Les produits constatés d'avance sont principalement composés de subventions d'investissements.

NOTE 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Clients, avances & acomptes reçus	4 450	6 104	6 893
Dettes fournisseurs	28 242	19 671	21 059
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	6 873	5 904	5 152
Personnel	9 317	5 298	5 874
Participation des salariés	4 717	5 229	6 096
Organismes sociaux	8 940	8 754	8 381
Congés payés	18 761	18 401	18 199
Prélèvements à employer	4 428	4 533	4 093
Comptes courants passifs & associés	742	646	6 202
État TVA	3 656	3 239	3 216
État charges à payer	8 778	8 946	8 891
Divers	15 231	13 834	10 974
TOTAL	**114 134**	**100 560**	**105 030**

NOTE 20. DETTES D'IMPÔTS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
État - Prélèvements jeux	30 629	34 157	32 929
État - Impôt sur les bénéfices	97	385	1 203
TOTAL	**30 726**	**34 543**	**34 132**

NOTE 21. PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA

PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA AU 31 OCTOBRE 2012

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ROC 2012	RETRAITEMENT RECLASSEMENT	EBITDA 2012
Chiffre d'affaires	450 951	-	450 951
Achats et charges externes	(147 395)	2 388	(145 008)
Impôts et taxes	(19 073)	(113)	(19 186)
Charges de personnel	(205 960)	2 319	(203 641)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(43 547)	43 547	-
Autres produits & charges opérationnels - Courants	(8 258)	(920)	(9 179)
Passage du ROC à Ebitda	**26 717**	**47 220**	**73 937**

PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À EBITDA AU 31 OCTOBRE 2011

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ROC 2011	RETRAITEMENT RECLASSEMENT	EBITDA 2011
Chiffre d'affaires	464 304	-	464 304
Achats et charges externes	(144 725)	(55)	(144 780)
Impôts et taxes	(19 442)	(1)	(19 443)
Charges de personnel	(203 619)	635	(202 984)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(44 825)	44 825	-
Autres produits & Charges opérationnels - Courants	(11 617)	3 086	(8 531)
Passage du ROC à Ebitda	**40 076**	**48 490**	**88 566**

NOTE 22. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs d'activités présentés sont fondés sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs d'activités. Le Groupe est géré en quatre secteurs :

- Le secteur Casinotier qui regroupe les activités d'exploitation de jeux, de restauration et de spectacles ;
- Le secteur Hôtelier qui regroupe les métiers spécialisés dans les activités d'hébergement ;
- Le secteur Interactive qui regroupe l'ensemble des activités concourant à l'organisation et l'exploitation des jeux sur des supports médias (TV, internet...) ;
- Le secteur Autres activités du Groupe inclue notamment celle de Groupe Partouche SA, tête de Groupe, et l'ensemble des autres activités secondaires.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Chacune des colonnes des tableaux ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINOS	HÔTELS	INTERACTIVE	AUTRES	TOTAL
	2012	2012	2012	2012	2012
Chiffre d'affaires	407 981	33 325	6 204	3 440	450 951
Achats et charges externes	(107 898)	(12 497)	(12 852)	(14 148)	(147 395)
Impôts et taxes	(15 951)	(1 724)	(288)	(1 111)	(19 073)
Charges de personnel	(175 602)	(15 254)	(7 238)	(7 866)	(205 960)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(33 940)	(3 401)	(2 149)	(4 057)	(43 547)
Autres produits & charges opérationnels courants	(10 884)	146	2 680	(201)	(8 258)
Résultat opérationnel courant	**63 707**	**595**	**(13 643)**	**(23 943)**	**26 717**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINOS		HÔTELS		INTERACTIVE		AUTRES		TOTAL	
	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité
Chiffre d'affaires	417 710	431 557	34 593	31 917	6 932	7 529	5 070	7 123	464 304	478 126
Achats et charges externes	(106 130)	(109 305)	(12 425)	(11 533)	(12 354)	(11 194)	(13 816)	(14 379)	(144 725)	(146 410)
Impôts et taxes	(16 165)	(17 538)	(1 698)	(1 679)	(431)	(501)	(1 148)	(1 122)	(19 442)	(20 840)
Charges de personnel	(173 039)	(177 093)	(15 849)	(15 347)	(7 176)	(6 387)	(7 554)	(7 557)	(203 619)	(206 384)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(35 098)	(37 655)	(3 379)	(3 601)	(2 345)	(1 718)	(4 003)	(4 166)	(44 825)	(47 140)
Autres produits & charges opérationnels courants	(12 897)	(7 552)	995	551	2 108	2 704	(1 823)	(2 322)	(11 617)	(6 620)
Résultat opérationnel courant	**74 380**	**82 414**	**2 237**	**307**	**(13 266)**	**(9 567)**	**(23 274)**	**(22 422)**	**40 076**	**50 731**

ÉLÉMENTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE RÉPARTIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ACTIFS SECTORIELS		DONT MEE	
	2012	2011	2012	2011
CASINOS	654 966	673 345	-	-
HÔTELS	46 226	50 152	-	-
INTERACTIVE	20 130	18 500	-	-
AUTRES	123 713	133 379	-	-
TOTAL	**845 035**	**875 376**	**-**	**-**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PASSIFS SECTORIELS	
	2012	2011
CASINOS	168 546	160 107
HÔTELS	12 734	12 456
INTERACTIVE	8 321	7 168
AUTRES	308 752	328 051
TOTAL	**498 354**	**507 782**

RAPPROCHEMENT DES PASSIFS SECTORIELS AVEC LES ÉTATS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011
Passifs sectoriels	498 354	507 782
Capitaux propres	346 681	367 594
TOTAL PASSIF	**845 035**	**875 376**

ÉLÉMENTS DE FLUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
CASINOS	(258)	(209)	(18 225)	(21 474)	45 764	39 238
HÔTELS	(21)	(2)	(997)	(2 031)	3 399	3 241
INTERACTIVE	(1 626)	(1 375)	(341)	(1 070)	4 572	4 116
AUTRES	(190)	(88)	(14 058)	(3 929)	4 902	8 234
TOTAL	**(2 096)**	**(1 674)**	**(33 621)**	**(28 505)**	**58 637**	**54 828**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	%	2011	%	2010	%
France	380 491	84,4 %	393 682	84,8 %	406 204	85,0 %
Europe (hors France)	68 636	15,2 %	69 114	14,9 %	69 505	14,5 %
Étranger	1 823	0,4 %	1 508	0,3 %	2 417	0,5 %
TOTAL	**450 951**	**100,0 %**	**464 304**	**100,0 %**	**478 126**	**100,0 %**

NOTE 23. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Achats de matières	43 804	44 745	44 258
Redevances de crédit-bail mobilier	341	229	91
Locations immobilières	10 812	11 080	12 651
Locations mobilières	7 842	7 641	7 921
Entretien & maintenance	10 956	11 005	10 494
Primes d'assurance	1 839	1 322	1 549
Personnel extérieur	2 628	2 709	2 528
Honoraires	14 802	15 435	18 798
Publicité	31 554	28 390	24 614
Missions & réceptions	2 797	2 676	2 837
Frais de poste & télécommunications	2 748	3 058	3 643
Services bancaires	3 125	3 424	3 623
Charges de sous-traitance	12 397	11 589	11 707
Divers	1 749	1 420	1 694
TOTAL	**147 395**	**144 725**	**146 410**

NOTE 24. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Salaires	144 288	143 690	143 825
Charges sociales	57 756	55 280	57 013
Participation des salariés	3 916	4 648	5 546
TOTAL	**205 960**	**203 619**	**206 384**

EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
France	4 707	4 808	4 981
Étranger	535	598	623
TOTAL	**5 242**	**5 406**	**5 604**

2 343 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Cadres	956	960	984
Agents de maîtrise	314	320	316
Employés	3 750	3 881	4 046
Ouvriers	222	245	257
TOTAL	**5 242**	**5 406**	**5 604**

NOTE 25. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Résultat net de cession des éléments d'actifs	(62)	494	(226)
Variations des provisions d'actifs courants	(1 389)	(4 588)	(3 008)
Variations des provisions passif	463	(1 941)	3 018
Charges et produits opérationnels divers courants	(7 271)	(5 582)	(6 404)
TOTAL	**(8 258)**	**(11 617)**	**(6 620)**

Au titre de 2012, le poste « Charges et produits opérationnels divers courants » intègre notamment :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012
Charges spécifiques aux cahiers des charges	(11 873)
Dégrèvement d'impôts – Abattements manifestation artistique de qualité	1 108
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	1 718
Autres charges et produits	1 776
Total charges et produits opérationnels divers courants	**(7 271)**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Résultat net de cession des éléments d'actifs	344	994	-
Charges et produits opérationnels divers	(1 801)	(5 534)	(283)
Total	**(1 458)**	**(4 540)**	**(283)**

NOTE 26. RÉSULTAT FINANCIER

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Coût de l'endettement	(12 062)	(15 987)	(17 361)
Coût de la couverture de taux	(2 933)	(3 018)	(3 564)
Produit des placements	1 224	1 105	550
Frais financiers nets	**(13 771)**	**(17 899)**	**(20 374)**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture (part inefficace)	2 195	3 019	1 243
Coût de l'endettement financier (a)	**(11 576)**	**(14 880)**	**(19 131)**
Gains de change	3 252	1 695	3 055
Perte de change	(43)	(388)	(384)
Autres	496	699	(513)
Dotations et reprises financières	(126)	(488)	(1 351)
Autres produits et charges financiers (b)	**3 579**	**1 519**	**807**
RÉSULTAT FINANCIER (a+b)	**(7 997)**	**(13 361)**	**(18 324)**

Les frais financiers nets sont réduits de 4,1 M€ grâce à la baisse significative des taux de référence du marché, qui a persisté au cours de l'exercice 2012, et de l'amortissement de la dette bancaire.

Dans cet environnement de taux pénalisant pour les placements, la société est néanmoins parvenue à augmenter le montant de ses produits de placement.

Concernant la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie : la société ayant opté pour une comptabilité de couverture, comme décrit en note 2 au paragraphe « Instruments financiers dérivés », la variation de la part efficace des instruments est enregistrée en capitaux propres (résultat global), soit -1 636 K€ (net d'impôts différés) au 31/10/2012 *(cf. note 14)*, et la variation de la part inefficace des instruments est enregistrée en résultat, sous les rubriques Résultat financier et impôts sur les bénéfices pour l'impôt différé rattaché (respectivement 2 195 K€ et -732 K€ au 31/10/2012).

NOTE 27. COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE FLUX

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont représenté pour l'exercice 2012 une ressource nette de 58,1 M€ en légère progression par rapport à 2011, avec toutefois une structure différente :

- la capacité d'autofinancement avant variation du BFR, intérêts financiers et impôts décaissés, est impactée par la baisse de rentabilité connue en 2012 et atteint 69,5 M€ contre 80,9 M€ l'exercice précédent ;
- la variation du besoin en fonds de roulement, déjà favorable pour 6,3 M€ en 2011, est une ressource de 10,3 M€ en 2012, principalement liée à l'évolution au passif des postes Fournisseurs (+8,6 M€) et Autres créditeurs (+2,9 M€) ;
- les intérêts versés sont en réduction de -3,9 M€ ;
- de même que les impôts payés qui sont en réduction de -4,2 M€, dont -4,6 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements représentent un emploi de trésorerie de -37,0 M€, en sensible augmentation par rapport à celui de 2011 (-26,5 M€), en raison notamment du flux de décaissement relatif à la construction du Pasino de La Grande-Motte (-14,2 M€ sur l'exercice 2012 contre -1,0 sur l'exercice 2011), établissement qui a ouvert ses portes le 10 juillet 2012.

Les flux d'investissements 2012 comprennent principalement un flux d'acquisition d'immobilisations corporelles de -33,6 M€ qui se compose, outre la construction du Pasino de La Grande-Motte, des investissements en maintenance, rénovation et matériel, relatifs à l'ensemble des sociétés du Groupe.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Ce flux représente un emploi de trésorerie de -26,4 M€ en 2012, contre un emploi de -7,6 M€ en 2011, exercice qui avait enregistré la double augmentation de capital réalisée courant mai 2011 (apport de trésorerie de 30,6 M€).

Les flux 2012 comprennent principalement :

- le remboursement des dettes bancaires à hauteur de -23,6 M€, dont -21,9 M€ au titre du crédit syndiqué ;
- les dividendes versés aux minoritaires pour -9,9 M€ ;
- l'encaissement d'un dépôt de garantie de 8,0 M€ lié au compromis de vente du Golf de Divonne.

Le cumul de ces flux et l'incidence de la variation des taux de change, négative pour -0,7 M€, se traduisent sur l'exercice par une diminution de trésorerie de -5,9 M€.

NOTE 28. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010 RETRAITÉ
Résultat avant impôt	1 140	15 581	(41 359)
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	(6 706)	(6 787)	(9 226)
Charge d'impôts différés	830	(3 467)	4 661
Charge impôts CVAE	(3 873)	(3 273)	(6 426)
Charge totale d'impôt	**(9 749)**	**(13 527)**	**(10 991)**
Charge totale d'impôts, hors charge d'impôts CVAE	(5 876)	(10 254)	(4 565)
Taux effectif d'imposition (*)	**515,53 %**	**65,81 %**	**-11,04 %**

() Hors impôts de CVAE.*

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Résultat taxable au taux courant	**1 140**	**15 581**	**(41 359)**
Taux courant d'imposition France	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	**(380)**	**(5 194)**	**13 785**
Différences temporaires	234	(293)	1 892
Différences permanentes	12 686	14 774	10 444
Incidences des opérations de consolidation	(4 114)	(9 421)	(9 237)
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	(29 328)	(23 619)	(32 881)
Incidence de l'intégration fiscale	14 387	14 980	16 565
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	(3 810)	(2 323)	(11 783)
Utilisation de reports déficitaires non constatés	4 102	971	6 706
Crédit impôt et autres	346	(128)	(57)
Charge d'impôt du Groupe (*)	**(5 876)**	**(10 254)**	**(4 565)**
Résultat consolidé avant impôts	**1 140**	**15 581**	**(41 359)**
Taux apparent d'imposition du Groupe	**515,53 %**	**65,81 %**	**(11,04) %**

() La charge d'impôt du Groupe sur les exercices 31 octobre 2012 et 2011, dans la justification de la preuve d'impôt ne tient pas compte du retraitement de CVAE (cf. note 2).*

En France, Groupe Partouche SA a constitué un pôle d'intégration fiscale qui comprend les sociétés suivantes :

- (Groupe Partouche SA, Baratem, CDTH, Cannes Balnéaires, Casino d'Évaux-les-Bains, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de La Grande-Motte, Casino de Palavas, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de Saint-Amand, Casino du Touquet - Les Quatre Saisons, Casino Le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie européenne de casinos, Développement baie de Kernic, Casino de Bourbon Lancy, Eden Beach Casino, Grand casino de Bandol, Grands Hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de casino, SACBM, Sathel, Sek, Société du Casino d'Arcachon, Sociéré de brasserie et casino Les Flots Bleus, Holding Garden Pinède, SARL Aquabella, Casino Palm Beach, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix-en-Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Casino Val-André, Sinoca, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, STTH Divonne, Société du Grand Casino d'Annemasse, SCI de l'Arve, Société Casino Hauteville-Lompnes, Hôtel International de Lyon et Grand Casino de Lyon, Partouche Spectacles & Événements, Casino de Cabourg, SCI Vittel et Contrexéville, Partouche Immobilier, Partouche Technologies, Partouche Tournois, Partouche Interactive, Casino du Palais de la Méditerranée, Société d'exploitation du Casino de Divonne, Partouche Gaming France, Casino de la Tremblade (*), SA Cannosta (*).

() Sociétés entrées dans le périmètre d'intégration fiscale de Groupe Partouche SA au 1er novembre 2011*

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Impôts différés actifs	2 368	2 379	4 639
Impôts différés passifs	(32 653)	(34 356)	(33 911)
Impôts différés nets	**(30 285)**	**(31 977)**	**(29 272)**

IMPACT DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année. Dans la mesure où le montant de la valeur ajoutée est un montant net de produits et de charges, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. En conséquence, le montant de la charge relative à la CVAE est présenté à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2011, sur la ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les comptes 2010 présentés en référence ont été retraités à des fins de comparabilité.

DÉFICITS REPORTABLES

Les impôts différés actifs liés aux déficits reportables sont reconnus et activés uniquement lorsque le caractère recouvrable de ces déficits a été déterminé.

Au 31 octobre 2012, le montant total de l'impôt relatif aux déficits reportables non activés s'élève à 32,2 M€ (cumul sociétés françaises).

Au 31 octobre 2012, les actifs d'impôts différés comptabilisés, relatifs à l'activation de reports déficitaires s'élèvent à 4,9 M€, et concernent le pôle d'intégration fiscal Groupe Partouche SA à hauteur de 4,7 M€ (activation en 2011 du déficit d'intégration fiscale 2011).

Le déficit d'intégration fiscale 2012 n'a pas donné lieu à comptabilisation de nouveaux impôts différés actifs.

Pour apprécier le maintien dans les comptes consolidés au 31 octobre 2012 de cet actif d'impôt différé, le Groupe a procédé à une projection des bénéfices imposables futurs des sociétés du pôle d'intégration fiscale sur la base du budget prévisionnel 2013.

Les données prévisionnelles prises en compte dans cette analyse sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés : elles proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis sous la responsabilité de la direction générale du Groupe.

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	DÉFICIT REPORTABLE TOTAL	DÉFICIT REPORTABLE AYANT DONNÉ LIEU À ACTIVATION	QUOTITÉ IMPUTABLE MOINS UN AN	QUOTITÉ IMPUTABLE PLUS D'UN AN
Pôle d'intégration fiscale Groupe Partouche	20,4	14,2	3,6	10,6
Intérêt de sous-capitalisation pôle intégration fiscale	1,2	-	1,2	-

NOTE 29. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Engagements donnés au 31 octobre 2012 :

EN MILLIERS D'EUROS	2012	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2011	2010
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Engagements liés au programme d'investissement des Pasinos : Pasino de La Grande-Motte	0	-	-	-	9 511	0
TOTAL	**0**	**-**	**-**	**-**	**9 511**	**0**

Engagements reçus au 31 octobre 2012 :

EN MILLIERS D'EUROS	2012	2011	2010
Engagements reçus sur marché	655	188	0
TOTAL	**655**	**188**	**0**

Les engagements déclarés ici concernent le Pasino de La Grande-Motte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

Engagements donnés au 31 octobre 2012 :

EN MILLIERS D'EUROS	2012	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2011	2010
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	246 749	36 521	210 228	-	270 159	298 399
Obligations en matière de location-financement (autres que crédit bail)	716	370	346	-	270	476
TOTAL	**247 465**	**36 891**	**210 574**	**-**	**270 429**	**298 875**

Engagements reçus au 31 octobre 2012 :

EN MILLIERS D'EUROS	2012	2011	2010
Autres engagements	4 850	4 400	4 400
TOTAL	**4 850**	**4 400**	**4 400**

Les engagements reçus pour 4 400 K€ sont relatifs au solde de la dette de la Société française de casinos pour 3 400 K€ et de la dette de la société du Casino de Saint-Honoré-les-Bains pour 1 000 K€. Le Casino de La Grande-Motte a reçu 450 K€ de caution dans le cadre de la promesse de vente de son ancien site d'exploitation *(cf. note 31 « Activités en cours de cession »)*.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Engagements donnés au 31 octobre 2012 :

EN MILLIERS D'EUROS	2012	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2011	2010
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	60 566	7 705	21 174	31 687	62 051	62 565
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 406	-	1 406	-	1 406	1 406
Autres obligations (Avals et cautions)	8 090	-	8 090	-	8 129	8 114
Traites et effets émis	179	179	-	-	352	707
Garantie de passif	-	-	-	-	-	-
Autres engagements financiers	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	42 788	7 635	19 030	16 123	42 449	34 559
TOTAL	**113 029**	**15 519**	**49 700**	**47 810**	**114 387**	**107 351**

Engagements reçus au 31 octobre 2012 :

EN MILLIERS D'EUROS	2012	2011	2010
Avals et cautions	275	275	275
Garantie de passif	-	-	-
TOTAL	**275**	**275**	**275**

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan.

NOTE 30. PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le montant consolidé global des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et de surveillance de Groupe Partouche SA s'établit à 1 974 045 euros et aucun jeton de présence n'a été perçu par les membres du conseil de surveillance. Ces éléments de rémunérations constituent uniquement des avantages à court terme.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Conventions avec la Financière Partouche SA

Groupe Partouche SA loue à Financière Partouche SA les locaux de son siège social. Le loyer, charges et taxes incluses, a été de 298 080 euros pour l'exercice 2011-2012.

Groupe Partouche SA bénéficie d'une avance d'actionnaire de Financière Partouche SA 100 millions d'euros qui, du fait de l'augmentation de capital réalisée le 13 août 2010, a été réduite de 74 591 686 euros. Le solde, depuis cette date, s'élève à 25 408 314 €. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor plus 2 %, soit, au titre de l'exercice 2011-2012, une charge d'intérêts financiers de 768 185 euros.

Groupe Partouche a un compte courant créditeur avec la Financière Partouche de 5 918 894 euros au 31 octobre 2012 qui a généré une charge d'intérêts de 49 102 euros en 2012.

Accord d'investissement conclu avec la SA Financière Partouche et Butler Capital Partners (BCP)

Pour mémoire, un accord d'investissement a été conclu le 19 avril 2011 afin de définir les modalités d'entrée de BCP dans le capital de la société, en concertation avec l'actionnaire majoritaire la SA Financière Partouche. Cet accord a abouti à la réalisation en mai 2011 de deux opérations d'augmentation de capital décrites en note 14.

Conventions avec la société Shal & Co

La société Shal & Co, que contrôle et préside M. Hubert Benhamou, apporte son concours dans la gestion des activités du Groupe Partouche pour certains de ses casinos. La rémunération perçue à ce titre pour l'exercice 2011-2012 a été de 500 333 €.

Conventions avec la société Ispar Holding SA

Ispar Holding SA est une société contrôlée et présidée par M. Isidore Partouche, qui apporte une prestation d'assistance et de conseil aux casinos suisses. Au titre de l'exercice 2011-2012, les charges comptabilisées au titre de la rémunération d'Ispar Holding SA par les casinos de Crans-Montana et de Meyrin s'élèvent respectivement à 74 K€ et 165 K€.

Une indemnité d'immobilisation a été versée par Ispar Holding SA à STTH Casino de Divonne. Ce montant a été enregistré en dettes financières courantes au passif du bilan consolidé au 31 octobre 2012 sous le poste « Dépôts et cautionnements » ; comme exposé en note 17, la trésorerie reçue en contrepartie a été considérée comme non disponible.

Autres

Les autres opérations intervenues au cours de l'exercice 2011-2012 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

NOTE 31. ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

Groupe Partouche a signé en septembre 2012 une promesse de vente sous conditions suspensives pour les actifs immobiliers relatifs à l'ancien Casino de La Grande-Motte, entraînant la comptabilisation au 31 octobre 2012 des actifs concernés comme destinés à être cédés au bilan consolidé.

Au titre de l'exercice précédent, Groupe Partouche, postérieurement à la clôture 2011, cédait le Cinéma Elysée Palace de Vichy.

Au titre de l'exercice 2010, Groupe Partouche, postérieurement à la clôture, a cédé deux sociétés : le Casino de Saint-Nectaire et Casino Sluis (Pays-Bas).

BILAN ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Actifs non courants	4 500	2 728	966
Casino de la Grande Motte	4 500	-	-
Cinéma de Vichy	-	2 728	-
Saint-Nectaire	-	-	673
Sluis	-	-	292
Actifs courants	-	40	278
Cinéma de Vichy	-	40	-
Saint-Nectaire	-	-	53
Sluis	-	-	226
Total Actifs destinés à être cédés	**4 500**	**2 768**	**1 245**

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Passifs non courants	-	2 008	416
Cinéma de Vichy	-	2 008	
Saint-Nectaire	-	-	136
Sluis	-	-	280
Passifs courants	-	652	490
Cinéma de Vichy	-	652	
Saint-Nectaire	-	-	265
Sluis	-	-	225
Total passifs destinés à être cédés	**-**	**2 660**	**907**

DÉTAIL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2010
Immobilisations incorporelles	-	-	360
Immobilisations corporelles	4 500	135	606
Autres actifs financiers non courants	-	48	-
Impôts différés	-	1	-
Autres actifs non courants	-	2 544	-
Actifs non courants	4 500	2 728	966

NOTE 32. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ ET OPÉRATIONS EN COURS

Comme annoncé en fin d'exercice 2012, dans le cadre de la réorientation stratégique de l'activité poker au sein du Groupe, l'activité du site de poker en ligne « www.partouche.fr » est en cours de restructuration. En Belgique, le pôle Interactive qui exploite le site « www.partouche.be » de jeux en ligne depuis 2012, a récemment noué des accords de partenariat avec les leaders mondiaux que sont WMS et Bwin.Party, et initié des accords de diffusion télé de jeux interactifs, dont les effets sont attendus dès 2013.

Dans un contexte économique difficile, le Groupe amplifie ses ajustements de charges dans tous les secteurs ; des économies nouvelles sont attendues, principalement dans les casinos et le pôle Interactive compte tenu entre autre de la réorganisation stratégique de l'activité poker.

Le désendettement sera poursuivi, avec l'aide de cessions d'actifs non opérationnels (bâtiments de Vichy et ancien site d'exploitation de La Grande-Motte) déjà sous compromis de vente pour 7,8 M€ en vue du paiement de l'échéance de 15 M€ de la tranche A du crédit syndiqué positionnée au 31 octobre 2013. La mise en place prochaine d'un crédit-bail immobilier pour 14,5 M€ sur l'immeuble du Pasino de La Grande-Motte se traduira par un remboursement anticipé à due concurrence du crédit syndiqué accompagné d'une baisse du coût de financement ; cette substitution de dette sera également étudiée pour le projet de la Ciotat.

Les investissements toujours sous contrôle, enregistreront en 2013 le démarrage de la construction du nouveau Pasino de La Ciotat.

NOTE 33. RISQUE DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être exposé aux risques de liquidité, de taux et de change. L'appréciation de l'exposition du Groupe à ces risques et leur gestion sont décrites aux chapitres 4.1.1 « Risque de liquidité », 4.1.2 « Risque de taux », et 4.1.3 « Risque de change ».

NOTE 34. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche :

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2012	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA GROUPE PARTOUCHE	France				Mère
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE					
CASINOS					
SA CASINO DE SAINT-AMAND	France	100	100	100	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100	100	100	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	France	61,9	61,9	61,9	IG
SA FORGES THERMAL	France	59,48	59,48	59,49	IG
SA CASINO ET BAINS MERS DE DIEPPE	France	100	100	100	IG
SA JEAN METZ	France	100	100	100	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,1	90,1	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,83	91,83	91,83	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	France	100	100	100	IG
SA NUMA	France	100	100	100	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	97,25	97,25	97	IG
PALM BEACH CASINO	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	99,9	99,9	99,9	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,9	98,9	98,9	IG
SA SATHEL	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,87	99,87	99,87	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,65	99,65	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,42	99,41	99,41	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,40	99,39	99,39	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,88	99,88	99,88	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100	100	100	IG
CASINO DE PORNIC	France	100	100	100	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,79	99,79	99,79	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2012	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CASINO D'ARCACHON	France	98,7	98,7	98,7	IG
CASINO DE SALIES DE BÉARN	France	100	100	100	IG
CASINO DE LA GRANDE-MOTTE	France	99,98	99,98	99,98	IG
CASINO DE GRÉOUX	France	100	100	100	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	France	-	-	100	IG
CASINO D'ÉVAUX-LES-BAINS	France	100	100	100	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	France	100	100	100	IG
CASINO D'OSTENDE	Belgique	99,98	99,98	99,98	IG
CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	99,99	99,99	99,99	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	France	89,7	89,7	89,7	IG
CASINO DE AGON COUTAINVILLE	France	89,56	89,56	89,41	IG
CASINO DE HYÈRES	France	99,9	99,9	99,9	IG
CASINO DE VAL-ANDRÉ	France	100	100	100	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97	97	97	IG
CASINO DE BANDOL	France	100	100	100	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	40	40	40	IG
SA LYDIA	France	-	97,30	97,6	IG
CASINO DU HAVRE	France	100	100	99,99	IG
CASINO DE LA TRINITÉ	France	100	100	100	IG
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANNÉE	France	100	100	100	IG
CASINO DE DIVONNE	France	98,7	98,7	98,7	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,92	99,91	99,89	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	France	100	100	100	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA	Suisse	57	57	57	IG
CASINO DE LA TREMBLADE	France	99,03	99,03	69,76	IG
CASINO DE DINANT	Belgique	100	100	100	IG
CASINO TABARKA	Tunisie	99,89	99,89	99,89	IG
HÔTELS					
SA ÉLYSÉE PALACE HOTEL	France	91,7	91,7	91,7	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	97,25	97,25	97	IG
SNC GARDEN BEACH HOTEL	France	99,66	99,66	99,66	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2012	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	99,79	IG
HÔTEL 3.14	France	99,99	99,99	99,99	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC	France	100	100	100	IG
HÔTEL COSMOS	France	100	100	100	IG
SARL SINOCA	France	100	100	100	IG
PÔLE INTERACTIVE					
PARTOUCHE INTERACTIVE	France	95,99	95,99	95,99	IG
QUARISMA	France	91,26	91,26	91,26	IG
PARTOUCHE PRODUCTION	France	72,42	72,42	72,42	IG
PARTOUCHE TECHNOLOGIE	France	96	96	96	IG
PARTOUCHE IMAGE	France	72,44	72,44	72,44	IG
PARTOUCHE TOURNOIS	France	96	96	96	IG
WORLD SERIES OF BACKGAMON	Grande-Bretagne	96	96	96	IG
APPOLONIA FRANCE	France	67,2	67,2	67,2	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	Gibraltar	96	96	96	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	Gibraltar	96	96	96	IG
PARTOUCHE BETTING	Malte	96	96	96	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA	Malte	96	96	96	IG
PARTOUCHE GAMING FRANCE	France	96	96	96	IG
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE DIVONNE	France	96	96	96	IG
AUTRES					
SA CANNES BALNÉAIRES PALM BEACH	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA CHM	France	86,89	86,89	86,89	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINÈDE	France	100	100	100	IG
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	France	100	100	100	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	91,62	91,66	91,66	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	91,59	91,63	91,63	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97	97	97	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	99,99	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2012	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SA SIKB (*)	Belgique	-	-	100	IG
SARL SEK	France	99,87	99,87	99,87	IG
SCI EDEN BEACH CASINO	France	99,87	99,87	99,87	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,88	99,88	IG
CBAP Centre Balnéothérapie	France	99,99	99,99	99,99	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREX	France	100	100	100	IG
EUROPEENNE DE CASINO HOLDING	France	100	100	100	IG
BELCASINOS	Belgique	100	100	100	IG
CASINO CHAUDFONTAINE	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SCI GAFA	France	89,81	89,81	89,81	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	États-Unis	100	100	100	IG
SCI LES MOUETTES	France	100	100	100	IG
SCI LES JARRES	France	100	100	100	IG
HOLDING LUDICA	France	100	100	100	IG
GIE EUROP GESTION COMPANY	France	100	100	100	IG
SCI JMB	France	100	100	100	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	France	-	-	97,65	IG
VZW	Belgique	100	100	100	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHÂTEAU	France	71,76	71,76	71,76	IG
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	France	-	91,81	88,15	IG
CASINO SLUIS NV	Pays-Bas	-	-	59,94	IG
SCI DE L'ARVE	France	99,92	99,91	99,89	IG
SCI LA TREMBLADE	France	99,04	99,04	70,06	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER	France	100	100	100	IG
PARTOUCHE SPECTACLES & ÉVÈNEMENTS	France	100	100	100	IG
KIOUSK	France	99,99	99,99	99,99	IG
GROUPEMENT DE MOYEN DES CASINOS	France	100	100	100	IG
GIE IMCJC	France	100	100	100	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2012	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS	Belgique	19	19	19	IG
SIKB IMMO (*)	Belgique	100	100	-	IG
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
CASINOS					
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,85	17,85	17,85	ME
SA CASINO DE GRASSE ❖	France	-	49,74	49,74	ME en 2011 IP avant
AUTRES					
SCI DU CASINO DE GRASSE ❖	France	-	49,77	49,77	ME en 2011 IP avant

() Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, Groupe Partouche a procédé à une cession partielle d'actifs de la société SIKB (Belgique), cette opération s'est traduite par la cession de la société SIKB et la licence d'exploitation associée. Groupe Partouche ayant conservé les actifs au sein de la société SIKB Immo ainsi formée suite à l'opération.*

❖ *À l'issue de l'exercice, comme indiqué en note 3, les deux sociétés du Casino de Grasse sont déconsolidées. Elles étaient consolidées par mise en équivalence au 31 octobre 2011. Au 31 octobre 2010, ces deux sociétés étaient consolidées par intégration proportionnelle.*

20.2.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 2012

BILAN ACTIF (VALEURS NETTES) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	**2.1 / 2.2**			
Concessions, brevets, droit sim.		281	393	439
Fonds commercial		72 852	72 928	73 004
Avances et acomptes sur imm. incorp.		-	-	191
Immobilisations corporelles	**2.1 / 2.2**			
Terrains		7 289	67	67
Constructions		13 277	2 863	3 151
Installations techniques		8	11	-
Autres immobilisations corporelles		760	845	983
Immobilisations en cours		36	35	15
Avances et acomptes		-	-	-
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	535 408	544 430	538 161
Créances rattachées à des participations		595	-	-
Autres titres immobilisés	2.3	-	-	-
Prêts	2.5	44	37	50
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	184	176	161
Total actif immobilisé		**630 734**	**621 785**	**616 221**
ACTIF CIRCULANT				
Stock de marchandises		170	96	204
Avances et acomptes sur commandes		7	19	319
Clients et comptes rattachés	2.5	193	71	80
Autres créances	2.4 / 2.5	205 359	206 382	211 267
Valeurs mobilières placement		21 163	41 031	1 025
Disponibilités		3 845	1 221	19 676
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	2 968	2 139	1 595
Total actif circulant		**233 706**	**250 958**	**234 166**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à repartir sur plus. exerc.		-	687	1 436
Ecarts de conversion actif		139	235	222
TOTAL GÉNÉRAL		**864 579**	**873 665**	**852 046**

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010
Capital social ou individuel (dont versé : 193 631) (1)	2.13	193 631	193 631	163 640
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Écarts de réévaluation (2)		-	-	-
Réserve légale		8 778	8 619	8 619
Réserves réglementées (3)		-	-	-
Autres réserves		14 423	14 423	14 423
Report à nouveau		155 289	152 285	231 318
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		(10 375)	3 162	(79 033)
Capitaux propres	**2.12**	**416 030**	**426 405**	**393 252**
Provisions pour risques	2.4	218	313	301
Provisions pour charges	2.4	-	-	-
Provisions pour risques et charges		**218**	**313**	**301**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (5)	2.6	245 228	267 168	296 280
Emprunts et dettes financières divers	2.6	25 532	25 431	26 390
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	7 241	1 956	980
Dettes fiscales et sociales	2.6	3 171	2 858	2 892
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	80	80	80
Autres dettes	2.6	167 059	149 432	131 850
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	19	21	21
TOTAL (4)		**448 331**	**446 946**	**458 493**
Écarts de conversion passif		-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL		**864 579**	**873 665**	**852 046**
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		294	294	294
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)				
Écart de réévaluation libre				
Réserve de réévaluation (1976)				
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		208 426	177 083	277 499
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		-	-	3 197

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010
Ventes de marchandises		104	330	111
Production vendue services		13 880	13 981	14 293
Chiffre d'affaires net	2.14	**13 983**	**14 311**	**14 405**
Subvention d'exploitation		3	-	1
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (7)		763	592	457
Autres produits		-	-	-
Total produits d'exploitation (2)		**14 749**	**14 903**	**14 863**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douane)		242	232	272
Variation de stock (marchandises)		(74)	108	(161)
Autres achats et charges externes (6bis)		12 507	13 191	10 659
Impôts, taxes et versements assimilés		459	424	402
Salaires et traitements		4 074	3 670	3 469
Charges sociales		1 580	1 448	1 461
Dotations aux amortissements et prov. / Immobilisations		1 639	1 624	1 641
Dotations aux provisions / Actif circulant		63	19	46
Autres charges		1	1	3
Total charges d'exploitation		**20 491**	**20 717**	**17 793**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(5 742)**	**(5 814)**	**(2 930)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		34	29	31
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-	-
Produits financiers de participation (5)	2.16	31 215	32 290	26 991
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		-	-	1
Autres intérêts et produits assimilés (5)		3 833	7 432	10 365
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 819	1 473	3 286
Différences positives de change		-	35	1
Produits nets cession valeurs mobilières placement		5	78	4
Total produits financiers		**39 872**	**41 307**	**40 648**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières amortissements, provisions		41 572	24 084	70 311
Intérêts et charges assimilés (6)		16 455	21 861	61 341
Différences négatives de change		19	3	21
Total charges financières		**58 046**	**45 948**	**131 673**
RÉSULTAT FINANCIER		**(18 174)**	**(4 641)**	**(91 025)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**(23 883)**	**(10 425)**	**(93 924)**

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2012	2011	2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3	162	35
Produits exceptionnels sur opérations en capital		233	692	235
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-	-
Total produits exceptionnels		**236**	**854**	**270**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2	67	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 113	275	225
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		-	1 904	1 700
Total charges exceptionnelles		**1 115**	**2 246**	**1 945**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.17	**(879)**	**(1 392)**	**(1 675)**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2.18	(14 387)	(14 980)	(16 565)
Total des produits		**54 890**	**57 093**	**55 812**
Total des charges		**65 265**	**53 931**	**134 845**
BÉNÉFICE OU PERTE		**(10 375)**	**3 162**	**(79 033)**
(2) Dont produits de locations immobilières		685	582	582
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		2	162	35
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieures		-	12	20
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		33 924	38 824	37 046
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		2 607	4 350	42 961
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		40	28	16
(7) Dont transfert de charges		763	585	457

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2012 dont le total est de 864 579 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 54 890 K€ et dégageant un résultat déficitaire de 10 375 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2012.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

- Groupe Partouche a confié, courant mai, à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Amafi et approuvé par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011. Ce contrat a pour objet l'animation des titres de la société Groupe Partouche (code ISIN FR0000053548 – Mnémonique PARP) sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris ;
- Acquisition, le 1er août 2012, des murs de l'hôtel 3.14 auprès de notre filiale la société immobilière Cannosta pour une valeur de 18,03 M€ frais de notaire inclus.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le règlement CRC 2002.10 ;
- le nouveau PCG 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (Règlement n° 9903) ;
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- le décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Pour rappel, la société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- Structure : 51 %
- Fluides : 24 %
- Aménagements : 25 %

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

CONSTRUCTIONS :	LINÉAIRE	20 À 50 ANS
INSTALLATIONS, MATÉRIEL :	LINÉAIRE	3 À 8 ANS
INSTALLATIONS, AGENCEMENTS :	LINÉAIRE	5 À 10 ANS
MATÉRIEL MANIFESTATION :	LINÉAIRE	3 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT :	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE :	LINÉAIRE	2 À 5 ANS

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...) ;
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité ;
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

Les titres apportés, lors de la transmission universelle du patrimoine de la SA Groupe de Divonne, ont été repris à leurs valeurs comptables.

1.4 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en euros précédemment comptabilisés sont constatées en « écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6 TRÉSORERIE

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

La restructuration opérée en fin d'exercice 2009 portant sur un rééchelonnement des remboursements de la dette –et non sur la génération d'un nouvel emprunt–, le choix comptable pris initialement, lors de l'émission de l'emprunt, n'a pas été modifié.

Le compte « Charges à répartir » est soldé sur cet exercice.

1.8 DIVIDENDES

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

2.1 NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	
		RÉÉVALUATION EN COURS D'EXERCICE	ACQUISITION, CRÉATION, VIRT POSTE À POSTE
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	**76 099**		**173**
Terrains	67		7 222
Constructions sur sol propre	2 145		8 105
Constructions sur sol d'autrui	2 239		-
Installations générales agencements constructions	2 031		2 702
Installations techniques matériel outillage industriel	13		-
Autres installations agencements aménagements	1 237		29
Matériel de transport	205		-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	412		80
Immobilisations corporelles en cours	35		1
Avances et acomptes	-		-
Total immobilisations corporelles	**8 382**		**18 139**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉGALE VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
	PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	PAR CESSION OU MISE H.S		
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**76 272**	**-**
Terrains	-	-	7 289	-
Constructions sur sol propre	-	-	10 250	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	4 732	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	-	13	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	1 266	-
Matériel de transport	-	-	205	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	492	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	36	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**-**	**-**	**26 521**	**-**

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

L'augmentation des immobilisations corporelles se justifie essentiellement par l'acquisition, auprès de notre filiale Cannosta des murs de l'hôtel 3.14 pour un montant de 18,03 M€ frais de notaire inclus.

2.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	DÉBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	FIN EXERCICE
Frais établissements, recherche	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**2 778**	**361**		**3 140**
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	804	132	-	936
Constructions sur sol d'autrui	1 380	112	-	1 492
Installations agencements des constructions	1 367	149	-	1 516
Installations techniques matériel outillage industriel	1	3	-	4
Autres installations agencements aménagements	506	119	-	625
Matériel de transport	204	1	-	205
Matériel de bureau, informatique, mobilier	298	75	-	373
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL	**4 561**	**590**	**-**	**5 151**
TOTAL GÉNÉRAL	**7 339**	**952**	**-**	**8 290**

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 952 K€.
La dotation pour charges à répartir, s'élève quant à elle, à 687 K€.

La somme de ces deux dotations est égale à 1 639 K€ *(cf. ligne « Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations » du compte de résultat).*

2.3 NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION, VIR. POSTE\POSTE
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	606 524	6 867
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	212	23
TOTAL	**606 736**	**6 890**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	DIMINUTIONS PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	DIMINUTIONS PAR CESSION ET MISE HS	VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉG. VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	2	-	613 389	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	2	5	228	-
TOTAL	**4**	**5**	**613 617**	**-**

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

L'augmentation du poste « Autres participations » se justifie :

- par la recapitalisation, par incorporation de créances, de nos filiales, le Grand Gasino du Havre et le Casino de la Trinité, pour un montant global de 6 200 K€ et par une prise de participation au sein de la SARL Sud Concerts pour 70,5 K€ ;
- par une créance rattachée à des participations de 595 K€ émanant du solde des dividendes restant à payer, au plus tard le 30 décembre 2012, par notre filiale SA Forges Thermal.

2.4 ÉTAT DES PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION DOTATIONS	DIMINUTION REPRISE UTILISABLE	FIN EXERCICE
Provisions				
Pour litiges	79	-	-	79
Pour pertes change	235	139	235	139
Pour impôts	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	**313**	**139**	**235**	**218**
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres de participation	62 094	15 291	-	77 386
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur comptes clients	107	8	-	115
Autres provisions pour dépréciation	122 893	26 197	4 584	144 506
TOTAL	**185 095**	**41 496**	**4 584**	**222 007**
TOTAL GÉNÉRAL	**185 408**	**41 635**	**4 819**	**222 225**
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation		63	-	
Dotations et reprises financières		41 572	4 819	
Dotations et reprises exceptionnelles		-	-	
Mouvements par poste de bilan suite à la TUP		-	-	
Dépréciation titres mis équivalence		-	-	

La provision pour litiges de 79 K€ provient de la TUP de la SARL Thermes de Vittel réalisée sur l'exercice 2007/2008. Il s'agit d'un litige opposant cette dernière avec la CPAM des Vosges.

Les provisions sur titres de participation concernent des filiales dont la situation nette s'est dégradée sur l'exercice. Elles augmentent de 15 291 K€ sur l'exercice.

Le poste « Autres provisions pour dépréciation » concerne :

- Certaines créances en compte courant vis-à-vis de nos filiales sont provisionnées compte tenu de leur situation nette, corrigées, le cas échéant, en fonction de leurs valeurs d'inventaire *(cf. paragraphe 1.3)*. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 132 856 K€ ;
- Le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance Jatek provisionnée intégralement pour 770 K€. Ces provisions ont été constituées aux cours des exercices antérieurs ;
- Compte tenu d'une procédure de redressement judicaire d'un débiteur, sa créance a été antérieurement provisionnée pour 3 832 K€ intérêts compris ;
- Les actions auto contrôlées ont été provisionnées pour 25 K€ sur l'exercice ;
- Les reprises de provisions font suite d'une part aux recapitalisations, par incorporation de créances, réalisées sur l'exercice pour 3 571 K€, et d'autre part, à la cession de créance de Café Carmen pour 808 K€.

2.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Créances rattachées à des participations	595	595	-
Prêts	44	44	-
Autres immobilisations financières	184	184	-
Autres créances clients	308	308	-
Personnels comptes rattachés	1	1	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	-
Impôts sur bénéfices	4 323	54	4 269
TVA	1 598	1 598	-
Autres impôts	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	317 149	317 149	-
Débiteurs divers	26 630	23 427	3 203
Charges constatées d'avance	2 968	2 968	-
TOTAL GÉNÉRAL	**353 804**	**346 331**	**7 473**
Prêts accordés en cours d'exercice	14	-	-
Et remboursements obtenus en cours d'exercice	7	-	-

2.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	245 228	36 320	208 908	-
Emprunts et dettes financières divers	25 532	124	25 408	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 241	7 241	-	-
Personnel et comptes rattachés	515	515	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	318	318	-	-
État et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
- TVA	2 217	2 217	-	-
- Autres impôts	121	121	-	-
- Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80	80	-	-
Groupe et associés	166 796	161 207	5 589	-
Autres dettes	264	264	-	-
Produits constatés d'avance	19	19	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**448 331**	**208 426**	**239 905**	**-**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 940	-	-	-

2.7 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES (LIEN DE PARTICIPATION) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Actif immobilisé	
Participations	532 991
Créances rattachées à des participations	595
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	45
Autres créances	199 281
Charges constatées d'avance	4
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	25 532
Fournisseurs	116
Autres dettes	166 378
Produits constatés d'avance	19

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 PRODUITS À RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Intérêts courus	-
Autres immobilisations financières	**-**
Clients et comptes rattachés	**-**
État, produit à recevoir	**-**
Fournisseurs avoirs à recevoir	-
Produits à recevoir - Organismes sociaux	-
Produits à recevoir - Redevance siège	15 038
Produits à recevoir - Autres	465
Autres créances	**15 503**
Banques – Intérêts courus	**137**
Total	**15 639**

2.9 MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs comptes rattachés	3
Personnel - Congés payés et charges sociales	368
Dettes fiscales et sociales	143
Autres dettes	258
Intérêts courus sur découvert	-
TOTAL	**772**

2.10 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Charges d'exploitation constatées d'avance	2 968
Charges financières constatées d'avance	-
Total charges constatées d'avance	**2 968**

2.11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Produits constatés d'avance	19
Total produits constatés d'avance	**19**

2.12 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros au 31 octobre 2012

POSTES DE CAPITAUX	SOLDE 31/10/2011	AFFECTATION RÉSULTAT 2011	SOLDE APRÈS AFFECTATION	VARIATION EXERCICE	SOLDE 31/10/2012
Capital social	193 631		193 631		193 631
Prime émission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Écart de réévaluation	-		-		-
Réserve légale	8 619	158	8 778		8 778
Réserves réglementées	-		-		-
Autres réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	152 285	3 004	155 289		155 289
Résultat exercice	3 162	-3 162	-	-10 375	-10 375
Total situation nette	**426 405**	**-**	**426 405**	**-10 375**	**416 030**

2.13 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	À LA CLÔTURE	NOMBRE DE TITRES CRÉÉS PENDANT L'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	TOTAL
Actions ordinaires	96 815 591		2 €	193 631 182 €

19 166 actions sont détenues par la société depuis l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.
Aussi, au travers du contrat de liquidité mis en place, en mai 2012, avec la société Oddo Corporate Finance, 161 100 actions propres sont détenues au 31 octobre 2012. Ces actions propres figurent également en valeur mobilière de placement.
Le cours de bourse de l'action Groupe Partouche au 31 octobre 2012 s'élève à 0,89 euros.

2.14 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT FRANCE	MONTANT EXPORT	MONTANT TOTAL
Ventes de marchandises	104		104
Redevances Groupe	11 123	1 734	12 857
Locations	685		685
Divers	338		338
TOTAL	**12 250**	**1 734**	**13 983**

2.15 TRANSFERTS DE CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Diverses charges d'exploitation transférées	763
Total transfert de charges d'exploitation	**763**

2.16 PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Distribution de dividendes des filiales	31 214
TOTAL	**31 214**

2.17 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Pénalités et amendes	-	-
Cession de titres de participations	-	-
Cession de créances	1 028	221
Boni mali sur actions propres	19	7
Indemnités affaires et jugements divers	67	-
Divers charges et produits exceptionnels sur exercice	-	5
Divers charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	2
Dotation et reprise sur risque et charges exceptionnels	-	-
TOTAL	**1 115**	**236**

Une charge exceptionnelle liée à une cession de créance de 808 K€ est compensée par une reprise de provision financière de même montant *(cf. 2.4 « État des provisions »)*. Elle n'a donc aucun impact sur l'exercice.

2.18 RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	-23 883	14 085	-9 798
Résultat exceptionnel	-879	303	-577
Résultat comptable	**-24 762**	**14 387**	**-10 375**

Il est à préciser que Groupe Partouche SA est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante et une filiales.

2.19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements hors bilan liés aux filiales

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Avals et cautions	6 570
TOTAL	**6 570**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Engagements de retour à meilleure fortune	60 320
TOTAL	**60 320**

Engagements hors bilan liés au financement

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Dettes bancaires assorties de garantie	245 228
TOTAL	**245 228**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Autres engagements reçus	3 400
TOTAL	**3 400**

Engagements hors bilan liés à l'activité

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Avals et cautions	4 695
Indemnités départ en retraite	80
Contrat de location simple	2 523
Autres engagements donnés	**43**
TOTAL	**7 341**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Contrat de location simple	5 825
TOTAL	**5 825**

2.20 AUTRES INFORMATIONS

Un crédit syndiqué de 245 M€ constitue le seul emprunt bancaire du Groupe. Des aménagements ont été apportés le 25 janvier 2011 et le 19 décembre 2011 par avenants au contrat, mentionné dans le paragraphe 4.1.1 « Risques financiers – Risque de liquidité ». Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 euros ;
- Capital restant dû à la clôture : 245 228 000 euros ;
- Modalités de remboursement :

L'encours de capital restant dû est divisé en trois tranches ; le produit net des cessions d'actifs vient rembourser par anticipation prioritairement la tranche A, pour son échéance la plus proche.

L'échéancier de remboursement annuel à la clôture de l'exercice est le suivant :

ECHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TOTAL
31/10/2013	15 000 000	20 000 000	1 320 000	36 320 000
31/10/2014	25 000 000	20 000 000	-	45 000 000
31/10/2015	55 083 000	20 000 000	88 825 000	163 908 000
TOTAL	**95 083 000**	**60 000 000**	**90 145 000**	**245 228 000**

- **TAUX D'INTÉRÊTS**

Les taux d'intérêt annuels distingués par tranche sont les suivants :

Tranche A : taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque, égale à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros.

Tranche B : taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,0 % l'an.

Tranche C : taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,25 % l'an.

GARANTIES

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois.

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,9x au 31 octobre 2012
- 4x au 30 avril 2013
- 4x au 31 octobre 2013

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais Financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier Cash flow retraité / Service de la dette consolidé doit être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2012
- 1x au 30 avril 2013
- 1x au 31 octobre 2013

Cash flow retraité signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée et majorée de la trésorerie nette hors trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle.

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Service de la dette consolidé signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement du Groupe.

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 3,1x au 31 octobre 2012
- 3,1x au 30 avril 2013
- 3x au 31 octobre 2013

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette retraitée.

Endettement du Groupe signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie nette retraitée signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

2. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés, hors franchise exceptionnelle évoquée ci-dessous, s'élève à 30 M€.

3. Limite d'endettement

L'endettement du Groupe doit rester inférieur aux limites suivantes :

- 267 M€ au 31 octobre 2012
- 257 M€ au 30 avril 2013
- 231 M€ au 31 octobre 2013

Le non-respect des ratios financiers, des limites d'investissements ou d'endettement entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une part de 20 % est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la Tranche C puis sur la Tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent de la trésorerie nette retraitée, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche), au-delà d'un seuil de 15 000 000 € majoré :

- du montant non utilisé de l'apport investisseur (produit des deux augmentations de capital réalisées en mai 2011) ;
- du montant non utilisé d'une franchise exceptionnelle de 26 000 000 €, dans les conditions décrites ci-dessous :

Afin de permettre la réalisation du programme des Pasinos de La Grande-Motte et La Ciotat, une somme de 26 000 000 €, nommée franchise exceptionnelle, a été soustraite du méca-

nisme de reversement du cash flow excédentaire consolidé depuis l'exercice clos au 31 octobre 2010.

Pour les exercices 2011, 2012 et 2013 seul le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle est soustrait du cash flow excédentaire consolidé. Cette franchise exceptionnelle sera ramenée à zéro au 31 octobre 2014.

À la clôture de l'exercice 2012, le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle s'élève à 10,7 M€.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche et les intérêts qu'elle génère pour un total de 31,3 M€, envers Groupe Partouche SA, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003, l'avenant du 30 septembre 2005 et l'avenant du 31 décembre 2009.

2.21 EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE 2012	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	22
Employés	16
TOTAL	**38**

2.22 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Ces rémunérations s'élèvent à 1 418 977 euros et se décomposent comme suit :

- rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance : 624 200 € ;
- rémunérations allouées aux membres du directoire : 794 777 €.

Il n'a été alloué aux membres du conseil de surveillance aucun jeton de présence.

2.23 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24 INFORMATIONS DIVERSES

Le crédit syndiqué étant un crédit à taux variable, Groupe Partouche a couvert son risque par les couvertures suivantes :

En octobre 2011 a été souscrit un tunnel de 50 M€ à départ décalé au 31 juillet 2012 et à échéance 31 octobre 2014 pour se protéger des fluctuations de taux futures : les bornes sont de 0,99 % – 1,99 %.

Puis, au cours de l'exercice 2012, quatre swaps de taux ont été contractés :

- un premier de 40 M€ au départ 31 décembre 2011 et à une échéance 31 octobre 2013 à 1 % ;
- un deuxième de 30 M€ au départ 31 juillet 2012 à échéance 31 octobre 2015 à 1,35 % ;
- un troisième de 30 M€ départ 30 avril 2012 à échéance 31octobre 2013 à 0,60 % ;
- un dernier de 30 M€ départ 31 octobre 2013 à échéance 31 octobre 2014 à 0,90 %.

2.25 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2012	MONTANT
Impôt dû sur :	
- Charges déduites d'avance	-46
Impôt payé d'avance sur :	
- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	454
- Produits taxés à déduire ultérieurement	0
Situation fiscale différée nette	**408**


40

3 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2012

Information en milliers d'euros

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)	
FILIALES (PLUS DE 50 %)				
Cie EUROPÉENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	270 135	
HOLDING GARDEN PINÈDE	JUAN-LES-PINS	15 418	14 793	
HÔTEL COSMOS	CONTREXÉVILLE	50	(3 663)	
SOC EXPLOIT° CASINO ET HÔTELS CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	75	(1 062)	
SOCIETE DU CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX	ST-AMAND-LES-EAUX	17 786	23 900	
SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	640	
GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER	LA TRINITÉ-SUR-MER	38	39	
GRAND CASINO DE BEAULIEU (société en liquidation judiciaire)	BEAULIEU	0	0	
JEAN METZ	BERCK-SUR-MER	80	431	
NUMA	BOULOGNE-SUR-MER	80	849	
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	958	
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	50	133	
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	438	
SCI LES THERMES	AIX-EN-PROVENCE	150	(342)	
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	158	
SOCIETE CANNES BALNÉAIRE	CANNES	2 551	(57 597)	
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BRUXELLES	144	(30 943)	
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	15 479	
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	1 446	
SA LYDIA INVEST (SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION JUDICIAIRE)	LE BARCARÈS	0	0	
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARÈS	2	192	
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	5 626	
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	1 104	
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(14 107)	
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(859)	
ÉLYSÉE PALACE HOTEL	VICHY	40	(928)	
Soc CHEMINS FER ET HÔTELS MONTAGNE PYRÉNÉES	VICHY	701	1 172	
CASINO DE LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	39	(230)	
FORGES THERMAL	FORGES-LES-EAUX	15 600	37 895	
TTH DIVONNE	DIVONNE-LES-BAINS	2 442	8 377	

	% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
	100,00 %	0	316 504	316 504	0	-	0	6 296
	100,00 %	0	336	336	3 837	-	0	111
	100,00 %	0	50	0	3 934	-	1 761	(456)
	100,00 %	0	6 833	2 106	1 304	-	2 314	(457)
	100,00 %	3 023	18 371	18 371	9 535	-	22 615	2 658
	100,00 %	0	2 769	2 769	1 258	-	5 007	116
	100,00 %	0	4 476	0	3 096	-	1 775	(779)
	100,00 %	0	152	0	8 276	-	-	-
	100,00 %	445	3 025	3 025	0	-	3 977	342
	100,00 %	350	3 458	3 458	44	-	4 532	347
	100,00 %	0	4 611	4 611	0	-	5 862	176
	100,00 %	110	50	50	903	-	324	79
	100,00 %	0	6 450	6 450	13 300	-	10 803	(671)
	99,99 %	0	0	0	3 759	-	1 398	582
	99,99 %	0	534	534	0	-	73	28
	99,99 %	0	48 424	0	61 182	-	969	(11 677)
	99,90 %	0	153	0	39 323	-	0	(741)
	99,87 %	15 100	93 520	93 520	14 154	-	27 347	7 936
	99,53 %	463	5 593	5 593	488	-	3 499	302
	97,30 %	0	444	0	11 556	-	0	0
	97,00 %	0	2 023	0	0	-	0	1
	97,25 %	3 112	4 207	4 207	10 589	-	13 885	3 759
	90,10 %	360	4 668	4 668	0	-	4 021	373
	79,93 %	0	371	0	15 242	-	3 195	(1 019)
	79,76 %	0	1 308	1 308	4 339	-	0	(45)
	79,80 %	0	1 240	0	616	-	0	(68)
	76,63 %	0	602	602	0	-	50	262
	99,03 %	0	1 178	0	0	-	1 616	(252)
	59,48 %	2 852	11 572	11 572	0	-	23 250	810
	98,70 %	542	25 075	25 075	0	-	25 732	2 307

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)	
CASINO D'ANNEMASSE – SGCA	ANNEMASSE	200	4 052	
CASINO DE CRANS-MONTANA	CRANS-MONTANA (SUISSE)	4 140	9 317	
CASINO D'HAUTEVILLE LOMPNES – SCHL	HAUTEVILLE-LOMPNES	60	(882)	
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	370	(13 166)	
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	12 000	12 203	
PARTOUCHE SPECTACLES & ÉVÉNEMENTS	PARIS	37	(1 423)	
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES-LES-EAUX	8	(221)	
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)				
SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX-EN-PROVENCE	2 160	18 235	
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC	
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC	
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS-LES-FLOTS	8	(157)	
CASINO DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	210	8 047	
GREAT EASTERN QUAYS CASINO LTD	LONDRES (GB)	N.C	N.C	
SUD CONCERTS	MARSEILLE	61	31	
AUTRES TITRES				
CASINO DE PALAVAS	PALAVAS-LES-FLOTS	330	1 163	
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	1 854	
EDEN BEACH CASINO	JUAN-LES-PINS	1 056	9 678	
SCI TREMBLADE	LA TREMBLADE	1	89	
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	N.C	
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON COUTAINVILLE	51	8 133	
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	972	
SOCIETE THERMALE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS	PLOMBIÈRES-LES-BAINS	38	NC	
CASINO LE LION BLANC	ST-GALMIER	240	1 391	
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	1 030	
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 816	
CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANÉE	NICE	281	(2 960)	
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	LA ROCHE-POSAY	177	37 962	
SCI DE L'ARVE	ANNEMASSE	381	1 495	

() Capitaux propres : ils comprennent le capital social, les réserves et report à nouveau, le résultat de l'exercice ainsi que les subventions d'investissement et les provisions réglementées.*

	% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
	99,91 %	1 399	10 389	10 389	0	-	12 048	2 630
	57,00 %	2 845	1 857	1 857	8	-	12 054	4 100
	100,00 %	0	4 350	0	2 542	-	1 910	(657)
	96,00 %	0	9 706	0	42 968	-	0	(9 193)
	100,00 %	0	12 600	12 600	18 124	-	1 043	283
	100,00 %	0	37	0	1 522	-	62	(265)
	100,00 %	0	8	0	243	-	145	(52)
	38,63 %	522	2 780	2 780	0	-	28 014	476
	33,00 %	-	13	13	50	-	NC	NC
	25,00 %	-	46	0	-	-	NC	NC
	10,00 %	-	122	122	202	-	219	184
	18,00 %	-	2 224	2 224	0	-	7 203	424
	15,00 %	-	0	0	463	-	NC	NC
	39,83 %		71	71	306	-	8 415	575
	9,09 %	65	183	183	0	-	6 502	369
	1,91 %	25	73	73	0	-	6 599	853
	1,44 %	0	155	155	2 006	-	7 058	(2 090)
	1,00 %	0	0	0	2 383	-	306	98
	0,61 %	0	181	181	0	-	N.C	NC
	0,05 %	0	2	2	4	-	2 693	269
	0,03 %	0	1	1	0	-	3 067	(334)
	0,00 %	-	2	0	0	-	NC	NC
	0,16 %	2	0	0	0	-	6 157	1 020
	0,02 %	0	0	0	0	-	3 549	408
	0,00 %	0	0	0	0	-	2 822	338
	0,03 %	0	0	0	1 867	-	8 586	(1 632)
	0,00 %	0	0	0	0	-	8 320	2 311
	0,04 %	0	0	0	0	-	900	407

4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SIHB société absorbée par Compagnie fermière des eaux (devenue Groupe Partouche)

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/1993

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

TERRAINS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Falaise	1	-	(1)

PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION	NOMBRE DE TITRES	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
SA CASINO DES 4 SAISONS 26 rue St-Jean 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Boulevard Edouard Baudouin 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	-150
SA FORGES THERMAL Avenue des Sources 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Avenue du Général de Gaulle 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37 rue Félix Adam 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Boulevard de Verdun 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL 200 avenue du Casino 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59 rue Royale 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
SOUS-TOTAL		**16 131**	**58 794**	**42 663**

CRÉANCES

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
JATEK	778	778	-

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)

CONSTRUCTIONS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Cave Granville	0	1	1
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-total	**19**	**77**	**58**
TOTAL	**16 929**	**59 649**	**42 720**

() La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

4 BIS - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SA Groupe de Divonne
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Nature de l'opération : Transmission universelle de patrimoine

Date de réalisation de l'opération : 02/11/2007

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	VALEUR FISCALE	VALEUR COMPTABLE	SOULTE REÇUE	SOULTE IMPOSÉE	VALEUR ÉCHANGE OU D'APPORT
Fonds commercial		71 719			71 719
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	40 368	40 347			40 347
Autres immobilisations financières - Prêt de titres	15	15			15

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	DURÉE DE LA PÉRIODE POUR LA RÉINTÉGRATION	MONTANT NET DES PV RÉALISÉES	MONTANT ANTÉRIEUREMENT RÉINTÉGRÉ	MONTANT RAPPORTÉ AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	MONTANT RESTANT À RÉINTÉGRER
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation			NÉANT		
Constructions					
Installations tech., mat. et out. industriel.					
Autres immobilisations corporelles					

5 – RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIMÉ EN EUROS)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2010 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2011 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2012 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	86 194 836	86 194 836	163 640 414	193 631 182	193 631 182
Nombre des actions ordinaires existantes	43 097 418	43 097 418	81 820 207	96 815 591	96 815 591
Nombre des actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
(Sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par convention d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
II- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 811 850	13 670 179	14 404 586	14 310 681	13 983 338
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 122 471	6 409 212	-25 186 673	14 333 847	13 692 936
Impôt sur les bénéfices	-14 858 226	-19 188 997	-16 565 318	-14 979 568	-14 387 356
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provisions	21 895 836	26 464 308	70 411 732	26 151 335	38 455 197
Résultat net	22 084 860	-866 100	-79 033 087	3 162 080	-10 374 906
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III- RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.02	0.59	-0.11	0.30	0.29
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0.51	-0.02	-0.97	0.03	-0.11
Dividendes attribués à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IV- PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	45	46	47	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 989 574	3 261 394	3 468 842	3 669 742	4 073 799
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 551 827	1 331 574	1 461 183	1 447 761	1 580 300

20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 DÉCLARATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés *(paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe »)*. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les principales hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Paris, le 26 février 2013

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous

estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Paris, le 26 février 2013

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

20.3.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Il n'existe pas d'autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes autres que celles citées dans leurs rapports présentés ci-dessus *(chapitre 20.3.1)*.

20.3.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Groupe Partouche a publié le 20 février 2013 l'information financière du premier trimestre de l'exercice en cours reproduit au chapitre 12. Cette information financière de source interne n'a pas été vérifiée par les contrôleurs légaux.

20.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

EXERCICE POUR LEQUEL LE DIVIDENDE EST VERSÉ CLOS LE 31 OCTOBRE	DIVIDENDE NET PAR ACTION (EN EUROS)	IMPÔT DÉJÀ PAYÉ AU TRÉSOR (AVOIR FISCAL)	REVENU GLOBAL
2007	-	-	-
2008	-	-	-
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au service des domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2012, aucun dividende n'est proposé.

Groupe Partouche ne distribue pas de dividendes depuis de nombreux exercices, priorité étant donnée au remboursement de la dette bancaire contractée à l'occasion d'opérations de croissance externe (Compagnie européenne de casinos en 2002 et Groupe de Divonne en 2005). L'accord intervenu en octobre 2009 avec le pool bancaire du crédit syndiqué s'est accompagné dans le cadre d'un avenant à la convention de subordination, d'un engagement de Groupe Partouche de ne pas voter de distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement du crédit, soit jusqu'au 31 octobre 2015.

20.5 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

cf. note 2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe des notes annexes aux comptes consolidés ».
cf. note 16 « Autres provisions courantes et non courantes » des notes annexes aux comptes consolidés.

OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Un litige donne lieu à une provision comptable lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

LITIGES

▸ Un litige datant d'avril 2000 résulte de l'inexécution par M. Jean Rouch d'une convention de vente des actifs de la SA Riviera à Cannes en août 1999. M. Jean Rouch s'est déclaré débiteur et Groupe Partouche poursuit l'exécution de cet engagement. La créance de 6 860 K€ est provisionnée intégralement. La cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné, en date du 31 janvier 2013, M. Rouch à payer à Groupe Partouche la somme de 6 860 705,78 € avec intérêts à compter du 16 mai 2007. Groupe Partouche va tenter d'obtenir l'exécution forcée de cette décision qui lui donne pleine satisfaction.

▸ Un litige ancien concernant des événements survenus en 1991, autour du Casino de Hyères, et contestant les interventions à cette époque d'un notaire local et le Crédit Foncier a été réactivé en 2011. La mise en cause de la société CDTH exploitant le Casino de Hyères comme ayant bénéficié indirectement à l'époque de ces agissements contestés, apparait infondée et simplement opportuniste.

▸ À la suite de la liquidation judiciaire de la société Grand Casino de Beaulieu, les salariés de cet établissement ont cru pouvoir engager des poursuites à l'encontre de Groupe Partouche SA, sur la notion de co-employeur. Cette action à l'encontre de la holding est infondée au regard de la réalité des faits et de la jurisprudence actuelle.

▸ Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Les appréciations des éventuels litiges fiscaux se font au sein de chaque filiale, au cas par cas et dans le détail par chefs de redressement envisagés et ceux dont la contestation ne nous semble pas pouvoir aboutir favorablement sont provisionnés.

LITIGES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ OU LE GROUPE

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois de manière directe ou indirecte, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du Groupe.

20.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.


40
MEGAPOT



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 2012

Au 31 octobre 2012, le capital social s'élève à 193 631 182 euros (cent quatre-vingt treize millions six cent trente et un mille cent quatre-vingt-deux euros).

Il est divisé en 96 815 591 (quatre-vingt-seize millions huit cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions de 2 euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES TITRES

OPÉRATIONS D'ACHAT DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2011-2012

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société était dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 avril 2012 a ainsi autorisé à nouveau, pour une durée de 18 mois, le directoire à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être attribuées à titre gratuit aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions prévues par l'article L225-209-5 du Code de commerce ;
- d'être conservées en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Groupe Partouche détient depuis 2000, 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2012 destinées à être attribuées à titre gratuit aux salariés ou mandataires sociaux (article L.225-209-5 du Code du commerce), présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 38 332 euros, et dans les comptes annuels pour une valeur nette comptable de 17 058 euros.

En outre, au cours du présent exercice, le directoire a mis en œuvre un programme de rachat destiné à favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Oddo, prestataire de services d'investissement, et détenait à la clôture de l'exercice le 31 octobre 2012 à ce titre 161 100 actions, présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 322 200 euros et dans les comptes annuels pour une valeur nette comptable de 143 379,00 euros.

À la clôture de l'exercice le 31 octobre 2012, la société détenait donc au total en propre, 180 266 actions présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 360 532 euros et dans les comptes annuels pour une valeur nette comptable de 160 437 euros.

BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT

Le bilan du programme de rachat au 31 décembre 2012 est le suivant :

N° de compte	Sens	Quantité	Montant	Cours moyen
630 154	A	458 550	446 856,68	0,9745
630 154	V	377 310	360 124,38	0,9545

Au 31/12/12, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 81 240 titres Groupe Partouche détenus ;
- 163 267,71 euros disponibles en trésorerie.

AUTORISATION EXISTANTE

L'assemblée générale mixte du 19 avril 2012 a renouvelé son autorisation au directoire de racheter ses propres actions en bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, afin, de procéder à l'attribution de ces actions aux salariés ou aux dirigeants, en cas d'attribution gratuite d'actions prévue par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce, ou à la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou enfin pour favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 8 euros par action et un plafond global de 75 000 000 euros. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois viendra à expiration le 18 octobre 2013.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

21.1.5 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ – AUGMENTATION DE CAPITAL

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE L'OPÉRATION AUTORISÉE	DURÉE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM	MODALITÉS
Augmentation de capital ▪ En numéraire (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	30 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital ▪ Par placement privé (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	Montant maximal de 20 % du capital par an	Sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par apport en nature (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	Montant maximal de 10 % du capital	Sans droit préférentiel de souscription

L'augmentation de capital en numéraire autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 a été mise en oeuvre le 4 mai 2011 (à hauteur de 24 249 000 euros) et le 27 mai 2011 (à hauteur de 5 741 768 euros).

21.1.6 CAPITAL SOCIAL SOUS OPTION

Néant.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années :

ANNÉES (DU 1ER NOVEMBRE 2007 AU 31 OCTOBRE 2012)	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT DES VARIATIONS DE CAPITAL	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	NOMBRE CUMULÉ D'ACTIONS
2008			86 194 836 €	43 097 418
2009			86 194 836 €	43 097 418
2010	Augmentation de capital du 11/08/2010	77 445 578 €	163 640 414 €	81 820 207
2011	Augmentation de capital du 04/05/2011	24 249 000 €	187 889 414 €	93 944 707
2011	Augmentation de capital du 27/05/2011	5 741 768 €	193 631 182 €	96 815 591
2012			193 631 182 €	96 815 591

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche est actuellement cotée sur la place Euronext Paris et sur le marché Euro List compartiment B (code ISIN FR0000053548). La valeur fait partie des indices CAC Mid & Small, CAC Small et CAC All Tradable.

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par CM-CIC Securities 6 avenue de Provence 75009 Paris.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action Groupe Partouche :

PÉRIODES	COURS EXTRÊMES (EN EUROS)		NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX (EN M€)
	PLUS HAUT	PLUS BAS		
2011				
Janvier	2,4	1,85	3 919 652	8,58
Février	3,05	2,22	6 930 223	18,3
Mars	2,96	2,27	3 929 372	10,15
Avril	2,74	2,51	909 339	2,39
Mai	3,15	2,4	4 850 534	13,42
Juin	2,84	2,70	1 183 031	3,24
Juillet	2,91	2,34	722 534	1,89
Août	2,55	1,72	2 649 049	5,16
Septembre	2,18	1,59	1 501 650	2,85
Octobre	1,98	1,59	1 084 593	1,9
Novembre	1,72	1,32	1 259 862	1,91

PÉRIODES	COURS EXTRÊMES (EN EUROS)		NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX (EN M€)
	PLUS HAUT	PLUS BAS		
Décembre	1,65	0,99	5 348 608	6,31
2012				
Janvier	1,45	1,11	3 774 031	4,84
Février	1,7	1,44	9 441 166	14,72
Mars	1,62	1,44	1 687 182	2,63
Avril	1,58	1,13	1 345 792	1,78
Mai	1,35	1,2	380 902	0,48
Juin	1,26	0,88	1 884 181	1,95
Juillet	1	0,84	1 517 341	1,39
Août	1,06	0,88	1 594 740	1,55
Septembre	1,04	0,89	2 399 750	2,33
Octobre	0,94	0,84	704 922	0,63
Novembre	0,97	0,87	1 399 385	1,27
Décembre	1,05	0,91	2 109 016	2,03

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Actes constitutifs et statuts (cf. chapitre 5.1.3)

Conformément à l'article 37 des statuts, seule l'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut, toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
- l'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
- la réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers ;
- l'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financière immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE *(cf. 14.3 sur le règlement intérieur)*

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance sont en outre précisées au chapitre 14.3 ayant trait au règlement intérieur qu'il a adopté le 27 octobre 2005, modifié le 24 décembre 2008 puis le 8 juin 2011, ainsi qu'aux articles 21 et 22 des statuts de Groupe Partouche SA reproduits ci-après :

ARTICLE 21 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
- Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseillé de le représenter à une séance du conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.
- Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil participant à la séance. Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 22 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

Il nomme les membres du directoire, en désigne le président et, éventuellement, les directeurs généraux ; il propose à l'assemblée générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 17 des statuts.

Il autorise les conventions visées à l'article 24 des statuts. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du directoire sont précisées aux articles 16 et 18 des statuts de Groupe Partouche SA reproduit ci-après :

ARTICLE 16 - DIRECTOIRE - COMPOSITION

1 - La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.
Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.

2 - Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la société.
Si un membre du conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.
Sous réserve des exceptions légales, nul ne peut appartenir simultanément à plus de deux directoires, ni exercer les fonctions de directeur général unique ou de président du conseil d'administration dans plus de deux sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine.
Un membre du directoire ne peut accepter d'être nommé au directoire ou directeur général unique d'une autre société, sans y avoir été autorisé par le conseil de surveillance.

3 - Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil de surveillance.
Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

4 - Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire sont fixés par le conseil de surveillance dans l'acte de nomination.

ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

1 - Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président.
Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
Le président du directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.
Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.
Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le directoire, le vote par représentation étant interdit.
En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

2 - Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.
Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.
Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le président du directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

3 - Les membres du directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la société.

ARTICLE 19 - POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE

1 - Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

En cas de refus du conseil d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une assemblée générale ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

2 - Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3 - Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général délégué.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire ou de l'un des directeurs généraux délégués ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts le directoire dispose en outre, de pouvoirs en matière d'augmentation de capital :

I - Augmentation du capital

[...] Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L.225-229 - III du Code de commerce [...]

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

ARTICLE 15 - DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS.

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.

2 - La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale.
Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.
Les héritiers ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir

l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

3 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

En référence à l'article 21.2.4 de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809-2004, il est précisé qu'il n'existe pas d'actions pour modifier les droits des actionnaires de la société, plus stricts que celles prévues par la loi.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÈGLES COMMUNES

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires *(article 27 des statuts)* et décret 2010-684 du 23 juin 2010

- L'assemblée générale est convoquée par le directoire, à défaut, par le conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article R.225-162 du Code de commerce ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.

- Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le bulletin des annonces légales obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

- Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur la 2e convocation et sur les éventuelles convocations suivantes.

L'avis de réunion indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire national des entreprises, les jours, heure et lieu de l'assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

Il comporte en outre en application de l'article R.225-85 du décret du 23 juin 2010, une description claire et précise des modalités d'exercice des facultés particulières des actionnaires.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article R.225-81 du Code de commerce.

L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

- par l'envoi, sur sa demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du directoire et du conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :
 - s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
 - s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes.

- par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte, que s'il est reçu par la société six jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES *(article 28 des statuts)*

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

DROIT DE VOTE *(article 31 des statuts)*

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

EXISTENCE DE DROITS DE VOTE MULTIPLES

Néant.

QUORUM *(cf. articles 34 des statuts pour les AGO et 36 pour les AGE et l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005)*

Les modifications statutaires sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire sous les conditions de quorum et majorité prévus à l'article 36 des statuts repris ci-après :

1 - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Dans toutes ces assemblées le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

2 - Dans toutes les assemblées générales extraordinaires, qu'elles soient réunies sur première ou deuxième convocation, les résolutions pour être valables doivent réunir les deux tiers au moins des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations des assemblées réunies sur deuxième convocation ne peuvent porter que sur des questions figurant à l'ordre du jour de la première assemblée.

21.2.6 CLAUSES RESTREIGNANT LE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations *(article 12 des statuts)*

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du Code de commerce, et à l'article 12 des statuts, devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée, sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL

I - Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission : elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéfices ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L.225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le directoire, certifié exact par les commissaires aux comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dés que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'assemblée générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du directoire et de celui des commissaires aux comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les trois ans à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

II - Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

III - Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la société est interdit ; toutefois, l'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre.

La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'assemblée statue sur le rapport des commissaires aux comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

IV - Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils on en trop ou en moins.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS *(article 39 et 40 des statuts)*

ARTICLE 39 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

I - Établissement des comptes

À la clôture de chaque exercice, le directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la société qui peut n'être tenu à la disposition des commissaires aux comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux commissaires aux comptes qui en font la demande.

II - Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'assemblée générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du directoire et des commissaires aux comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du directoire.

III - Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

IV - Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

ARTICLE 40 - AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

- Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.
- Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
 - Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital ;
 - Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires ;
 - Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

■ L'assemblée générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette assemblée.

21.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MCR				FRANCE AUDIT EXPERTISE			
	MONTANT (K€)		%		MONTANT (K€)		%	
AU 31 OCTOBRE	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	118	262	29 %	47 %	118	259	12 %	25 %
Filiales intégrées globalement	294	292	71 %	53 %	890	790	88 %	75 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	**412**	**554**	**100 %**	**100 %**	**1008**	**1049**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**412**	**554**	**100 %**	**100 %**	**1008**	**1049**	**100 %**	**100 %**


40



22 CONTRATS IMPORTANTS

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Groupe Partouche a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€. Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe *(cf. note 17 des notes annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1) et paragraphe 4.1.1 « Risque de liquidité »)*.

CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE

Groupe Partouche a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA Financière Partouche, pour un montant de 100 000 000 euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

Au terme d'un premier avenant à cette convention intervenu le 26 avril 2005, Financière Partouche a consenti une avance complémentaire d'actionnaire de 20 000 000 euros pour une durée de 5 ans et 7 mois à compter de sa mise à disposition.

Un second avenant signé le 30 septembre 2005 a prorogé l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

Enfin, un troisième avenant 30 décembre 2009 a porté l'échéance de l'avance d'actionnaire au 31 décembre 2015.

À l'issue de l'augmentation de capital intervenue en 2010, l'encours de cette avance d'actionnaire est de 25,4 M€.

Au 31 octobre 2012 figurent dans les dettes financières l'avance d'actionnaire et les intérêts qu'elle génère pour un montant total de 31,3 M€.

CRÉANCE SUR SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS

Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006 à la société La tête dans les nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société française de casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

L'échéance de 4,5 M€ sur les comptes courants a été réglée normalement au cours de l'exercice 2007 et celle de 10 M€ sur les prix des actions de SFC qui était fixée au 15 avril 2007 a été payée à hauteur de 5 M€ courant juillet 2007, réduisant le solde à la clôture de l'exercice à 5 M€.

Les intérêts courus ont été comptabilisés et figurent au bilan de l'exercice 2007 dans les actifs en sus des 5 M€, la pénalité de 1 M€ n'ayant pas été comptabilisée.

Suite aux difficultés rencontrées par le débiteur, un protocole d'accord est intervenu après la clôture de l'exercice 2007, fixant forfaitairement à 6,4 M€ le principal restant dû sur le prix des actions, les intérêts courus et la pénalité contractuelle.

Cette somme devait être réglée selon l'échéancier suivant arrêté au protocole :

- 2,0 M€ au 17 avril 2008 (échéance réglée) ;
- 2,4 M€ au 30 avril 2009 ;
- 2,0 M€ au 30 avril 2010.

Suite au non-respect de l'échéance du 30 avril 2009, de nouvelles modalités de règlement ont été arrêtées :

- 0,5 M€ au 13 octobre 2009 (échéance réglée) ;
- 0,5 M€ au 4 décembre 2009 (échéance réglée) ;
- Le solde, soit la somme de 3,4 M€, étalé sur 6 ans et payable via 6 échéances annuelles au 30 octobre.

Suite à la déclaration de cessation de paiements en date du 30 juillet 2010 et à la mise en redressement judiciaire de la SFC intervenue le 12 août 2010, l'échéance au 30 octobre 2010 n'a pas été honorée et cette créance dans les comptes de Groupe Partouche a été provisionnée à hauteur de 50 % de son montant au titre de l'exercice 2010.

Par jugement en date du 21 juillet 2011, le tribunal de commerce de Paris a arrêté le plan de redressement par voie de continuation présenté par SFC prévoyant le règlement de la créance de Groupe Partouche sur 8 ans, selon le plan suivant :

■ 21/07/2012	1re annuité	5 %	170 000€
■ 21/07/2013	2e annuité	5 %	170 000€
■ 21/07/2014	3e annuité	5 %	170 000€
■ 21/07/2015	4e annuité	8 %	272 000€
■ 21/07/2016	5e annuité	12 %	408 000€
■ 21/07/2017	6e annuité	15 %	510 000€
■ 21/07/2018	7e annuité	25 %	850 000€
■ 21/07/2019	8e annuité	25 %	850 000€

Groupe Partouche a mis en œuvre la garantie hypothécaire qu'il détenait sur Casino de Châtel-Guyon, la filiale de SFC. Cette action visant à la licitation de l'immeuble du casino de cette ville, fait l'objet de contestations qui retarderont probablement son issue.

Une dotation complémentaire réalisée en 2011 a conduit au provisionnement intégral de cette créance (capital et intérêts) dans les comptes de Groupe Partouche.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS



Une estimation des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée par M. Gérard Naulet, ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des expropriations du tribunal de grande instance de Paris, domicilié 17 allée des Eiders à Paris (19e). *(Chapitre 8.2)*



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;

b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;

c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la société Groupe Partouche SA, 141 bis rue de Saussure 75017 Paris.

24.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alain Cens, directeur financier

Téléphone : +33(0)1.47.64.33.45

24.3 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Information financière trimestrielle au 31 janvier 2013	>	mercredi 20 février 2013 au soir
Chiffre d'affaires du 2e trimestre clos le 30 avril 2013	>	mercredi 12 juin 2013 au soir
Résultats du 1er semestre clos le 30 avril 2013	>	mercredi 26 juin 2013 au soir
Information financière trimestrielle au 31 juillet 2013	>	mercredi 11 septembre 2013 au soir
Chiffre d'affaires du 4e trimestre clos au 31 octobre 2013	>	mercredi 11 décembre 2013 au soir
Résultats de l'exercice clos au 31 octobre 2013	>	mercredi 29 janvier 2014 au soir

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

25



Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2, ainsi qu'à la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2012, figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.



26 TABLE DE RÉCONCILIATION

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent document de référence.

1 RAPPORT DE GESTION SOCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9.2
1.1 Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	6 et 9
1.2 Résultats de l'activité pour la société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	9 et 20.2
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	20.2.1 (note 32) et 20.2.2 (note 2.26)
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	9.1 et 12
1.5 Activités en matière de recherche et développement	11
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	9
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	3
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	4.3 et 17
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	4
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4.1 et 10
1.11 État de la participation des salariés au capital social	17.3
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	15.1
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	14.1
1.14 Conséquences sociales et environnementales	4.3 et 17
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile…	4.2
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	20.4
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	21.1.3
1.18 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	14.2.2
1.19 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	17.2
1.20 Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	25

2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	**21.1.5**
3 RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**9.1**
3.1 Analyse de l'évolution des affaires	9.1
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	9.1
3.3 Évolution prévisible	12
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	20.2.1 (note 32)
3.5 Activités en matière de recherche et développement	11
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	4
3.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4
4 NOM, PRÉNOM USUEL DES ADMINISTRATEURS OU DIRECTEURS GÉNÉRAUX	**14.1**
5 TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	**20.2.2 (ANNEXE 5)**
6 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES	**20.2.2 (ANNEXE 3)**
7 COMPTES ANNUELS	**20.2.2**
8 COMPTES CONSOLIDÉS	**20.2.1**
9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	**20.3.1**
10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	**20.3.1**
11 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	**19**
12 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**16.5.1**
13 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**16.5.2**
14 ÉLÉMENTS ATTACHÉS AU RAPPORT DE GESTION EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
14.1 La structure du capital de la société	18.1
14.2 Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L233-11	18.2
14.3 Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L233.7 et L233.12	18.1
14.4 La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	18.2
14.5 Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel	NA
14.6 Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions	18.4
14.7 Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'a la modification des statuts	21.2.2
14.8 Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions	21.2.8
14.9 Les accords conclus par la société qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	NA
14.10 Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés	NA

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document, document de référence, a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 février 2013, conformément à l'article 212-13 du réglement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

« Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. »

Impression : **Magenta Color**
Crédits photo La Grande-Motte : **Marcel Partouche**
Design et mise en page : **Emmanuelle Morand**



LES 40 ANS DU GROUPE PARTOUCHE VUS PAR PHIL.MAQUET



GROUPE PARTOUCHE

141 bis rue de Saussure - 75017 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 64 33 45 - Fax : +33 (0)1 47 64 19 20

www.groupepartouche.com

Contact :
info-finance@partouche.com